

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 28 JUIN 2010

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 28 Juin 2010

**La séance est ouverte à 09 H 30
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI -

Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUL représenté par Gérard SBRAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

(La séance est ouverte à 9 heures 35).

Monsieur LE PRESIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

I – INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DU ROVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, le 8 juin 2010 est décédé M. Roger Méroni, Conseiller Communautaire, Premier Adjoint au Maire de la commune du Rove, représentant la commune du Rove. Un siège de délégué du Rove étant dès lors vacant, la commune a procédé le 22 juin 2010, conformément à l'article L 5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à une nouvelle désignation de l'ensemble de ses représentants.

Il convient donc de réinstaller aujourd'hui au sein du Conseil Communautaire, M. Georges Rosso, Mme Nicole Desmats et M. Gérard Guissani.

S'il n'y a pas d'objection, les trois conseillers communautaires sont installés.

M. Roger Méroni nous a quittés le 8 juin dernier à l'âge de 69 ans et ce, après avoir lutté courageusement contre la maladie. Il n'est pas aisé de réduire et de résumer en quelques mots la vie d'un homme de cœur et d'un homme de convictions, comme se plaisent à le décrire ses amis et tous ceux qui l'ont connu.

Roger Méroni était le compagnon politique, dévoué et fidèle de Georges Rosso depuis près de 40 ans et il était son ami. Ayant placé toujours l'intérêt public au cœur de son engagement, il s'investissait au quotidien dans ses fonctions de Premier Adjoint du Rove et de conseiller communautaire. Il était aussi un époux, un père et un grand-père et on ne peut que penser, en cet instant présent, à ses proches et à sa famille. Permettez-moi, en votre nom, d'adresser nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis, Georges, Nicole et Gérard.

Aussi, je vous demande de lui rendre un dernier hommage en respectant ensemble une minute de silence.

(L'Assemblée communautaire observe une minute de silence)

Je vous remercie.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je demande l'adoption de la procédure d'urgence pour le rapport n°29 bis :

« Plan Quinquennal d'Investissement. Engagement communautaire pour le Centre-ville. Semi-piétonisation du Vieux-Port. Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association Centre-ville Vieux-Port et désignation de représentants »,

et pour le rapport n° 29 ter :

« Attribution d'une subvention à l'Association des Sports de Combat Pieds et Poings et d'Animation Sociale et Culturelle, pour l'organisation de l'évènement Urban Boxing United et approbation d'une convention »

Dans le premier cas, il s'agit de mettre le plus rapidement en place avec la Ville de Marseille et le Département, la structure qui assurera la coordination institutionnelle autour du projet d'aménagement du centre-ville Vieux Port dans la perspective de Marseille Provence Capitale de la Culture en 2013.

Dans le second cas, il est nécessaire de contribuer à l'équilibre financier d'une opération d'animation sociale et culturelle à laquelle participent la Ville de Marseille, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Communauté Urbaine pour une association qui, sans cela, aurait des difficultés de trésorerie. Compte tenu de la date de notre prochaine session qui est fixée le 1^{er} octobre et afin de ne pas vous réunir durant l'été, je vous propose d'approuver cette procédure qui, en tout état de cause, demeure exceptionnelle puisqu'elle ne concerne que deux rapports sur les 180 examinés aujourd'hui en Conseil et en Bureau.

Y a-t-il des objections ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, la procédure d'urgence est adoptée

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 25 MARS 2010

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 25 mars 2010. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 25 MARS 2010

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès verbal de la séance du 25 mars 2010. S'il n'y a aucune observation, il sera considéré comme adopté.

(Pas d'observation)

Le procès verbal de la séance du 5 février 2010 est adopté.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le vendredi 11 juin, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission a mené un travail studieux. Tous les rapports ont reçu un avis favorable, sauf trois rapports qui ont fait l'objet de réserve du groupe UPAC, à l'exception de M. Giorgi et Pene.

1. FCT 001-28/06/10 CC - Approbation du Compte Administratif 2009 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit dans cette délibération d'adopter le compte administratif 2009.

Nous commencerons par le budget principal.

Vous avez pu remarquer à la lecture du dossier qui vous a été remis que l'exercice se solde par un résultat positif à hauteur de 110 millions d'euros, se décomposant en 21.2 millions d'euros pour le fonctionnement et 89.8 millions d'euros pour l'investissement.

Avec la reprise des résultats reportés de 2008 et des restes à réaliser, le résultat net ressort à 80.1 millions d'euros se décomposant en un excédent de fonctionnement de 99.8 millions d'euros et un déficit d'investissement de 19.7 millions d'euros.

Sans entrer dans le détail des comptes qui vous ont été communiqués, on peut néanmoins faire quelques remarques concernant les deux sections.

Section de fonctionnement :

L'excédent des recettes sur les dépenses, comme indiqué à l'instant, s'élève à 21.2 millions d'euros. Si on prend en compte le fait que nous avons inscrit une dépense exceptionnelle de 19.8 millions d'euros correspondant à l'annulation d'un titre de recette de 2006 (les participations CALYON), c'est un résultat corrigé de 41 millions que nous obtenons.

Si on ajoute les amortissements, l'épargne brute de l'exercice s'élève à 68.5 millions d'euros. Pour autant, cette somme demeure encore inférieure au remboursement en capital de la dette qui je le rappelle est de 75.6 millions d'euros.

Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 839.4 millions d'euros. Elles progressent de 4% par rapport à l'exercice précédent.

Si on veut bien retraiter les recettes 2008 du fait de la régularisation de la DSP du tramway, du ticket modérateur non pris en compte en 2008 et de l'inscription des dépenses de personnel dans les budgets annexes, la progression réelle est de 2.10%.

Les dépenses s'élèvent, quant à elles, à 818,2 millions d'euros après retraitement de certaines d'entre elles, elles sont en progression de 3.3%.

Soulignons l'évolution des frais de personnel de 6.2% par rapport à 2008, même si des recrutements devant être faits en 2008, l'ont été en 2009.

La subvention d'équilibre à la RTM progresse de 7,4%.

La section d'investissement :

Les dépenses sont de 529.2 millions d'euros dont 361.9 millions d'euros de dépenses réelles. Les dépenses d'investissement proprement dites, s'élèvent à 282.2 millions d'euros dont 252.96 millions d'euros pour le seul aménagement de l'espace communautaire.

Au titre des recettes, il y a lieu de noter une hausse substantielle des subventions (+46.6%) à 72.8 millions d'euros.

Le FCTVA progresse de 67.8% à hauteur de 61.9 millions d'euros du fait de l'encaissement de deux années de TVA. En 2010, nous n'enregistrerons bien entendu pas de recette à ce titre.

L'emprunt, avec 143 millions d'euros, est en régression de 9.5% par rapport à 2008. S'agissant de l'emprunt, nous parlerons aussi de la dette et nous pouvons faire deux remarques.

La première est que la tendance dans la mobilisation des emprunts est à la baisse régulière depuis 2006. Elle était 311.6 millions d'euros en 2007, de 248 en 2006 et de 143 en 2009.

En revanche, et ce sera la deuxième remarque, l'encours de la dette augmente encore pour atteindre en 2009, 1249.50 millions d'euros. Il en va de même du niveau global de l'annuité qui était en 2005 de 30.5 millions d'euros et qui est de 116,2 millions d'euros en 2009.

En conclusion, pour ce budget principal, les résultats 2009 sont, je le rappelle, de 81.1 millions d'euros. Cette somme sera incorporée au prochain budget supplémentaire et contribuera à maintenir les équilibres financiers de l'exercice 2010. Néanmoins, nos marges de manœuvre restent minces et il est indispensable en période de stagnation des recettes, de contenir la progression de nos dépenses.

Voilà ce que l'on peut dire pour le budget principal dans ses grandes lignes.

Pour les budgets annexes, je me contenterai de rappeler les résultats de clôture.

Pour le budget assainissement : 2.84 millions d'euros dont 12.93 millions d'euros pour le fonctionnement et -10.08 pour l'investissement.

Pour le budget eau : 15.83 millions d'euros dont 20.12 millions d'euros pour le fonctionnement et -4.28 pour l'investissement.

Pour le budget des ports : -730.79 K euros dont 1321.64 K euros pour le fonctionnement et - 2112 K euros pour l'investissement.

Pour le budget du Marché d'Intérêt National : 473.95 K euros dont 267.46 K euros pour le fonctionnement et 226.29 K euros pour l'investissement.

Enfin, pour le budget du crématorium et activités funéraires : 2149.85 K euros dont 2222.08 K euros pour le fonctionnement et - 72 K euros pour l'investissement.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giorgi. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif 2009 reflète la réalité du premier bilan budgétaire de ce que l'on peut qualifier de mandature Caselli. Il fait apparaître une gestion rigoureuse au sens où le réalisé est quasiment conforme aux prévisions budgétaires.

Pour imager mon propos je voudrais en souligner seulement trois aspects :

Les taux de réalisations recettes et dépenses avoisinent les 100% et les variations entre budget primitif / budget supplémentaire et réalisations sont très faibles, moins de 1%.

Il fait apparaître également une progression de l'autofinancement, et contrairement aux années précédentes, une limitation de la progression de la dette.

Ce compte administratif permet également au regard du tableau des recettes de fonctionnement de rétablir une vérité : les collectivités locales ne sont pas les dépendantes que l'on décrit du côté du Gouvernement pour justifier sa réforme territoriale et la Révision Générale des Politiques Publiques.

En effet, c'est sur la base de ses recettes en progrès, que Marseille Provence Métropole assure son budget. Celui-ci augmente de plus de 26% en moyenne, alors que la Dotation Globale de Fonctionnement continue son reflux avec une augmentation de 0,80%.

En réalité, cela représente, compte tenu de l'inflation et des augmentations de charges non maîtrisables par la Communauté Urbaine MPM, une diminution significative de - 5 à -6 % en 6 ans et ne participe qu'à hauteur de 22% des recettes totales.

Ce n'est ni la Communauté Urbaine ni les collectivités locales qui sont responsables de la dette et du déficit public, mais le gouvernement qui a privé l'Etat, de ressources fiscales importantes en cumulant les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux ménages les plus aisés.

Aujourd'hui avec le projet de réforme des collectivités territoriales il veut recentraliser certaines ressources au détriment de la démocratie locale et de l'autonomie financière des collectivités locales.

Sans être particulièrement devin, on mesure bien le problème auquel va être confronté MPM avec la disparition de la Taxe Professionnelle Unique et le nouveau dispositif mis en place. La TPU représente 36% des recettes de MPM et progresse à nouveau de 3,40% sur 2008. Même compensée à l'euro près, MPM va perdre la progression dynamique de cette recette. En outre à l'exemple d'autres dispositions de compensation fiscale à l'euro près pratiquées à l'occasion de transfert de compétences, le gouvernement actuel ne tiendra jamais ses engagements, pas plus que cela a été le cas avec les précédents.

D'ailleurs la rigueur elle est pour les collectivités, les salariés, les citoyens et surtout pas pour ces ministres qui prennent la République pour un fromage dans lequel il convient de mordre à belles dents.

(Brouhaha)

Eh oui, 9500 euros par mois pour faire un rapport ! Si vous voulez je sors toute la liste.

Elle n'est pas non plus d'actualité pour les actionnaires du CAC 40. (Peut-être qu'ils ont des amis dans cette salle).

Enfin une dernière remarque, le tableau des dépenses permet lui aussi de rétablir un certain nombre de vérités.

Contrairement aux idées reçues, ressassées et entretenues pas les adversaires du service public, ce ne sont pas les postes RTM et personnels qui sont les premiers postes de dépenses. En dehors du reversement des communes (209,5 millions d'euros), c'est le poste Ordures Ménagères/Propreté qui constitue la plus grande dépense avec 162 millions d'euros.

Notre contribution à la RTM, ne pèse qu'à la marge sur notre budget pour la simple raison qu'elle correspond à quelques euros près au produit de la taxe transport. Il est à souhaiter que le compte administratif 2010, ne fasse pas apparaître dans ce domaine, un investissement disproportionné avec la réalisation de quelques centaines de mètres de réseau de tramway payés au prix de l'or fin.

Contrairement à une autre idée ressassée, il n'y a pas d'inflation entre le budget primitif programmé pour le poste personnel et la réalisation, l'écart constaté au compte administratif est de +1%.

Ce compte administratif confirme le sérieux du budget primitif voté par l'assemblée et élaboré au plus près des besoins et des réalités financières de MPM.

Notre groupe le votera favorablement.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, vous allez mettre aux voix le compte administratif de l'exercice budgétaire 2009 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole que vous présidez depuis le 17 avril 2008.

Pour la première fois, vous voilà confronté à votre propre gestion.

En effet, lorsque vous avez présenté à notre assemblée le compte administratif de l'exercice budgétaire 2008, le 22 juin 2009, vous étiez encore dans l'héritage.

Vous mettiez aux voix un budget primitif préparé sous la présidence du Sénateur Maire Jean-Claude Gaudin en janvier 2008, modifié par un budget supplémentaire que vous aviez présenté en qualité de nouveau Président le 13 octobre 2008.

Le compte administratif de l'exercice budgétaire 2008 confirmait notre bonne gestion et l'orientation que nous souhaitions donner à la gestion financière des projets d'une future métropole.

Nous avons veillé à constituer une bonne épargne de gestion :

- Par une stabilisation des dépenses de fonctionnement qui augmentaient moins que l'inflation (+ 0,7% avec une inflation de + 1,5%).
- Une maîtrise continue des charges de personnel qui ne représentaient que 19,6% de nos dépenses de fonctionnement, contre 23% en moyenne nationale des Communautés Urbaines.
- Nous dégagions de ce budget primitif 2008 une épargne brute de 40 millions d'euros contre 23 millions au budget primitif 2007 et 17 millions au budget primitif 2006.
- Parallèlement, nos recettes de fonctionnement étaient en augmentation et cela, sans aucune augmentation des taux d'imposition pour les ménages et les entreprises.

Nous étions donc entrés dans le cercle vertueux d'une gestion rigoureuse et responsable de nos charges courantes de fonctionnement tout en investissant pour préparer l'avenir et soutenir l'emploi.

Lors de la présentation de votre budget 2009, nous étions dans l'expectative mais avec un peu d'espérance

Nouveau Président, vous avez connu des attermoissements lourds de conséquences en termes financiers comme en termes d'organisation, notamment avec le retard pris pour la poursuite de l'incinérateur.

Mais cette bonne gestion dont vous avez hérité vous a cependant permis de continuer la mise en place de nos projets :

- de répondre aux demandes des Maires en termes de travaux dans les communes.
- de répondre aux demandes du Maire de Marseille pour le prolongement du tramway jusqu'à Castellane, la mise en place d'une mission Centre Ville et engager la rénovation du Vieux Port, être partie prenante du « nouveau stade Vélodrome ».

En juin 2008, malgré quelques doutes nous pouvions encore nous montrer confiants en l'avenir, sauf à observer que vous aviez déjà :

- Une grosse tendance à laisser filer le fonctionnement afin de faire plaisir au plus grand nombre.
- Un manque de vigilance vis-à-vis des grosses masses financières que sont les transports, le personnel et les ordures ménagères...

Nous étions cependant, encore un peu confiants dans l'avenir pour autant que ces travers soient corrigés...

L'analyse de votre premier bilan de gestion, c'est-à-dire le compte administratif de votre budget primitif et budget supplémentaire 2009 n'est pas de nature à nous rassurer.

De l'espérance nous passons à l'illusion, de l'illusion à l'inquiétude.

Vous allez encore dire que je suis désagréable. Ce n'est ni mon caractère ni mon objectif. Je veux cependant faire quelques commentaires sur l'analyse de votre première année de gestion.

Je vous les livre, non pas comme un jugement péremptoire, mais comme une mise en garde, une alerte.

En effet, je veux croire aux promesses de ce territoire, à notre capacité de travailler collectivement à son avenir. Nous ne sommes pas élus pour cautionner des lourdeurs mais pour susciter des mutations, accélérer les changements.

Lorsque l'on devient responsable du devenir et du développement d'un territoire qui rassemble 18 communes et plus de 1 million d'habitants, je pense qu'il n'est pas sain de s'égarer dans la démagogie. Dès la première page du rapport de présentation de ce compte administratif 2009, vous écrivez, je cite :

« Ces résultats encourageants sont le fruit d'une volonté politique et d'un effort de gestion qui devra être poursuivi et renforcé pour faire face à la suppression de la Taxe Professionnelle et à la réduction des dotations de l'Etat ».

Puis-je vous faire observer que page 12 de ce même rapport, vous écrivez vous-même que la Dotation Globale de Fonctionnement, c'est-à-dire un prélèvement sur le budget de l'Etat qui est distribué aux collectivités locales augmente cette année pour Marseille Provence Métropole de + 0,8%, donc il ne diminue pas.

La suppression de la Taxe Professionnelle est remplacée sous une autre forme à travers la Contribution Economique Territoriale. Sans être schizophrène, le premier secrétaire du parti socialiste des Bouches du Rhône, M. Eugène Caselli, ne peut pas ignorer que c'est François Mitterrand lui-même, qui qualifiait cet impôt « d'imbécile » ? Il était donc naturel et souhaitable que le gouvernement allège la fiscalité des entreprises pour créer de l'emploi.

Au delà de ces deux remarques de forme, je veux formuler trois mises en garde.

La première mise en garde concerne les charges de personnels et frais assimilés.

Pour l'exercice budgétaire 2008 avec notre majorité, 140,8 millions d'euros ont été votés entre le budget primitif et le budget supplémentaire. Seuls 137,7 millions d'euros ont été réalisés. Nous étions encore dans les « bonnes habitudes ».

Pour l'exercice budgétaire 2009, c'est-à-dire votre premier vrai budget, 146,5 millions d'euros ont été votés entre le budget primitif et le budget supplémentaire. 146,2 millions d'euros auront été réalisés.

L'écart réel, c'est-à-dire la différence entre les dépenses réalisées en 2008 et celles réalisées en 2009 est de +6,2%. Cette augmentation est justifiée par des recrutements de personnel pour la communication et la presse ainsi que par la démutualisation des services entre Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille... Cette décision est la démonstration de vos injonctions paradoxales et de votre manque de vigilance.

Vous ne pouvez pas crier « Vive les projets métropolitains, vive la métropole ! » et cultiver l'isolement et la politique de l'octroi en refusant de mutualiser les moyens pour optimiser les coûts.

Vous ne pouvez pas déplorer le manque de recette et augmenter les charges de personnel. Il existe d'autres moyens de management et de gestion du service public que le recours au « toujours plus ». Faut-il rappeler que la démutualisation des moyens avec la Ville de Marseille en termes de gestion de la ressource humaine et d'informatique nous a déjà

coûté 12 postes supplémentaires sur les 56 que vous avez déjà recrutés le 18 décembre 2009 ?

La deuxième mise en garde concerne le fond de compensation de la TVA.

Le plan de relance du gouvernement a permis à Marseille Provence Métropole de toucher 62 millions d'euros de FCTVA en 2009, au lieu des 40 millions d'euros prévus.

Cependant vous vous étiez engagés par convention avec l'Etat à réaliser en 2009, 350 millions d'euros d'investissement, c'est-à-dire la moyenne des investissements de ces 5 dernières années. Ce seuil n'a pas été atteint. Marseille Provence Métropole ne touchera donc pas de reversement de FCTVA en 2010, alors que l'écart se creuse déjà entre les dépenses et les recettes...

Ceci dénote :

- Un manque d'anticipation dans la gestion,
- Un manque de pilotage des projets,
- Un recours pernicieux aux effets d'aubaine,
- L'incapacité de réaliser ses engagements.

Vous ne pouvez pas laisser filer les charges de fonctionnement en vous privant de recettes en 2010 parce que vous les avez déjà consommées en 2009.

Vous ne pouvez pas signer un plan de relance en ne tenant pas vos engagements, alors que vous aviez déjà augmenté la Taxe Professionnelle au budget primitif 2009, alourdissant ainsi les charges des entreprises.

La troisième mise en garde va bien au delà de ce compte administratif du budget 2009 qui traduit déjà un risque de dérapage.

Vous soumettez en effet à notre vote au cours de ce Conseil de Communauté la création de 50 nouveaux emplois qui viendront grever d'une façon pérenne ces +6% d'accroissement de la masse salariale. Vous allez ainsi, encore alourdir les charges, sans pour autant, tout en disant le contraire, intensifier le soutien aux communes dans leurs besoins de travaux, développer l'offre de transport ou régler le problème de la propreté à Marseille.

Dans le registre de la propreté et de la collecte des déchets sur le territoire de Marseille Provence Métropole, nous avons déjà subi des grèves à répétition sur fond de guerre commerciale ou avec des changements de cap réguliers de votre part.

Nous avons appris par la presse des surfacturations liées à des « bons en blanc » qu'auraient délivrés des déchetteries de la région marseillaise pour la pesée des bennes de collecte.

Nous avons aussi appris que notre collectivité serait lourdement lésée.

Nous avons aussi appris par la presse, l'incarcération de deux dirigeants de la société Queyras. Vous comprenez que les Maires bien sûr et les élus communautaires puissent se poser des questions.

La justice a travaillé dans le cadre d'une commission rogatoire, elle a des résultats et vous vous êtes constitué partie civile, c'est bien la moindre des choses et je tiens à vous en féliciter.

Mais qu'avez-vous fait pour la collectivité ? Avez-vous fait votre enquête administrative interne que je vous avais demandé de diligenter dès novembre 2009 ? Si oui, ou en sommes-nous ? Si non, qu'attendez-vous ?

Il aurait été bien en tout cas, que vous ne preniez pas uniquement le train en marche en vous constituant partie civile, mais en initiant les procédures.

Une fois de plus, vous avez manqué d'anticipation.

Mais comme vous le dites encore dans la presse, la justice tranchera et nous sommes là-dessus bien d'accord et nous attendons les résultats.

Monsieur le Président, gouverner, c'est prévoir, c'est anticiper les besoins, sentir et comprendre les situations. La crise européenne a rappelé l'urgence de l'assainissement des comptes publics.

Le plan européen annoncé le 9 mai couvre les besoins de l'Espagne, du Portugal, de l'Irlande et de la Grèce pour les deux ans à venir.

Les promesses de la France, de l'Espagne, du Portugal et les engagements de l'Angleterre et l'Allemagne devraient être suffisants pour mettre fin à la crise des Etats.

En France, l'heure des comptes a sonné et la facture s'annonce douloureuse pour un pays qui n'a pas équilibré ses comptes publics une seule fois depuis 1974.

Dès lors, le Premier Ministre s'est engagé à ramener le déficit public de 8 % du PIB cette année à 3 % seulement en 2014. Les plans Delors en 1983 et Juppé en 1995 auront été deux fois moins sévères. Et si ces difficultés touchent notre continent, notre pays, elles impactent obligatoirement notre collectivité.

Même les pays du G 20 hier se sont engagés à diminuer de concert leur déficit public d'ici 2013. Leur priorité est de préserver et renforcer la reprise économique mondiale.

Et que faisons-nous ? Rien, on continue à embaucher, à laisser filer les charges, à vivre comme si rien ne changeait autour de nous, comme si nous étions seuls au monde à l'abri de tout.

Cette absence de prévision, ce manque total de lucidité commencent à impacter notre communauté.

Pour toutes ces raisons Monsieur le Président, votre compte administratif est comme votre budget, il a déjà un temps de retard. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Je ne peux pas participer au débat légalement mais je reviendrai un peu plus tard sur les quelques questions que vous avez posées, notamment concernant les affaires de justice.

Monsieur COULOMB. - Monsieur le Président, mes chers collègues, s'il existe un document incontestable qui retrace fidèlement la politique budgétaire mise en œuvre, c'est bien le compte administratif.

Celui de l'exercice 2009 est soumis aujourd'hui à votre approbation. Je n'ai pas pour habitude d'être un laudateur forcené des actions entreprises, mais permettez-moi, ici, d'exprimer ma satisfaction sur les résultats présentés.

Ce compte administratif 2009 confirme les résultats dus à la mise en place d'une nouvelle culture budgétaire basée sur la prospective et la programmation pluriannuelle des grands investissements. Il témoigne de la fiabilité de notre gestion aussi bien en matière de recettes que du respect des engagements pris.

Il confirme de façon évidente la justesse et la pertinence des prévisions contenues dans le budget primitif voté en Mars 2009.

Je n'en veux pour preuve que les taux de réalisation constatés.

Même s'il n'est pas utile de s'attarder de trop sur ces résultats satisfaisants, permettez-moi de revenir sur quelques éléments forts de ce compte administratif 2009.

En premier lieu, nous constatons une croissance de 4% de nos recettes de fonctionnement due à la revalorisation des bases mais aussi à une meilleure gestion des produits des domaines et des services.

En deuxième lieu, la poursuite de notre politique d'encadrement de nos dépenses de fonctionnement a permis de limiter la hausse à périmètre constant à 3,3%, malgré l'augmentation des dépenses de transports et la prise en compte d'arriérés comme la participation CALYON.

De plus, la gestion active de la dette et la baisse des taux d'intérêt ont permis de contenir la hausse des frais financiers.

En troisième lieu, l'emprunt mobilisé en 2009 pour satisfaire nos besoins en investissement a été limité à 143 millions d'euros, en baisse de 9,5% par rapport à l'exercice précédent, sans pour autant ralentir le rythme des investissements nécessaires aux enjeux sociaux et économiques de notre territoire.

A ce niveau, je voudrais quand même répondre à M. Muselier. A l'entendre, il semblerait que l'ancienne gestion était parfaite alors je le renvoie à l'audit qui a été fait par un cabinet extérieur en début de mandat. Et il me semble, pour avoir exposé ici les résultats de cet audit, que nous étions bien loin de cette présentation idyllique de l'ancienne gestion.

Comment peut-on dire qu'on laisse filer le fonctionnement alors que le résultat que vous avez sous les yeux aujourd'hui, atteste que l'encadrement que nous avons mis en place commence à porter ses fruits.

S'agissant des charges de personnel, il est clair que les charges de personnel ont un léger accroissement sur l'exercice puisqu'elles augmentent d'un peu plus de 3%. Mais je dirais que l'essentiel du problème de notre collectivité n'est pas l'accroissement entre 2008 et 2009, il est sur la masse globale des charges de personnel qui ont été générées depuis la création de notre collectivité. Donc on ne peut pas être autiste à ce point-là et oublier ce qui s'est passé dans le passé et dispenser une version idyllique. Il est vrai que les Français ont la mémoire courte mais à deux ans près, cela me paraît dur.

Au global, il me semble qu'après déduction des restes à réaliser, le résultat cumulé du fonctionnement et de l'investissement, va s'élever à plus de 80 millions d'euros, ce qui va nous permettre pour les prochains exercices et c'est là où nous faisons preuve de prévision, d'abonder le futur budget pour faire face à la charge supplémentaire qui arrive à grand pas et qui est la mise en service en année pleine de l'incinérateur de Fos sur Mer.

Si nous pouvons nous féliciter aujourd'hui de ces résultats, nous devons aussi rester très attentifs à l'avenir et ne pas relâcher les efforts entrepris dans le cadre de la nouvelle culture budgétaire mise en œuvre. Car des difficultés réelles se dressent devant nous et nous nous devons d'y faire face. C'est là où, Monsieur Muselier, nous faisons preuve, non seulement de précaution, mais aussi de prévision.

Il nous faudra d'abord affronter la baisse de nos ressources, inévitable, due au nouveau mode d'application de la fiscalité des entreprises. En effet, si la compensation de l'Etat a été effective pour l'exercice 2010, bien que nous privant d'une hausse programmée du taux de Taxe Professionnelle, pour les exercices 2011 et suivants, nous devons nous attendre à une baisse annoncée de cette compensation, l'Etat étant lui-même affecté par la baisse engendrée par le mode de calcul de la cotisation sur la valeur ajoutée.

Cet effet pénalisant du nouveau mode de calcul est accru par les effets de la crise économique mondiale qui ne manque pas d'affecter notre économie. Nous en avons la preuve dans la réunion du G 20 qui s'est tenue hier.

Il est évident que cette part de nos ressources va diminuer au fil des exercices budgétaires et que la seule marge de manœuvre qui va nous être laissée, comme à toutes les collectivités territoriales, va reposer quasi-exclusivement sur la fiscalité des ménages.

En parallèle, nous allons devoir continuer sans faiblir notre politique de rigueur budgétaire, de contrôle et d'encadrement de nos dépenses de fonctionnement.

Un effort particulier devra être demandé à nos services et aux structures rattachées.

Cette ligne de conduite devra être suivie notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention avec la RTM à l'horizon 2011, en prenant en compte les nouveaux services qui ont été mis en œuvre en termes de transports.

Enfin, nous devons être très attentifs à demeurer dans la programmation mise en place de nos futurs investissements de façon à maîtriser à la fois notre endettement et notre capacité d'emprunt.

Il est plus que nécessaire de poursuivre nos efforts pour rester dans le cercle vertueux amorcé depuis deux exercices qui entraîne l'augmentation de notre épargne ainsi que la diminution de nos frais financiers.

Mon but, mes chers collègues, n'est pas de vous alarmer ni de faire preuve d'un excès de pessimisme, mais simplement, une fois de plus, d'attirer votre attention sur le maintien de la vigilance sur nos grands équilibres budgétaires.

Les résultats satisfaisants du compte administratif 2009, ne doivent pas nous laisser à penser que les difficultés sont derrière nous, mais la prospective budgétaire mise en œuvre et la poursuite de l'encadrement de nos dépenses vont nous permettre d'affronter de façon sereine le devenir budgétaire de notre collectivité.

Bien entendu, mon groupe votera avec enthousiasme ce compte administratif 2009.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vais demander à M. Jean-Pierre Giorgi de venir présider le vote. Je vous remercie.

(M. le Président quitte l'hémicycle, laissant la présidence à M. Jean-Pierre Giorgi)

Monsieur GIORGI.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, il s'agit maintenant de mettre au vote le compte administratif 2009 pour l'ensemble des budgets, principal et annexes.

Qui se prononce contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Essayan, Giorgi, Pene, Tornor, Piccirillo et Léotard votant pour.

Monsieur GIORGI.- Je vous remercie, le compte administratif est adopté.

(M. le Président revient en séance et reprend la présidence de la séance.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de passer au deuxième point de l'ordre du jour, je voudrais éclairer l'assemblée puisque M. Muselier a voulu parler d'une enquête judiciaire contre une certaine société.

Premièrement, une enquête administrative sur l'ensemble des déchèteries a été lancée à la Communauté Urbaine, il y a déjà près de deux mois, donc dès que nous avons été alertés par la presse d'éventuelles malversations. Cette enquête n'est pas encore terminée.

Depuis, l'enquête judiciaire a pris le pas et bien entendu dès que les faits ont été révélés par la presse et confirmés par la Gendarmerie, je me suis constitué partie civile et j'ai déposé plainte pour des préjudices éventuels qu'aurait subis la Communauté Urbaine. Vous m'en avez félicité et je pense que vous avez eu raison. Mais ce que l'on sait de source judiciaire, c'est que si les faits incriminés se révèlent exacts à la fin de l'enquête, la Communauté Urbaine aura été victime, hier comme aujourd'hui, de malversations concernant les déchets. Hier, c'est-à-dire à partir de 2003, et aujourd'hui, sous cette mandature. Je me suis porté partie civile pour les préjudices subis par la Communauté Urbaine entre 2006 et aujourd'hui.

Je ne fonctionne pas sur la rumeur, je fonctionne sur des faits avérés. Les faits ont été avérés lorsqu'ils sont apparus dans la presse et confirmés de source judiciaire. Ensuite, l'enquête déterminera les coupables et les responsabilités. Pour ma part, je ne me prononce pas là-dessus, ce n'est pas mon rôle. Mon rôle est de préserver l'institution, hier comme aujourd'hui, et donc j'ai porté plainte avec constitution de partie civile.

Par ailleurs, vous avez évoqué deux ou trois sujets. Vous avez parlé d'atermoiements sur l'incinérateur. Je le répète, les surcoûts de l'incinérateur n'ont rien à voir avec des atermoiements. Le jour où je suis arrivé à la présidence de la Communauté Urbaine, j'ai trouvé sur la table, 107 millions d'euros de surcoût qui n'étaient pas du fait de la nouvelle mandature, mais de l'ancienne. Je les assume, je les gère.

Pour l'instant, nous n'avons pas dépensé un seul euro puisque nous sommes en expertise amiable. L'expert devra déterminer ce que la Communauté Urbaine doit payer et ce qu'elle ne doit pas payer. Mais je refuse que l'on mélange des soi-disant atermoiements avec une facture qui n'est pas du ressort de cette mandature.

Voilà grosso modo ce que j'avais à dire. En termes de bonne gestion, je crois que les marchés sur les ordures ménagères viennent d'être passés. Il y a un recours, si ce recours n'aboutit pas et que les marchés restent en l'état, la Communauté Urbaine va économiser 25 millions d'euros sur 6 ans et cela, je pense que c'est de la bonne gestion.

J'ai aussi pris l'initiative de cristalliser les taux sur l'incinérateur, je ne m'en vante pas, j'avais le droit de le faire et je l'ai fait. J'ai ainsi fait gagner 8 millions d'euros sur les 20 ans qui viennent, à la Communauté Urbaine, avec les félicitations des banquiers. Je n'en fais pas état, mais c'est peut-être aussi de la bonne gestion.

Voilà ce que je voulais dire, je n'entrerai pas dans une polémique et je le répète, je ne fonctionne pas sur les rumeurs, mais sur des faits avérés et judiciairement déclarés

(Applaudissements)

2. FCT 002-28/06/10 CC - Approbation du Compte de Gestion 2009 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'adopter le compte de gestion du Receveur. Il est en tout point identique au compte administratif

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-28/06/10 CC - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2009 (Budget Général et Budgets Annexes)

Monsieur GIORGI.- Pour tous ces budgets, il s'agira d'affecter au compte 1068 un montant égal aux financements constatés à la section d'investissement. Quant au solde, on l'affectera au compte 002 pour couvrir en priorité les restes à réaliser au niveau du fonctionnement.

Monsieur TIXIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous sommes abstenus lors du vote du compte administratif 2009. Je ne reviendrai pas sur les arguments développés par Renaud Muselier en particulier un certain manque d'anticipation sur les crises de notre institution.

Ce rapport sur l'affectation du résultat de 2009, en tant que conséquence directe du compte administratif amène en toute logique, lui aussi, une abstention de notre groupe.

Ce que je souhaiterais ajouter pour ma part, c'est une réflexion, un regret que je vous adresse mais qui doit, je l'espère, interpeller chacun des membres de ce Conseil.

Notre Communauté Urbaine s'efforce depuis plusieurs années de répondre aux attentes de ses habitants en vue d'améliorer les conditions de leur vie matérielle. Nous œuvrons, nous engageons des sommes importantes pour les transports, la gestion des déchets, la distribution de l'eau, l'entretien de la voirie, les pôles économiques,... la liste est longue et incomplète.

Bref, tout cela aide à vivre et relie les hommes matériellement.

Mais quand allons-nous nous décider à tenter de donner un supplément d'âme à nos projets et à œuvrer, pour que les habitants de notre Communauté se sentent reliés par autre chose, par plus que par des axes routiers ?

Ce n'est certainement pas en envisageant de dépouiller la Commission des Equipements Communautaires du peu de projets qu'elle a à considérer, notamment sur le plan culturel. De même, on a peine à voir, alors que 2013 s'approche, quel va être le rôle, l'impulsion que notre Communauté entend apporter à ce challenge qu'il nous appartient tous de relever et qui est une occasion unique d'élaborer enfin des projets communs entre nos villes.

Va-t-on, là encore, se contenter de s'occuper des problèmes de logistique et de propreté ?

Permettez-moi de citer des extraits d'un discours ancien mais qui me semble plus actuel que jamais et dont vous reconnaîtrez sans doute l'auteur.

« On pourvoit à l'éclairage des villes. On allume tous les soirs et on fait des réverbères dans les carrefours, dans les places publiques. Quand comprendra-t-on que la nuit peut se faire dans le monde moral et qu'il faut allumer des flambeaux dans les esprits.

Un mal moral nous travaille et nous tourmente. Ce mal moral, cela est étrange à dire, n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles. La grande erreur de notre temps, ça a été plus de pencher, je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien matériel. Il faut, et c'est la grande mission, relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, vers le beau, vers le juste et le vrai, le désintéressé et le grand. C'est là et seulement là que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même et par conséquent la paix de l'homme avec la société.

Pour arriver à ce but, il faudrait multiplier les écoles, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies. Il faudrait multiplier les lieux où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur. En un mot, il faudrait faire pénétrer de toute part, la lumière dans l'esprit des hommes car c'est par les ténèbres que l'on perd. Ce résultat, vous l'aurez quand vous voudrez, ce ne sont pas les talents qui manquent, ce qui manque c'est l'impulsion sympathique, l'encouragement enthousiaste d'une grande volonté. » Victor Hugo – 1848.

(Applaudissements)

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'orée de Marseille Provence 2013, je souhaiterais, et nous sommes nombreux dans ce cas, notamment dans les villes hors Marseille, que notre Communauté soit capable d'une « *impulsion sympathique* », d'un « *encouragement enthousiaste* » autour de projets communs entre nos villes qui se trouveraient ainsi peut-être reliées par autre chose que du bitume ou des rails, fut-ce celui par lequel est arrivé le train en gare de La Ciotat.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Tixier, vous parlez du train qui arrive en gare de La Ciotat. Marseille Provence Métropole ne se contente pas que de faire des routes, d'ailleurs, les routes sont de la compétence du Conseil Général, disons plutôt des voies, mêmes des voies communautaires. Nous avons pris l'initiative, qui concerne directement la Ville de La Ciotat, sur le cinéma L'Eden et jusqu'à preuve du contraire, nous sommes les seuls à l'avoir fait aujourd'hui, donc cela me paraît un signe fort.

Monsieur TIXIER.- Le Département l'a fait également.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le Conseil Général et la Communauté Urbaine l'ont fait et c'est une très bonne chose.

Nous participons aussi dans le cadre des accords que nous avons avec la Mairie de Marseille et le Conseil Général à ce qui va être l'Agora de Marseille 2013, c'est-à-dire la semi-piétonisation du Vieux-Port.

Laissons se développer les projets. Un Conseil d'administration s'en occupe, dans lequel tout le monde est appelé à siéger et à donner son avis. Je suis optimiste, bien que ce ne soit pas simple, Monsieur le Maire pourra en parler, M. Renaud Muselier également. Ce n'est pas simple, mais les choses continuent à avancer, laissons sortir le projet et il sera temps de dire à quel niveau nous intervenons.

La Ville de Marseille participe quand même à hauteur de 15 millions d'euros pour le budget de fonctionnement et la Communauté Urbaine à hauteur de 7 millions d'euros pour le budget de fonctionnement. Donc, nous ne faisons pas rien.

Néanmoins, je dois vous féliciter pour cet exercice de philosophie qui nous a fait du bien à la tête. Merci Monsieur Tixier.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Essayan, Giorgi, Pene, Tornor, Piccirillo et Léotard votant pour.

4. FCT 004-28/06/10 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables du budget principal de l'exercice 2010

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-28/06/10 CC - Approbation de l'affectation d'Autorisations de Programme dans le cadre du Budget Primitif 2010

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-28/06/10 CC - Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité Régionale et Emploi. Modification de la délibération FCT 4348/CC du 25 mars 2010

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-28/06/10 CC - Taxe Locale d'Equipe ment - Remise gracieuse des majorations et pénalités de retard

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-28/06/10 CC - Remboursement à la Commune de Sausset-les-Pins de la taxe de séjour de l'exercice 2009 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de Sausset-les-Pins

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-28/06/10 CC - Remboursement à la Commune de La Ciotat de la taxe de séjour de l'exercice 2009 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de La Ciotat

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. FCT 010-28/06/10 CC - Remboursement à la Commune de Carry-le-Rouet de la taxe de séjour de l'exercice 2009 encaissée par la régie comptable communautaire du Port de Carry-le-Rouet

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11.FCT 011-28/06/10 CC - Remboursement à la Ville de Marseille de la taxe de séjour de l'exercice 2009 encaissée par les régies comptables communautaires des Ports du Frioul, du Vieux Port et de la Pointe Rouge

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12.FCT 012-28/06/10 CC - Avis du Conseil de Communauté sur le projet de décret modifiant le décret n° 95-1102 du 13 octobre 1995 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

Monsieur COULOMB.- En l'absence de M. Morel, je prendrai la parole. Sur ce rapport, il y a eu un avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Teissier ne prend pas part au vote.

13.FCT 013-28/06/10 CC - Désignations de représentants de Marseille Provence Métropole au sein de différents organismes

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner en tant que représentant de la Communauté Urbaine:

Au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée :

- Mme Samia Ghali

A la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement :

- M. Gérard Chenoz

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Valvert :

- M. Charles Vigny

- M. Jean-Louis Moulins

Au Conseil de Surveillance du Centre Gérontologique Départemental :

- M. Pierre Djiane

- M. Christophe Masse

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Edouard Toulouse :

- Mme Sylvie Andrieux

- M. Jean-Marc Corteggiani

Au Conseil de Surveillance de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille :

- M. Eugène Caselli

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Louis Brunel :

- Mme Myriam Mallia

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de La Ciotat :

- M. Henri Mattéi

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14.FCT 014-28/06/10 CC - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention n° 04/1261 relative au transfert de patrimoine entre la Ville de Marseille et Marseille Provence Métropole

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15.FCT 015-28/06/10 CC - Création d'emplois saisonniers

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

16.FCT 016-28/06/10 CC - Approbation d'une enveloppe complémentaire pour la gratification des stagiaires

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17.FCT 017-28/06/10 CC - Approbation de la convention cadre de partenariat 2010 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18.FCT 018-28/06/10 CC - Mise en place et définition du régime des astreintes et permanences applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19.FCT 019-28/06/10 CC - Approbation du Rapport sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20.FCT 020-28/06/10 CC - Principe et modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps - Modification de la délibération FAG 18/863/CC du 17 décembre 2004

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21.FCT 021-28/06/10 CC - Location d'un espace pour la participation de Marseille Provence Métropole à la Foire Internationale de Marseille - édition 2010

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22.FCT 022-28/06/10 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à la classique internationale du Marseille-Cassis en qualité de partenaire institutionnel et approbation d'une convention

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23.FCT 023-28/06/10 CC - Paiement de la cotisation annuelle à l'association des Communautés Urbaines de France

Monsieur COULOMB.- Avis favorable de la Commission avec un vote contre de M. Benzi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24.FCT 024-28/06/10 CC - Paiement de la cotisation annuelle à l'Assemblée des Communautés de France

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. FCT 025-28/06/10 CC - Exonération de cotisation foncière des entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour certaines entreprises de spectacles et cinématographiques

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. FCT 026-28/06/10 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur PEPE.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, cette intervention est dans la logique de mon intervention de décembre 2009 relative au recrutement de 56 fonctionnaires. Cette fois, ce sont 50 agents supplémentaires que l'on embauche, soit une augmentation de la charge salariale annuelle d'un million d'euros.

Certes, ces salaires doivent être financés en partie par des recettes supplémentaires dégagées au titre de nouveaux abonnements à la Direction de la Prévention Répression aux Infractions (DPRI) et par les amendes payées par les contrevenants.

Si ces amendes jouent le rôle dissuasif qu'elles doivent jouer, les recettes qui leur sont liées vont progressivement s'amenuiser et augmenter d'autant la charge salariale de la Communauté Urbaine.

Ces recrutements vont, pour de nombreuses années, grever le budget de fonctionnement de notre institution. Quelle est la solution ? D'après moi et je l'ai déjà dit la dernière fois, c'est une réorganisation des services. L'efficacité n'est pas liée au nombre mais à la réorganisation. Donc sur ce rapport le groupe UPAC va s'abstenir.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ils ne sont pas financés en partie, mais en totalité.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

27. FCT 027-28/06/10 CC - Dispositions modificatives ou nouvelles relatives au régime indemnitaire des agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'année 2010

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Royer-Perreaut ne prend pas part au vote

28.FCT 028-28/06/10 CC - Ecrêtement et reversion d'une indemnité d'élu

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29.FCT 029-28/06/10 CC - Election d'un Vice-président de la Communauté Urbaine - Election d'un membre du Bureau - Composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Etudes - Désignation de Représentants au sein d'organismes extérieurs

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit de redésigner M. Georges Rosso comme Vice-président, Mme Desmats et M. Guissani, qui remplace M. Méroni, dans les Commissions dans lesquelles siégeait M. Méroni.

Je vous propose, si tout le monde en est d'accord, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret, et de reconduire M. Georges Rosso aux fonctions de 3^{ème} Vice-président. Il n'y pas de problème sur un vote à main levée ?

(Assentiment général)

Je vous demande de voter pour M. Georges Rosso.

(Avis favorable unanime)

Monsieur Rosso, vous redevenez 3^{ème} Vice-président et nous vous félicitons.

(Applaudissements)

Je vous propose d'élire M. Georges Rosso en tant que :

- Membre du Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

(Avis favorable unanime)

Je vous propose de désigner M. Georges Rosso en tant que :

- Membre de la Commission de Travail et d'Etudes Fonctionnement de la Communauté Urbaine

- Membre de la Commission de Travail et d'Etudes Une Agglomération Eco-Responsable :

Je vous propose de désigner M. Gérard Guissani en tant que :

- Membre de la Commission de Travail et d'Etudes Voirie et Signalisation

- Membre de la Commission de Travail et d'Etudes Ports de Plaisance, Ports de Commerce, Aéroport

Je vous propose de désigner Mme Nicole Desmats en tant que :

- Membre de la Commission de Travail et d'Etudes Equipements d'Intérêt Communautaire, Patrimoine Foncier, Protection et Sécurité des Espaces Communautaires

- Représentant Suppléant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein du Syndicat Mixte Intercommunal des Transports de l'Est de l'Etang de Berre

Je vous propose de désigner M. Georges Rosso en tant que représentant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein du Comité de Pilotage du Plan Local pour l'Insertion et l'Economie Marseille Provence Métropole Ouest.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Monsieur MAGRO.- Il y a une petite erreur que l'on rectifiera tout à l'heure sur les transports.

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 029 bis-28/06/10 CC – Plan Quinquennal d'Investissement. Engagement communautaire pour le Centre-ville. Semi-piétonisation du Vieux-Port. Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'association Centre-ville Vieux-Port et désignation de représentants

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, ayant posé la question au Maire de Marseille lundi dernier au Conseil Municipal et n'ayant obtenu aucune réponse sérieuse sur ce sujet, vous comprendrez qu'aujourd'hui, je me sens dans l'obligation de la reposer. Pour paraphraser le *grand Charles*, je dirais : qu'est-ce que c'est que ce machin ?

En effet, nous avons voté au Conseil Municipal, le groupe Communiste et celui des Verts ayant voté contre, la création de cette association.

Je lis aujourd'hui le même rapport et il est indiqué dans celui-ci que l'objet de cette association est dédié à la mise en valeur du centre-ville de Marseille, au travers notamment du projet de semi-piétonisation du Vieux-Port.

Alors je repose la question Monsieur le Président : qu'est devenue la Mission centre-ville qui a été mise en place à Marseille et qui avait pour vocation justement de travailler sur le projet centre-ville de Marseille ?

Deuxième question Monsieur le Président : vous avez vous-même publiquement déclaré ne pas vouloir participer à cette association pour des raisons juridiques. D'ailleurs, dans *La Provence* de samedi dernier, vous indiquez très clairement que « *pour des raisons juridiques, MPM en sera seulement membre* ».

Là, Monsieur le Président, je poserai une nouvelle question. J'entends et vous avez raison de ce point de vue, que vous ne pouvez pas être membre d'une association ou à sa direction, au risque d'être accusé de gestion de fait de l'association. Si c'est le cas pour le Président de la Communauté Urbaine, je propose à M. le Maire de Marseille et au Président du Conseil Général de mobiliser leurs compétences juridiques pour vérifier aussi qu'ils ne soient pas atteints pour les mêmes raisons de gestion de fait. Cela me semble très dangereux pour l'un et pour l'autre.

Si ce n'est pas le cas, alors pourquoi, Monsieur le Président, vous-même, n'êtes pas à égalité de traitement dans cette association future. D'autant et je vous cite encore que « *cette association sera un outil de concertation interinstitutionnelle pour suivre le projet au niveau stratégique* ».

Là Monsieur le Président, les bras m'en tombent.

Comment ce projet, (on n'a pas encore l'ensemble des éléments du projet lui-même puisque plusieurs cabinets d'architectes travaillent) qui apparemment sera de compétence de la Communauté Urbaine, pourra être décidé, élaboré et mis en œuvre par une tierce personne morale, une association.

Je ne redéveloppe pas ce que j'ai dit au Conseil Municipal sur le fait que les collectivités publiques élues par le peuple, élues par les Marseillaises et les Marseillais, par les habitants de la Communauté Urbaine et par les habitants du département, seront donc dessaisies de la responsabilité, de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce projet centre-ville.

Vous conviendrez qu'il s'agit là d'un véritable problème de démocratie sauf à anticiper sur la réforme des collectivités territoriales et la future métropole qui risque de se mettre en œuvre sur le territoire marseillais.

Pour toutes ces raisons, des questions sont encore devant nous. Vous savez bien qu'il n'y a aucun problème personnel là-dedans, mais j'avoue que d'un point de vue juridique, il n'y a aucune raison que vous soyez absent de cette association. Mais surtout, sur le fond, il n'y a aucune raison que le groupe communiste vote favorablement. Nous voterons donc contre la création de cette association.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Dutoit, je vais vous rassurer.

Tout d'abord, la Ville de Marseille et le Conseil Général et les services de la Communauté Urbaine ont bien vérifié ce qu'il fallait faire et ce qu'il ne fallait pas faire. La Communauté Urbaine est membre fondateur de cette association. La Communauté Urbaine participe en tant que membre à l'association, participe à l'assemblée générale de cette association. En revanche, la Communauté Urbaine est la seule des trois collectivités qui ne peut pas apporter directement une cotisation et participer au Conseil d'administration. Pourquoi ? Parce que nous sommes la seule institution à avoir la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Ayant la maîtrise d'ouvrage de l'opération, nous ne pouvons pas être à la fois financeur de l'association et prendre des décisions au niveau de l'association. Nous prenons des décisions au niveau de l'assemblée générale uniquement, ce n'est le cas ni de la Mairie de Marseille, ni du Conseil Général, qui eux, sont juridiquement préservés et donc, cotisent à l'association et coprésident l'association.

Cette association est un outil de concertation entre les trois collectivités qui apportent leur financement à ce type de projet. Le Conseil Général pour 30 millions d'euros, la Ville de Marseille pour toutes les compétences qui sont les siennes, l'éclairage public, les pouvoirs de police, et la Communauté Urbaine en tant que maître d'ouvrage délégué par les autres.

A partir de là, juridiquement, tout est bouclé, il n'y a aucun problème, c'est un outil de concertation dans lequel effectivement les Présidents de collectivité doivent se concerter pour un projet qui leur est commun et il n'y a là rien d'anormal ou de contraire à une bonne gestion. Nous sommes chargés des travaux, nous assumerons notre responsabilité. Il est normal que la Ville de Marseille et le Conseil Général participent à la supervision de ce très grand projet car ils en sont partie prenante.

Monsieur SEMERIVA.- Les élus Verts s'abstiendront sur ce dossier. Nous venons de l'avoir et nous n'avons pas eu le temps de l'étudier.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous demande de désigner votre serviteur et M. Jean Viard pour participer à l'assemblée générale de l'association.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mme Palloix et de MM. Dutto et Dutoit

Abstention de M. San Marco

Abstentions de Mmes Nespoulous, Boulay et de MM. Fouquet, Sémériva et Agullo.

FCT 029 ter-28/06/10 CC – « Attribution d'une subvention à l'Association des Sports de Combat Pieds et Poings et d'Animation Sociale et Culturelle, pour l'organisation de l'évènement Urban Boxing United et approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Monsieur MUSELIER.- Le groupe UPAC va s'abstenir sur ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous savez que la Ville de Marseille a contribué à hauteur de 60 000 euros, c'est le plus grand financeur.

Monsieur MUSELIER.- C'est sur la méthode.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du Groupe UPAC

COMMISSION RENOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

30.RNOV 001-28/06/10 CC - Approbation de la programmation associative 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31.RNOV 002-28/06/10 CC - Adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Economie Solidaire Insertion Active (ESIA) - Désignations

Madame BERNASCONI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous demande de bien vouloir désigner au sein de l'association ESIA, Mme Haouaria Hadj-Chick en tant que titulaire et M. Pierre Sémériva en tant que suppléant.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32.RNOV 003-28/06/10 CC - Approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville de Marseille - Septèmes concernant l'élargissement de son territoire d'intervention

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable.

Madame BOYER.- Monsieur le Président mes chers collègues, je voulais juste mettre l'accent aujourd'hui sur le Grand Projet de Ville qui est aujourd'hui au cœur de l'actualité. En effet ce matin même, pendant que se déroule notre Conseil, l'assemblée délibérante du Conseil Régional est en train de se prononcer, favorablement je l'espère, sur ces conventions qui sont présentées dans ce rapport et les rapports suivants.

Aujourd'hui, nous allons, nous prononcer sur l'élargissement de son territoire d'intervention, favorablement je n'en doute pas.

Et cet après-midi, nous allons tous ensemble, Ville, Marseille Provence Métropole, Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Logeurs, signer avec l'ANRU les cinq conventions pour les sites suivants :

- La Solidarité,
- La Viste,
- Vallon de Malpassé,
- ZUS Centre Nord,
- Hauts de Mazargues.

Je ne veux pas vous redonner des chiffres et être assommante avec ces chiffres, néanmoins, il me semble importante de souligner que pour la Solidarité, c'est presque 80 millions d'euros, pour la Viste, c'est 52 millions d'euros, pour le Vallon de Malpassé, c'est 159 millions d'euros, pour la ZUS centre Nord, c'est 139 millions d'euros et pour les Hauts de Mazargues, c'est 62.5 millions d'euros.

Pourquoi est-ce que je souhaitais intervenir aujourd'hui ? Parce que je crois qu'il est important de souligner que nous allons ainsi concrétiser des années d'élaboration technique, de négociations, au sein du Conseil d'administration du GIP GPV dont j'assume la présidence.

Nous allons engager plus de 490 millions d'euros pour rénover ces quartiers, qu'ils soient quartiers anciens, copropriétés dégradées ou grandes cités d'habitat social.

Si nous sommes arrivés à ce résultat, c'est parce que nous avons mis en commun nos idées, nos moyens et nos compétences et que nous nous réunissons très régulièrement. Ce n'est pas toujours très facile néanmoins, nous arrivons au Conseil d'administration du GIP à faire avancer ces projets, à tenir les délais de l'ANRU car je rappelle que si ces projets ne sont pas engagés d'ici 2013, nous perdons le bénéfice de l'ANRU donc nous travaillons tous ensemble, avec toutes les collectivités pour faire en sorte que ces 13 quartiers de Marseille changent.

Je voudrais aussi souligner que pour parfaire ce travail partenarial, il nous fallait rassembler, sous une même gestion technique, l'ensemble des projets de renouvellement sur Marseille. L'ANRU et de nombreux partenaires le réclamaient.

C'est la raison pour laquelle l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public Grand Projet de Ville, dans laquelle siège Marseille Provence Métropole, a voté favorablement cet élargissement aussi bien pour les compétences territoriales du GIP que pour les compétences liées aux projets. Ce vote s'est fait le 30 novembre 2009.

Mes chers collègues, ce matin, nous vous proposons donc d'entériner, pour Marseille Provence Métropole, cette modification des délimitations géographiques d'intervention du GIP GPV et de valider que pour ces projets, c'est-à-dire les deux projets qui étaient hors GIP, il y ait un seul et même pilotage stratégique et opérationnel pour les projets de renouvellement urbain de la métropole

Ce qui devrait se passer cet après-midi avec la signature des conventions, concrétise l'effort de tous pour faire en sorte que notre ville et ses quartiers qui sont difficiles et qui souffrent, changent. Donc je voulais saluer la signature de cette convention et vous remercier de l'ensemble du travail effectué au sein du Conseil d'administration du GIP.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président je ne pensais pas intervenir, mais Mme Boyer aborde, au travers de ce rapport, l'ensemble du dispositif ANRU. Je pense qu'effectivement nous pouvons nous féliciter de pouvoir travailler ensemble pour faire aboutir ces projets.

Néanmoins, il faut raison garder et voir à la fois le chemin parcouru et le chemin qu'il reste à parcourir, et surtout ne pas perdre de vue que ces projets n'ont de seul intérêt que s'ils sont vus avec et pour les habitants.

On parle beaucoup de la participation des uns et des autres, de celle de l'Etat ou des collectivités. Mais quel que soit le bout par lequel on le prend, c'est et c'est toujours l'argent des contribuables ou des locataires. Lorsqu'un bailleur fait un emprunt, c'est le locataire qui le rembourse. Lorsque l'Etat participe, c'est le contribuable qui paie, comme les collectivités. Donc c'est d'abord avec les habitants qu'il faut construire ces projets.

Il me semble de ce point de vue que mes collègues, élus de la Communauté Urbaine ou Présidente du GPV et moi-même, (je m'inclus dans cela), avons des efforts à faire. On ne peut pas signer des conventions comme cela va être fait cet après-midi à 15 heures et ne pas prévoir des comités de suivi et de pilotage pour chaque projet dans lequel se retrouveront les élus, les techniciens et les habitants, et dans lequel on va avoir un certain nombre de difficultés. Car entre ce qui est projeté, le vécu et la réalité, il y a toujours une différence et il nous faut éviter que ces projets, qui devraient permettre d'améliorer le quotidien de la vie, soient des moments de confrontation, des lieux de difficultés et d'inquiétudes, que ce soit sur la question du relogement, sur la question des lieux de vie, de l'urbanisation et de tout ce qui peut toucher à la vie de ces quartiers.

Je tenais à le dire car nous sommes à une phase cruciale puisque nous allons passer dans l'opérationnalité et que pour l'essentiel, les études sont derrière nous. Maintenant il va falloir faire sortir de terre ces projets.

Madame GHALI.- Je voudrais remettre les choses à leur place.

La question de l'ANRU est une question assez complexe et difficile tout d'abord parce que c'est très long mais également parce qu'il s'agit avant tout d'hommes et de femmes. Il y a certes la question du bâti, mais surtout celle de l'humain.

Les habitants sont demandeurs. Je regrette que l'ANRU ne soit pas étendue sur l'ensemble des cités de la Communauté Urbaine, notamment celles de Marseille. Certaines cités du 15/16 pourraient aujourd'hui être éligibles sans problème.

Je comprends les inquiétudes de M. Dutto, mais je voudrais quand même lui dire que pour ce qui concerne les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, je remercie Mme Boyer car que ce soit avec elle ou avec le Directeur du GPV, nous faisons un travail important.

Nous avons fait des réunions de concertation avec les habitants, même si quelquefois, c'est difficile parce que l'humain est au cœur de ce projet. Mais c'est ensemble que l'on y arrivera. Quand on fait un projet ANRU, cela prend parfois 20 ans. Ce n'est pas de la faute des politiques, mais de l'administration en elle-même qui est lourde, qui est longue à mettre les choses en place.

Je le vois avec Valérie Boyer. Parfois, on a tranché politiquement sur des dossiers et il nous faut des mois, voire des années, avant que l'administration mette les choses en place.

Je ne voudrais pas que l'on polémique sur ces questions qui sont des questions importantes. L'ANRU change complètement le cadre de vie des habitants. Cela permet de désenclaver, de diminuer ces barres qui sont insupportables pour les populations, il n'y a qu'à voir les différences entre les populations de cités qui n'ont pas bénéficié de l'ANRU et celles qui en ont bénéficié.

Je voudrais quand même saluer le travail qui est fait, même si l'on peut avoir des débats et des discussions, mais c'est aussi cela la construction.

Même si parfois, avec le Maire de Marseille, je dis ce qui ne va pas, là, je reconnais qu'il y a eu un effort de fait sur l'ANRU, que l'Etat n'est pas toujours au rendez-vous, (quel qu'il soit d'ailleurs, de Droite ou de Gauche sur ces questions-là,

malheureusement, on a pris les choses trop timidement) aujourd'hui, dans les secteurs où l'ANRU fonctionne, cela se passe bien.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33.RNOV 004-28/06/10 CC - Approbation d'une convention avec la Maison de l'Emploi de Marseille pour la création d'une centrale de mobilité sur le bassin centre.

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Madame SALAH-EDDINE.- Je reviens sur l'ensemble des rapports qui ont reçu un avis favorable unanime de la Commission Rénover et Construire une Ville Solidaire qui s'est réunie le 11 juin dernier.

Par ailleurs, j'en profite pour vous faire part premièrement de ma satisfaction de voir réapparaître les rapports concernant l'attribution des subventions du fonds européen et FSE qui, un temps, se sont égarés. D'une part ces fonds sont à hauteur de 12 millions d'euros et d'autre part, le cadre et le champ d'action sont le développement économique au service de l'emploi, la cohésion sociale et territoriale, et enfin la mobilité et l'accessibilité. Toutes les associations, je le précise, présentes sur un territoire CUCS ou ZUS peuvent présenter un dossier et ces zones ne se limitent pas qu'aux seuls arrondissements des 7^{ème} et 8^{ème} secteurs.

Monsieur le Président, vous comprendrez l'importance de mettre en place rapidement une commission d'élus pour proposer et étudier ces dossiers et bien sûr veiller à la bonne utilisation de ces fonds.

Comme je vous l'ai précisé par courrier en date du 10 juin, auquel je n'ai toujours pas eu de réponse, d'ailleurs, je voudrais attirer votre attention concernant cette commission pour veiller et étudier les dossiers dans le cadre de ces fonds européens à la précédente séance plénière.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes en train de vous répondre.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34.RNOV 005-28/06/10 CC - Equilibre social de l'habitat - Contribution de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'élaboration des conventions d'utilité sociale

Madame GHALI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35.RNOV 006-28/06/10 CC - Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution de subventions FEDER pour le soutien d'opérations relevant des volets "Développement économique au service de l'emploi" et "Cohésion sociale et territoire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

36.RNOV 007-28/06/10 CC - Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution de subventions FSE pour le soutien d'opérations relevant des volets "Dispositif PAPEJ" et "Clause d'insertion dans les marchés publics"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37.RNOV 008-28/06/10 CC - Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution de subventions FSE dans le cadre d'opérations relevant des volets "Animation des plans" "Accompagnement à l'emploi", "Construction des parcours", "Ateliers Formation" et "Relations entreprise"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons examiner les rapports de cette Commission car nous allons parler du SCOT et cela me paraît très important.

Monsieur Vallette, la Commission s'est réunie le 9 juin. Pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

87.AEC 001-28/06/10 CC - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Marseille Provence Métropole - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, il y a 17 rapports qui ont tous été adoptés à l'unanimité. Et si vous me le permettez, j'aimerais dire quelques mots sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT de MPM que nous construisons avec toutes les communes de MPM et sur lequel je pense que Patrick Magro reviendra certainement.

Le SCOT est construit sur deux idées fondamentales : le nécessaire changement d'échelle de nos réflexions avec l'urgence de la métropolisation du territoire et le développement durable qui induit des pratiques nouvelles dans l'aménagement du territoire et qui suppose qu'une attention particulière soit portée à la proximité.

Quatre axes stratégiques ont été retenus, qui peuvent être regroupés autour de nos deux idées de base : le fait métropolitain, sa réalité multipolaire et sa vocation internationale et l'organisation spatiale de la proximité imprégnée du développement durable préservant l'identité de nos 18 communes.

Marseille trouve dans ce SCOT sa vraie place de centralité. Elle élabore dans le même temps son PLU, et elle y affirme un certain nombre d'axes forts qui ont été sa contribution au SCOT de MPM.

Si vous me le permettez, je voudrais vous les rappeler en quelques mots pour que vous connaissiez nos engagements en la matière.

Le premier grand choix est le choix délibéré de Jean-Claude Gaudin de poursuivre le développement de Marseille, engagé depuis quinze ans, et soutenu par une forte volonté politique de sa majorité.

Ce développement a changé l'aspect de la Ville et permis plus d'emplois dans les filières économiques et plus de logements (5000 par an, il y a 15 ans, c'était 1000) accessibles à tous dans la mesure du possible et diversifiés.

La Ville-Centre se devait d'assurer par son poids un rôle tracteur majeur, de la métropole à reconstruire.

Dans nos propositions, nous défendons cinq principes-guides que nous retrouvons dans le SCOT.

Le premier est « intensifier la ville », c'est faire plus de ville sur la ville dans tous les domaines. C'est composer avec la ville constituée et faire de vrais choix. L'étalement urbain au rythme actuel n'est plus possible. Le renouvellement urbain implique le renouvellement de nos approches et faire de vrais choix (choix des hauteurs, de la densité) pour libérer des espaces au sol pour plus de vert dans la ville. Le renouvellement urbain c'est autant retravailler les formes urbaines denses et les bâtis existants que gagner en densité sur les territoires mités. C'est étudier, dans le détail, tous les territoires pour conserver leurs spécificités ou les faire évoluer vers d'autres fonctions (où peut-on monter, où peut-on protéger par exemple ?). C'est associer aussi réhabilitation et rénovation.

Mais c'est aussi savoir préserver des entités libres de toute construction, et si cela nous paraît nécessaire, même au cœur de la Ville. C'est ce que le Maire a fait avec le Parc du 26^{ème} Centenaire. C'est aussi se pencher sur les zones tampons et sur les franges de la ville.

Enfin, c'est aussi rentabiliser l'effort d'équipement dans diverses directions : autour des modes de déplacements structurants, c'est assurer une qualité urbaine renforcée pour nos quartiers, nos rues et nos espaces publics où la qualité architecturale devrait aussi retrouver tous ses droits...

Mais ne nous faisons pas d'illusions, c'est plus compliqué, c'est plus exigeant, car il faut aussi faire un accompagnement par de l'investissement public et je pense que c'est plus courageux que de laisser les villes se répandre sans contrainte.

Le deuxième grand point, c'est que la ville doit se tourner vraiment vers la mer et vivre avec son littoral, son port de commerce, ses ports de plaisance.

"Notre moitié maritime", c'est une spécificité de notre ville portuaire internationale et, historiquement, la base même de son développement ; n'oublions pas que c'est aussi notre avenir, même économique.

Les bassins du port de commerce, réorganisés et réorientés doivent rester un pilier essentiel de notre économie. Il s'agit quand même de 15 000 emplois aujourd'hui. Ce territoire n'est ni une friche industrielle, ni une friche portuaire. Mais nous devons harmoniser les rapports de la Ville et des bassins Est du Port, en optimisant le développement des fonctions urbaines à travers l'extension d'Euroméditerranée.

Nos ports de plaisance constituent un autre atout considérable à valoriser. D'immenses possibilités s'offrent à nous, des Goudes à l'Estaque où l'on peut là créer un grand port de plaisance métropolitain.

Le troisième axe est « maîtriser la nature en ville et protéger la biodiversité ».

Le XXIème siècle sera urbain. On prévoit 80 % de la population dans les villes en 2050. L'écosystème de l'homme c'est la ville, ce qui implique de réfléchir à sa place dans la chaîne du vivant et à refonder les rapports Ville/Nature dans un souci d'équilibre. L'intégrité de la nature, la place de l'homme et les usages locaux sont, d'ailleurs, au cœur des débats actuels.

Prévoir les modalités d'évolution de notre ville, c'est donc aussi respecter cette nature, ces espèces, cette biodiversité dite ordinaire, avec laquelle on partage notre territoire et sur lesquels nous avons un très fort impact.

Nous devons préserver des espaces dans la ville pour l'agriculture de maraîchage, pour les jardins familiaux et de fermes pédagogiques. C'est le sens de plusieurs engagements : la volonté de créer un Parc National des calanques périurbain en est un, les récifs artificiels pour la rade de Marseille en est un autre. Sans oublier la mise en place de la plus grande station d'épuration écologique d'Europe sous le stade Vélodrome.

Il va nous falloir assumer au plus vite la transition énergétique et climatique : demain, l'énergie sera bien plus chère, c'est une motivation de plus pour faire une ville économe en énergie et qui limite son impact sur le réchauffement climatique en développant celles qui sont renouvelables. Nous avons déjà reçu le label d'Ecocités pour Euroméditerranée et Sainte-Marthe sera bien un éco-quartier.

Le quatrième point est « maîtriser, grâce au développement durable l'attractivité de Marseille basée sur la qualité de vie ». Ces orientations nouvelles se traduiront dans les zonages proposés pour l'organisation du territoire de Marseille. Les trames bleues, les espaces naturels, les corridors sont le point de départ de nos réflexions.

Pour la ville, la mobilité est au cœur des questions d'urbanisme. Nous avons réalisé un véritable réseau de transports en commun, créé des boulevards urbains, où se partage l'espace entre les différents modes de déplacements. Nous attendons avec impatience le contournement de la ville, sans quoi, rien n'est possible.

Nous allons intensifier la ville, et construire le plus possible autour de ces axes structurants déjà réalisés ou en projets.

Bien entendu, l'accroche au territoire métropolitain est essentielle ; c'est la base de la réussite, pour 2013, du projet Centre-ville et particulièrement de la semi piétonisation du Vieux Port, mais aussi tout autour un syndicat mixte pourrait devenir un véritable staff métropolitain des déplacements.

Le dernier point est « affirmer l'importance du lien social et de la solidarité force historique de notre ville » pour l'intégration de tous ceux qui sont arrivés dans le temps.

L'adhésion des projets par les Marseillais et par tous nos voisins est une exigence forte. En dehors des forces vives de la société civile avec les CIQ, le Conseil de Développement et le monde économique, les mairies de secteurs sont un relais essentiel de proximité.

Ecouter ceux qui vivent leur ville au quotidien, permet d'enrichir la vision d'une métropole multipolaire mais cohérente, d'une ville-archipel où les diverses centralités avec leur identité propre valorisent l'ensemble.

Dans l'immédiat, peu importe de connaître avec précisions les contours du territoire et de la gouvernance.

Il s'agit de construire ensemble dans des modalités consensuelles la métropole à laquelle le "Grand Marseille" devrait être pour tous une vraie vision d'avenir.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vallette. Avant de donner la parole à M. Magro, votre double en la matière, je voudrais vous remercier pour le travail considérable que vous avez fait avec l'ensemble des services de MPM, avec les consultants qui ont été associés à ce travail. Vous avez fait un travail remarquable auquel j'associerai aussi le Conseil de Développement où la société civile a joué pleinement son rôle. Dans tous les cas, je vous dis bravo.

Monsieur MAGRO.- Je savais que Claude Vallette serait long donc je serai bref et vous ne m'entendrez pas dire « Grand Marseille ».

Je donnerai juste quatre idées car nous ne sommes pas à la fin de quelque chose mais au démarrage.

Ce PADD a mobilisé des centaines d'énergie et de compétences au niveau des élus communautaires, des services et des personnes publiques associées, et effectivement le Conseil de Développement a très bien joué son rôle. Mais nous avons des progrès à faire pour mieux associer les citoyens, et je voudrais parler d'une catégorie particulière de citoyens, ce sont les élus municipaux. On a tendance à oublier qu'ils sont plus de 800 sur le territoire du SCOT et plus de 3000 à l'échelle de l'interSCOT. Donc peut-être que pour les étapes suivantes, il faudra que l'on ait le souci de mieux associer les élus y compris les nombreux élus d'arrondissement de Marseille. C'est la première idée.

La deuxième idée, c'est que dès septembre, on va devoir élaborer l'étape suivante : le Document d'Orientation Générale qui est l'équivalent du zonage et du règlement des PLU. Il reviendra au DOG de définir la règle après que le PADD ait défini des orientations en essayant de répondre à des besoins, en tout cas de se mettre en posture d'y répondre. Ce travail devra veiller à l'équilibre entre l'économique, l'environnemental et le social, et je l'ai déjà dit, y compris dans la presse, le social étant le pilier un peu faible de ce PADD, dont j'assume complètement la paternité, mais aussi les éléments critiques. Il permettra de continuer à construire la culture commune qui nous fait encore largement défaut. Il devra encore mieux tenir à la fois le bout de la proximité et de l'identité communale et celui des projets d'ensemble et de l'ambition.

Le troisième point : une fois le SCOT lancé pour cette dernière phase, le développement de projets devra faire perspective en prenant en compte la réalité multipolaire du territoire, que ce soit dans Marseille Provence Métropole puisque dans le document que l'on vous soumet aujourd'hui, on définit une centralité avec une hiérarchie, y compris des centralités secondaires importantes telles que La Ciotat ou Marignane, mais y compris dans Marseille. Cela est indispensable pour tenir le bout des projets d'ensemble en essayant de cesser de l'opposer à celui de la proximité. Je pense que la réussite de la démarche va tenir dans notre capacité ou pas à cesser d'opposer proximité et projet d'ensemble.

Enfin, le quatrième et dernier point, l'interSCOT a été lancé le 31 mai par le Préfet. Il faut que la posture unanime de refus de toute gouvernance descendante et contraignante adoptée par les Présidents d'EPCI fasse système avec les projets et les outils tels que le Syndicat Mixte des Transports ou demain peut-être voire probablement car on ne pourra pas en faire l'économie, le schéma directeur des activités économiques, afin que les postures institutionnelles et la construction des outils permettent de réconcilier l'ambition et la proximité avec les citoyens.

Merci de votre attention, je n'en attendais pas moins.

Monsieur SEMERIVA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, une remarque préalable : la notion de métropole dépasse largement les limites de MPM telles qu'elles ont été fixées par l'Etat. Le découpage y est incohérent. Nous savons d'ores et déjà que le SCOT de MPM trouvera sa cohérence dans certains de ses projets, lorsque nous pourrons être reliés aux autres territoires à travers un « inter SCOT ». Etablir un SCOT, c'est fixer des règles communes en matière d'urbanisme, de déplacement et d'économie. Et sur

notre territoire, l'exercice est difficile avec environ 60 % d'espaces naturels et 2,2 % d'espaces agricoles pour 37% de zones urbaines où doivent se développer l'habitat, le commerce, l'industrie, les transports, le patrimoine et les loisirs.

Les élus Verts se félicitent que l'emprise des terres agricoles soit particulièrement respectée dans ce PADD et que les 1340 hectares qui nous restent sur le territoire MPM soient jalousement gardés voire renforcés dans le cadre de véritables projets agricoles. Les élus Verts pensent qu'il faudrait aller un peu plus loin dans ce sens en développant une agriculture de proximité capable d'alimenter ce que l'on nomme les « circuits courts ».

Les élus Verts sont également satisfaits du choix de la densification urbaine, option raisonnée du renouvellement urbain qui s'impose à notre territoire pour accueillir population et activités économiques dans les 20 ans à venir. Option que pourra défendre l'idée d'une ville compacte et économe en énergie, et qui permettra en conséquence de conserver les espaces naturels et agricoles.

Le PADD a le mérite d'inventorier toutes les pistes de développement durable, mais parfois ces pistes demanderaient à être poussées plus loin, à être définies avec plus de précision, jusqu'à proposer de vrais tableaux de bord, chiffrés à l'appui. C'est le cas pour le projet de renouvellement urbain. Pour les 80 000 logements escomptés et pour la réhabilitation des logements anciens, rien n'est précisé sur les nouvelles normes environnementales de la construction. L'exemple donné du label Eco-cité d'Euroméditerranée reste malheureusement isolé sur la cartographie de notre métropole.

Je ferai la même remarque au niveau des déplacements au sein de la métropole. L'idée d'inverser la tendance au « tout voiture » et de développer les modes doux est des plus judicieuses. Pourtant rien dans le PADD ne permet d'en envisager la traduction concrète ! Aucun pourcentage ne nous place devant des objectifs précis indiquant la part de diminution de la place de la voiture dans les déplacements. Le recul du « tout voiture » serait à mettre en relation avec la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, avec l'amélioration de la qualité de l'air et avec l'amélioration de notre qualité de vie.

Dernier volet et non des moindres, la présence incontournable du littoral et de la mer avec nos 120 kilomètres de côtes, qui à mon sens, n'est pas suffisamment mise en valeur... Le sujet mériterait l'élaboration d'un document à part entière. Dans ce registre, je ne peux que rappeler que le dialogue engagé avec le Grand Port Maritime de Marseille est primordial. La relation Ville-Port est à réinventer, en imaginant par exemple la création d'un technopôle portuaire.

Enfin, pour les élus écologistes, ce travail de prospective ne donne pas à l'équité sociale, principe fondateur du développement durable, la place qui lui revient. On y parle, il est vrai, de cohésion et de mixité sociale. Plus loin, on évoque un territoire de proximité et de solidarité... Mais le document ne fait que survoler la question ! En clair, les données sociologiques concernant la population de la métropole marseillaise font apparaître une problématique sociale qui est relativement peu prise en compte dans le PADD, principalement les questions liées à l'emploi et au logement.

Alors pourquoi ne pas avoir inscrit dans le PADD les bases d'une politique de l'emploi plus volontariste, avec un ensemble d'actions susceptibles de réduire le chômage, notamment celui des jeunes, peu ou pas diplômés ? Pourquoi ne pas avoir envisagé la création de centres de formation spécialisés, en adéquation avec les filières d'emploi amenées à se développer sur notre territoire ?

De même, au niveau du logement, le PADD ne semble pas prendre toute la mesure des besoins de la communauté urbaine : 70 % de ses habitants sont éligibles pour les demandes de logements sociaux ; la grande majorité des Marseillais n'a pas les moyens d'accéder aux nouvelles productions du parc privé. Outre la nécessité de construire des logements sociaux neufs, la métropole devra résorber l'habitat insalubre, valoriser le locatif social, rénover l'habitat ancien, dans le but notamment de réduire la facture énergétique des ménages, et rétablir une mixité sociale dans certains quartiers.

Enfin, le développement des équipements sociaux dans certains quartiers (équipements scolaires, centres de formation, équipements sportifs et culturels...) apparaît peu prioritaire contrairement aux projets de grands équipements communautaires dont le rayonnement sera international (Mucem, Palais des Congrès, Euromed center...).

On peut donc regretter que la cohésion sociale tant souhaitée ne soit pas mise en œuvre jusqu'à sa complète réalisation. Il est à craindre qu'une fraction importante de la population locale reste en dehors de l'expansion économique de portée internationale de la métropole.

Pour conclure, nous aurions pu imaginer davantage, être encore plus innovants sur le terrain du développement durable. Car une stratégie de développement durable doit être gagnante de ce triple point de vue, économique, social et écologique. Nous saurons rester vigilants lors de la traduction du PADD dans le Document d'Orientation Générale.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je souhaitais intervenir sur ce rapport car effectivement, le SCOT est un document de la plus haute importance. C'est un document important car c'est ce qui rend visible l'attractivité de notre territoire d'une part et c'est ce qui rend visible et qui structure la qualité de vie de nos territoires d'autre part.

Je dois bien reconnaître, pour avoir participé à de nombreuses réunions animées par M. Magro et M. Vallette, que la concertation qui a été menée sur ce dossier a été pour le moins exemplaire.

Ce que je souhaiterais dire à cet instant, c'est que les objectifs, tels qu'ils sont contenus dans ce SCOT, c'est-à-dire 80 000 habitants, 80 000 emplois, 80 000 logements, ce sont des objectifs auxquels nous apportons notre soutien.

Un SCOT, ça n'est pas simplement un document d'aménagement du territoire. Le SCOT tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, doit s'inscrire, me semble-t-il, dans cette vision d'interSCOT voulue par l'Etat et qui est en quelque sorte le prémice à la création du fait métropolitain tel que les uns et les autres, nous le défendons et nous le souhaitons. Mais pour que ce SCOT soit réussi, comme je le disais à cet instant, il faut effectivement renforcer l'attractivité de notre territoire d'une part et en même temps améliorer la qualité de la vie.

Attractivité du territoire, c'est incontestablement Euroméditerranée.

Attractivité du territoire, c'est incontestablement, lorsqu'on met en perspective des documents que nous allons voter ensemble tout à l'heure, le Plan d'Aménagement d'Ensemble de Saint Loup ou les différentes ZAC. C'est aussi cela qui fait que nos territoires demain, seront encore plus attractifs.

S'agissant de la qualité de vie, nous avons un potentiel énorme. Nous avons le potentiel de la mer et je rejoins totalement Claude Vallette lorsqu'il dit qu'il faut sans doute imaginer un SCOT ou un interSCOT au niveau de la mer car il y a là des potentialités qui n'ont pas été suffisamment exploitées à ce jour.

La qualité de la vie, c'est effectivement le potentiel que nous offrent ces monuments de la nature que peuvent être les calanques avec le Parc National des Calanques.

Donc ce que je souhaitais dire, c'est que quelque part, ce SCOT, ce sont les prémices au fait métropolitain, ce sont les prémices de la métropole. Une métropole réussie, c'est une métropole qui entre dans une logique de projets, c'est une métropole que l'on peut peut-être imaginer, puisque ce SCOT doit être un outil de rêve, avec un interSCOT. On peut imaginer une métropole qui aille par exemple pour ce qui est de la mer, de Sète à Toulon. C'est, en termes d'enseignement, une métropole qui va de Montpellier à Toulon en passant par Marseille et Aix et nous avons à ce moment-là un fait métropolitain lisible, un fait métropolitain qui s'inscrit au niveau national et international.

Mais parler de métropole, il ne faut pas simplement parler d'une métropole qui soit visible au plan national. Nous, les Marseillais, répondons au Grand Lyon ; le Grand Lyon répond aux Parisiens ; les Parisiens répondent aux Lillois.

Une métropole doit se vivre, me semble-t-il, au niveau international. Comment vue de Shanghai, Marseille peut être visible ? Comment, vue de Shanghai, Marseille peut exister ? Là, il me semble que nous devons avoir un débat. Et c'est à vous Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de l'initier.

Je suis très favorable à ce que notre métropole s'inscrive dans une démarche méditerranéenne et finalement, la géographie nous impose de voir notre réflexion au niveau de Gênes ou de Barcelone.

Mais au-delà de ce constat, il faut sans doute prendre une initiative et il me semble que nous devrions créer – à l'instar de ce qui a pu se passer peut-être pas de la manière la plus heureuse qui soit avec le processus de Barcelone – un dialogue que je qualifierai de 3+3+3 : le dialogue des trois Présidents de Communauté Urbaine ou de l'équivalent pour ce qui est de Barcelone et de Gênes, des 3 Présidents de CCI, Marseille, Barcelone et Gênes et des 3 Présidents de port, de telle sorte que nous structurions, de telle sorte que nous avancions dans cette métropole de projets mais à l'échelle méditerranéenne.

Merci à tous pour ce travail qui a été réalisé. C'est ce qui permet de structurer notre ambition. C'est ce qui permet demain de rendre plus lisibles et plus visibles les efforts que nous entreprenons, notamment au sein de la municipalité marseillaise avec Jean-Claude Gaudin et c'est en ce sens que nous voterons et en ce qui me concerne, je voterai sans état d'âme ce document.

Monsieur GILLET.- Monsieur le Président, chers collègues, en se dotant d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la Communauté Urbaine franchit un cap comme espace et outil de coopération intercommunale.

Dont acte du travail réalisé depuis que vous avez, Monsieur le Président, relancé il y a un an le processus, trop longtemps retardé. D'autant plus acte que ce travail d'élaboration du PADD aurait pu se limiter à un petit groupe d'experts, comme c'est souvent le cas quand il s'agit de se conformer à la loi.

Cela ne s'est pas passé ainsi. Même si on perçoit bien les limites qui sont les nôtres dans l'appropriation institutionnelle et citoyenne de cette construction d'un projet territorial.

Il n'en reste pas moins que ce PADD s'inscrit dans le dépassement de deux limites :

- Celle d'une simple addition de visions locales
- Celle d'une vision unipolaire réduite à la ville centre

C'est, de notre point de vue, le premier travail pratique de construction d'une culture d'agglomération. Il ouvre un champ de possibles que nous aurons à débattre pour choisir et fixer les orientations générales du SCOT.

Une cohérence ancrée dans le fait métropolitain, car il est devenu une réalité d'usage des habitants, des forces vives et même des institutions (à l'exemple de Marseille Provence 2013, du syndicat mixte des transports ou de la fusion des universités).

C'est à cette échelle que les défis du développement, de la mobilité et de la solidarité trouveront des réponses cohérentes. Et c'est par une coopération métropolitaine respectueuse des territoires et des communes, que Marseille sera confortée dans son rôle de capitale euroméditerranéenne.

On pourrait alors imaginer un grand espace territorial multipolaire pertinent qui se nourrisse de projets et d'une gouvernance partagée, de réponses aux besoins des habitants et pas seulement d'une recherche de compétitivité à court terme.

D'où la formulation de trois remarques principales que nous versons au débat.

Premièrement dans le concept de développement durable, il y a 3 piliers indissociables : l'économie, l'environnement et le social.

A la lecture du document on perçoit très bien l'ambition économique qui nourrit le projet d'aménagement. Etant précisé que percevoir ne veut pas forcément dire tout partager. J'y reviendrai plus loin.

On mesure également la volonté de mieux intégrer la question environnementale, l'enjeu écologique dans la conception d'un nouveau développement.

Là où le bât blesse, c'est sur la faiblesse du volet social. Notre territoire est habité par un million de personnes dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne vivent pas à égalité de chances, de parcours sociaux, professionnels ou résidentiels.

Par exemple, si le nombre d'étudiants progresse lentement, le nombre de jeunes sans diplômes et sans formation continue lui aussi de progresser et d'être supérieur aux Bac+2.

Sur un autre registre, la deuxième ville de France est à la fois dans le peloton de tête des foyers non imposables et des minimas sociaux, et à la 2^{ème} place après Cannes dans le rendement de l'ISF de la région PACA.

L'expérience le démontre : la construction d'un territoire plus solidaire ne peut pas qu'être le résultat espéré d'une dynamique économique, mais en être une condition. Cela ne peut passer que par la reconnaissance, la prise en compte de la diversité des situations et des urgences sociales, ainsi que la mobilisation des compétences potentielles, l'organisation du vivre ensemble et de la mobilité pour hisser tout le monde au rang d'une métropole dynamique et solidaire.

Comment le traduire en termes d'offres de formation, de transports, de maintien, de modernisation et de redéploiement des services et des équipements publics, d'accès à la culture et à la création, de parcours résidentiels, d'emplois durables ?

C'est certainement le chantier le plus déterminant que nous aurons à travailler dans la définition concrète du Document d'Orientations Générales.

Notre deuxième remarque : je parlais plus haut de l'ambition économique.

"Installer la Métropole dans l'économie de la connaissance" est un enjeu majeur. Mais il ne peut se concevoir comme un objectif exclusif des autres activités. Le document le dit lui-même : *"l'innovation scientifique et technologique est un enjeu majeur, pour la création des activités et des emplois, d'autant qu'elle a un puissant effet d'entraînement sur les autres moteurs économiques"*.

Or, même affaiblis, l'activité et le savoir-faire industriels restent une réalité de notre territoire et un atout. Cela mérite de les réintroduire en tant que tels dans notre prospective territoriale de développement, d'autant qu'il n'y a pas que dans le domaine agricole que se pose la question des circuits courts et de la relocalisation des productions. C'est une problématique générale.

Enfin et pour terminer, nous ferons deux propositions qui vont toutes deux dans le même sens : approfondir le travail de concertation.

D'une part en imaginant l'ouverture d'espaces de débat public permettant une réelle appropriation citoyenne du projet dans une construction partagée des objectifs de développement durable.

D'autre part en sollicitant le Conseil de Développement à partir de l'analyse et des propositions qui ont été présentées par son assemblée plénière du 1^{er} avril dernier, en particulier sur deux sujets :

- Que recouvre dans l'esprit du Conseil de Développement l'idée de mettre en place « *un technopôle portuaire et maritime* » ? La réaffirmation des fonctions portuaires des bassins Est du Grand Port de Marseille est fondamentale. Mais il n'en reste pas moins que nous avons beaucoup de mal à imaginer le développement de cette activité portuaire et maritime dans toutes ses dimensions complémentaires. Y compris en matière d'espaces nécessaires à sa respiration. Il faudra par exemple veiller, pour le fret, à ce que le Document d'Orientations Générales maintienne et précise les fonctions ferroviaires d'Arenc et Mourepiane.

- Comment « *relever le défi social induit par les inégalités de conditions de vie des Métropolitains ? Comment « porter une ambition et définir un grand projet mobilisateur pour les quartiers en grandes difficultés* » ?

Voilà, Monsieur le Président quelques remarques que nous livrons au débat.

Lors de la réunion publique tenue ici même le 6 mai dernier, un intervenant résumait assez bien ce que nous venons d'évoquer : « *Dans ce PADD, on sent bien un mouvement descendant : là où on veut aller détermine ce qu'il faudra être. Il faut maintenant introduire de l'ascendant dans ce mouvement. C'est-à-dire : voilà ce qui est ; voilà ce qui se fait, pour le mettre au service du projet de développement durable* ».

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Gillet, sur la fin de votre discours, vous étiez presque au niveau de M. Tixier tout à l'heure !

Madame GHALI.- Monsieur le Président, le SCOT a été bien présenté que ce soit par Patrick Magro ou par Claude Vallette.

Un travail formidable a été fait, tout d'abord parce qu'il y a eu de la concertation. Nous avons tous pu participer et apporter notre pierre à l'édifice. Toutefois, un autre document doit aussi être discuté de la même manière, il s'agit du PLU.

Mon inquiétude est de savoir comment, dans le cadre du PLU, pouvoir intégrer tout ce qui a été dit sur le SCOT, car c'est cela qui va être au final notre plan guide pour Marseille.

Si on veut réussir le SCOT, il faudra que, dans le cadre du PLU, nous ayons une vision urbanistique importante et que l'on ne fasse pas de l'urbanisme au coup par coup, mais que l'on ait une vraie vision de l'urbanisme, qu'on ait un vrai débat pour savoir où l'on va construire demain, où l'on va installer des entreprises, où l'on va construire de la voirie et des modes de circulation ? Et tout cela doit être pris en compte dans le cadre du PLU.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

88.AEC 002-28/06/10 CC - Engagement de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone, de la Zone d'Aménagement Concerté du Technopôle de Château-Gombert à Marseille

Monsieur MAGRO.- Avis favorable sur tous les rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

89.AEC 003-28/06/10 CC - Avis de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté de la Galerie du Parc à Carnoux-en-Provence.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

90.AEC 004-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carnoux-en-Provence - Approbation de la modification n°7

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

91.AEC 005-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gémenos - Procédure de révision - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

92.AEC 006-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gémenos - Engagement de la procédure de modification n°9

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

93.AEC 007-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Carry-le-Rouet - Procédure de Révision - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

94.AEC 008-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne - Objectif et modalités de concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

95.AEC 009-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marignane - Approbation de la procédure de modification n° 4

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

96.AEC 010-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues - Approbation de la procédure de modification n° 3

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

97.AEC 011-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Cassis - Engagement de la procédure de modification n°3

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

98.AEC 012-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n° 23 relative à la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre (9ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

99.AEC 013-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°18

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

100. AEC 014-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°21

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**101. AEC 015-28/06/10 CC - Plan Local d'Urbanisme d'Allauch -
Approbation de la révision**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**102. AEC 016-28/06/10 CC - Approbation de la modification du zonage
d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole sur le territoire de la commune d'Allauch**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**103. AEC 017-28/06/10 CC - Approbation d'un Programme
d'Aménagement d'Ensemble à vocation mixte- Saint- Loup à Marseille (10ème
arrondissement)**

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, je suis très favorable à ce rapport bien entendu, mais je voudrais simplement attirer votre attention et celle de l'assemblée sur cette approbation du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Saint Loup. C'est en fait un aménagement très important qui va prendre place sur les anciennes usines des moteurs Baudoin avec un grand magasin à usage commercial, qui nous avait proposé initialement un bâtiment low cost, avec un parking digne des banlieues et qui ne ressemblait en rien à un ouvrage qui devait s'intégrer dans un noyau villageois.

En conséquence de quoi, aujourd'hui, nous travaillons à l'amélioration de cette architecture. Il n'y a aucun problème sur les centaines de logements qui sont construits en lieu et place de ces anciennes usines, hélas disparues, mais également sur la partie des plans de ZAC qui se trouvent jusqu'à côté avec un plan architectural de grande qualité.

Cependant, Monsieur le Président, je dois attirer votre attention sur le fait suivant : l'implantation d'autant de constructions et notamment d'un Castorama, va attirer, en plus des habitants, un grand nombre de visiteurs, en tout cas, c'est ce que l'on souhaite puisque nous souhaitons la réussite commerciale de cette implantation.

Je voudrais vous rappeler qu'actuellement, nous circulons sur une voie, avec une passerelle dont la qualité esthétique est pour le moins discutable. Il me semble très important que vos services mettent à l'étude la circulation du Pont Florian, c'est-à-dire à la fin de la L2, jusqu'au début du Boulevard Urbain Sud. Dans le passé, des études ont été entreprises, mais elles mériteraient d'être reprises. Car comment implanter des dizaines voire des centaines de logements, donc des milliers d'habitants, en même temps qu'une grande surface d'une grande capacité sans prévoir au préalable les moyens de circuler sur ces voies. Car aujourd'hui, nous n'avons que la Nationale 8 qui puisse mener à Saint Loup et cette espèce de bout de voie qui est déjà très chahutée, très impactée par la passerelle qui devra être forcément démolie.

Donc Monsieur le Président, je vous invite à faire mettre le plus vite possible à l'étude l'aménagement de ce tronçon de voie qui est l'embryon du Boulevard Urbain Sud.

Là aussi, qu'il me soit permis de vous dire que ce que nous espérons, ce que nous souhaitons et ce que vous voulez d'ailleurs, c'est-à-dire commencer et poursuivre le Boulevard Urbain Sud, c'est bien de ce côté-là qu'il faudra démarrer, c'est bien du côté de Saint Loup, compte tenu de l'attractivité et de la rénovation urbaine qui s'y rattache, plutôt que de l'autre côté, c'est-à-dire du côté du 8^{ème} pour arriver dans le 9^{ème} sur Mazargues etc.

Donc le Maire de cet endroit ne pouvait pas passer sous silence ce qui pourrait être un vœu pieux pour cet instant. Bien entendu l'approbation du programme ne fait aucun doute, mais il serait regrettable que nous ne prenions pas en charge les moyens de circuler.

Monsieur LE PRESIDENT.- Les études de circulation pour l'ensemble de cette zone sont prévues pour le 2^{ème} semestre 2010.

Monsieur TEISSIER.- Nous nous en félicitons, merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour des raisons de timing bien compréhensibles, je vais vous soumettre les rapports transports maintenant.

COMMISSION DEVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PERIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est déroulée le 10 juin. Pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur MOLINO.- 13 rapports ont été étudiés en Commission. Nous avons eu un très large débat concernant le plan quinquennal d'investissement. Il en est ressorti des votes contre de MM. Agullo, Fouquet ainsi que les abstentions de Mmes Gueydan, Legal, Simonetti-Achard, et de MM. Garnier, Molino, Varèse. Mme Mauric et MM. Chenez et Pernin ont voté pour.

Tous les autres rapports ont reçu un avis favorable.

75. DTUP 001-28/06/10 CC - Approbation de l'affectation d'une Autorisation de Programme relative à des travaux de mise en sécurité et de dépose des infrastructures de trolleybus à Marseille

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. DTUP 002-28/06/10 CC - Approbation d'affectation d'une autorisation de programme pour les études et mesures d'expertise du fonctionnement du réseau de tramway et du prolongement de la ligne 1 du métro Timone-La Fourragère en exploitation

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

77. DTUP 003-28/06/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013. Approbation du pré-programme et actualisation de l'autorisation de programme pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

78. DTUP 004-28/06/10 CC - Approbation de la rétrocession à la Communauté Urbaine MPM du parc de stationnement en enclos des «Mimosas» à Cassis

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

79. DTUP 005-28/06/10 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au Parc de Stationnement les Mimosas à Cassis

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

80. DTUP 006-28/06/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013 – Approbation du programme de l'opération de prolongement du réseau de Tramway Canebière - Cours Saint Louis - Castellane

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne pouvais pas ne pas prendre la parole sur ce rapport qui conditionne notre stratégie de développement des transports urbains sur le périmètre de la Ville de Marseille notamment, mais qui engage aussi des moyens importants pour la Communauté Urbaine au sein de laquelle nous siégeons.

Si je prends la parole, c'est en qualité de Président de la Régie des Transports de Marseille, en qualité d'élu communautaire, mais aussi en qualité d'habitant du 15^{ème} arrondissement de la Ville de Marseille.

En qualité de Président de la RTM, je veux réitérer mes propos, récents certes, mais passés, sur ce qui ne me semble pas être pertinent en termes de choix stratégiques...

Monsieur TEISSIER.- C'est le moins qu'on puisse dire !

Monsieur GAUDIN.- Merci !

Monsieur TEISSIER.- Il n'y a pas de quoi !

Monsieur ZERIBI.- ... quand on connaît le sens des priorités que nous devons donner au développement des transports urbains.

Partout, dans toutes les grandes métropoles, on part de la périphérie pour aller vers le centre-ville.

Partout, on décide de limiter l'entrée de la voiture. Je vous rappelle le chiffre de 150 000 voitures qui s'engouffrent chaque jour dans notre centre-ville.

Partout, on essaie de mesurer le montant d'un investissement au regard de ce qu'il peut générer en termes de retours. Je veux vous rappeler ici même le coût : plus de 450 millions d'euros, sans la rénovation urbaine, du tramway 1 et le nombre de voyageurs qu'il permet de transporter : 54 000 par jour.

Avec un même niveau d'investissement, partout ailleurs, on observe environ 130 à 150 000 voyageurs par jour. C'est ce que l'on appelle le retour à l'investissement, la pertinence d'un choix, la volonté de desservir au nom de l'équité territoriale, l'ensemble de nos concitoyens.

Aujourd'hui, je marque mon inquiétude quant à ce choix technique et stratégique. Il est coûteux et je crois qu'avec cette somme de 50 millions, on peut développer aux trois coins de la ville, Nord, Est, Sud, une stratégie de maillage qui améliorera grandement les dessertes et le niveau des transports urbains. Cela rendra service et répondra aux attentes de nos concitoyens. Cela facilitera aussi la tâche des tramways.

C'est compliqué aujourd'hui de conduire un bus quand on n'a pas de voie prioritaire.

C'est compliqué de conduire un bus quand on n'est dans les embouteillages, dans la circulation, dans les conflits permanents avec les automobilistes.

C'est compliqué aujourd'hui de donner le sentiment d'un service public efficace et de qualité quand la stratégie n'est pas au service de ce service public.

Alors je le dis, ce choix ne me semble pas pertinent en l'état au regard de notre maillage actuel. Chacun se gausse de vouloir faire le Grand Marseille. Moi je vous le dis, mes chers collègues et notamment aux élus de Marseille : faisons Marseille et le Grand Marseille se fera tout seul. Aujourd'hui, en matière de transports urbains, on a du mal à faire Marseille. Si je ne prends que ce sujet, comment voulez-vous que les petits s'agrègent à un gros qui ne fait pas les choix les plus pertinents ?

Je dis qu'aujourd'hui, nous devrions penser à la desserte Nord/Sud et quand je dis Nord/Sud, je pense à Septèmes-les-Vallons qui fait partie intégrante de la Communauté Urbaine jusqu'à Luminy et je dis qu'à l'Est, il nous faut penser aussi à la desserte de tous ces quartiers populaires ou noyaux villageois qui aimeraient avoir un transport urbain de qualité.

Alors l' élu communautaire va se soucier plutôt des deniers publics en se disant que l'addition est un peu chère pour 1200 mètres.

Et l'habitant du 15^{ème} arrondissement va vous dire : et l'équité territoriale dans tout cela ? A quel moment dessert-on comme il se doit les quartiers périphériques à la ville avec une stratégie de parkings qui va cristalliser à la sortie de l'A7 et de l'A55 le nombre de voitures qui s'engouffrent dans le centre-ville que nous voulons attractif, mais aussi riche de mouvement.

Mais je ne suis pas un professionnel de la politique et je n'ai pas pour habitude de m'opposer pour m'opposer. Je voudrais terminer mon intervention en ayant le sentiment – Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur Maire, je vais m'adresser à vous – de trouver une issue au sujet qui est celui que nous abordons à l'instant.

J'ai toujours dit que nous n'étions pas assez unis et solidaires vis-à-vis de l'Etat républicain. L'Etat républicain, aujourd'hui, cofinance à une hauteur qui n'est pas acceptable, le développement de nos projets et notamment de nos transports urbains. On entend parler de 35 milliards d'euros pour le Grand Paris, je tiens à vous rappeler que nous avons eu pour

tout cofinancement des projets, 6 millions d'euros ! On entend parler de la deuxième ville de France. On entend parler de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, tunnel euroméditerranéen, voie majeure pour faire de notre ville une capitale de la Méditerranée.

A quel moment l'Etat républicain va concourir un peu plus qu'il ne le fait ? A quel moment allons-nous être capables d'être unis pour aller demander auprès du gouvernement un cofinancement à la hauteur de nos ambitions et de nos projets ?

Ce cofinancement est susceptible de nous mettre d'accord parce qu'en l'état, l'issue que je propose, Monsieur le Sénateur Maire et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, c'est que vous puissiez ensemble m'assurer que dans les prochains jours, audience sera demandée à M. Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat en charge du développement durable et des transports, pour qu'il puisse, avant la fin de l'année, dans le cadre de l'enveloppe « Appel à Projets 2 » du Grenelle 1 (enveloppe de 800 millions d'euros à répartir sur le territoire national) nous assurer qu'il servira Marseille comme il se doit, qu'il servira la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole comme il se doit, pour cet investissement qui est assis sous le sceau de la bonne gouvernance.

J'entends ce choix, cette volonté, j'entends cette solidarité de groupe auquel nous devons être sensibles, j'entends la volonté, pour moi en tout cas, de soutenir le Président Caselli dans sa présidence au sein de cette entité. Mais moi, je vous demande un peu de volontarisme, d'assurance quant aux moyens qui nous seront accordés au cours des prochaines semaines.

Nous sommes à un moment majeur : 800 millions d'euros vont être distribués sur le territoire national. Si nous sommes mieux servis parce que le Sénateur Maire Jean-Claude Gaudin, le Président de la Communauté Urbaine Eugène Caselli demandent à ce qu'une délégation composée de Jean-Noël Guérini et de moi-même, humblement, Président de la Régie des Transports de Marseille, puisse aller défendre nos projets de manière unie et cohérente, si nous obtenons l'approbation du Ministre d'Etat, alors je peux aujourd'hui, avec les arguments que j'ai développés, marquer mon soutien à une politique ambitieuse qui intégrera les 1200 mètres de tramway à la demande du Sénateur Maire de la Ville de Marseille. Je peux, à cette condition.

Toutes les autres métropoles le font, je suis allé voir le conseiller de Jean-Louis Borloo qui m'a dit : « *Les seuls que je n'ai pas vus, ce sont les Marseillais, vous n'êtes pas venus faire du lobbying, vous n'êtes pas venus nous proposer des projets* ». Je crois très sincèrement que nous pouvons être d'accord, si nous montons faire, comme les Bretons le font, comme les Savoyards le font, comme les Parisiens savent le faire, un peu de lobbying sur l'ensemble de nos projets.

Si nous allons voir le Ministre d'Etat en délégation, et si nous obtenons plus, je suis convaincu que chacun aujourd'hui saura accepter la bonne gouvernance que nous voulons pour l'intérêt général et pour le bon déroulement des projets qui sont les nôtres. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Maire, vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur GAUDIN.- Si vous m'autorisez, la partie technique sera faite par Yves Moraine et Mme Lota, pour ma part, j'interviendrai pour ce qui relève de l'interrogation qui vient d'être présentée aujourd'hui par M. Karim Zéribi.

Tout d'abord, Monsieur le Président, ce que je voudrais vous dire, c'est que souvent, cela arrive assez régulièrement, à la lecture de la presse locale, ce que je fais très tôt le matin, il m'arrive d'avoir des brûlures d'estomac. J'en avais ce matin devant une contradiction. Pendant deux pages, on lit « *la voiture asphyxie Marseille* » et sur l'autre page, on critique violemment une partie de tramway qui pourrait être réalisée.

J'ajoute que dans les commentaires, on semble dire que vous et moi, nous aurions fait un troc, un marchandage. Cela n'est pas dans nos habitudes !

Je n'ai pas voté pour vous, pour que vous soyez Président de la Communauté Urbaine. Mais vous l'avez été. Je suis Maire de Marseille, avec une certaine ancienneté. Les arrière-pensées électorales, dans la projection de je ne sais quelle année et de quelle élection, me sont totalement étrangères.

Je pense qu'il en est de même pour vous, car vous en avez fait la démonstration avec les Maires de Marseille Provence Métropole et avec moi-même. Aucun troc, aucun marchandage, c'est vraiment une volonté.

Je voudrais dire à Karim Zéribi que je prends en compte souvent les observations qu'il peut formuler. Cela ne lui a pas échappé, que depuis quelques temps, alors que nous n'avons que très peu de policiers municipaux, ils sont dans les voies des bus et dressent le matin des contraventions aux gens qui empruntent illégalement les voies des bus. J'ai été sensible, et nous l'étions il y a quelques années aussi, au fait que la rentabilité de la RTM serait plus importante si la circulation était plus facile.

Ceci dit, je vous fais observer humblement que la dernière subvention d'équilibre que j'ai votée et que j'ai signée pour la RTM était de 124 millions d'euros. Le Président Caselli vient de vous en attribuer une de 146 millions d'euros. On a beau dire qu'on prend tout le Versement Transport des entreprises, si l'on n'était pas obligé de le reverser entièrement à la RTM, nous ferions d'autres lignes et d'autres investissements.

On a souvent critiqué ce que Renaud Muselier a voulu. J'ai été très solidaire et ma municipalité également, sur le tramway et le prolongement du métro. Or, à cette époque-là, sur une dépense de 800 millions d'euros, Monsieur Zéribi, il est exact que nous n'avions pas obtenu les sommes que nous voulions. C'était un désaccord entre M. Raffarin et moi-même. M. Raffarin nous a donné 60 millions d'euros et, venant un jour à Marseille, M. De Villepin, 10 millions d'euros de plus.

Vous savez que le Conseil Régional nous avait donné 27 millions d'euros et le Conseil Général 29 millions d'euros. Avec ça, il nous a fallu beaucoup emprunter, mais aujourd'hui, nous sommes très satisfaits, malgré les chiffres concernant les passagers qui empruntent tous les jours le tramway qui ont été donnés ce matin, qui ne sont d'ailleurs pas les bons puisque vous venez d'en donner d'autres vous-mêmes.

En même temps, nous avons été heureux ensemble d'inaugurer quatre superbes stations du métro, de la Timone à la Blancarde, de la Blancarde à Saint Barnabé, de Saint Barnabé à la Fourragère.

Mes chers collègues, ça n'est pas venu que par l'intermédiaire du Saint Esprit !, même si vous savez que je n'ai rien contre.

Par conséquent, il est clair que nous pensons que pour l'avenir de cette ville, pour son centre-ville – Monsieur Karim Zéribi, cela ne vous a pas échappé, lorsque brutalement, pour une grève nationale, on nous a fermé les tunnels – oui, je suis fier d'avoir, avec ma municipalité, fait le prolongement du tunnel sous le Vieux Port avec le tunnel de la Major. Je suis fier d'avoir fait le tunnel Saint Charles. Je suis fier d'avoir fait le raccourci sous le parc du 26^{ème} centenaire.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, vous avez accédé à une demande de la ville. Bien sûr que les gens protestent ! Bien sûr que l'on a toujours des mécontents ! Mais quand on aura fait le prolongement du tunnel Prado Carénage, on aura aussi amélioré la situation, on aura fait en sorte que les moyens de transports en commun soient mieux utilisés en surface si les autres sont en souterrain !

Vous ayant dit cela, sur le dossier lui-même, ce n'est pas un entêtement Monsieur le Président, je pense qu'un jour, on pourra continuer vers le Nord. Je pense qu'un jour, on pourra aller jusqu'à Mazargues ou vers la Capelette, mais, Monsieur le Président, je

me mets un instant dans votre fauteuil (simplement un instant), pour vous dire que partout on nous demande de faire des efforts, partout, il y a de bonnes raisons de poursuivre, d'initier, de créer, de développer, mais où prend-on l'argent ?

Alors, oui nous devons obtenir des financements de deux manières Monsieur Karim Zéribi. Premièrement, l'Europe doit nous aider et nous irons à Bruxelles. Deuxièmement, le gouvernement de la République, tant qu'il est celui que je soutiens, fera un effort substantiel. Pourquoi ? Parce que je suis un des rares hommes de Droite à être Maire d'une grande ville aujourd'hui, et que le gouvernement, si on veut redescendre à une imprécation politicienne, peut faire un peu attention à ce que je dis. Et puis peut-être que d'autres parlementaires pourront dire la même chose que moi.

Par conséquent, oui Monsieur le Président, avec vous, avec M. Guérini, nous sommes disposés à faire toutes les démarches nécessaires pour que nous obtenions plus d'argent.

Alors, le coût, qui semble très fort aujourd'hui et qui d'ailleurs n'est pas le bon, mais peu importe, sera réduit d'autant et nous ferons quelque chose pour le centre-ville qui en a grandement besoin. Ensuite, nous poursuivrons au fur et à mesure des années.

Pardon, ce n'est pas moi qui étais désigné pour parler sur ce sujet, c'est M. Moraine, mais devant cette interpellation, Monsieur le Président, merci de m'avoir donné l'occasion de répondre.

(Applaudissements)

Monsieur AGULLO.- Je suis tout à fait conquis par la première partie de l'intervention de M. Zéribi, effectivement, je crois qu'on est vraiment en dehors d'une vision pour les transports à Marseille, pour le transport à Marseille en faisant ce projet-là.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, les Verts ne comprennent pas qu'un tel projet soit aujourd'hui envisagé. Nous nous apprêtons à engloutir 50 millions d'euros dans un projet inutile, mal calibré car ne s'appuyant sur aucune étude sérieuse et qui devrait être à peu près tout sauf une priorité pour la Communauté Urbaine. Les Verts depuis le début s'opposent à ce projet de juxtaposition d'un tramway à deux lignes de métro. On y croit à peine.

Les objectifs affirmés dans la délibération démontrent l'inutilité du projet:

Premièrement, on nous dit "*Irriguer un quartier central avec une desserte de qualité. Améliorer la desserte d'une zone très commerciale*". Je vous pose la question, si dans cette zone la desserte n'est pas de qualité aujourd'hui, que pouvons-nous dire du reste de Marseille ? Les bus convergent en nombre dans cette zone. Les stations Noailles, Préfecture, Castellane et d'autres l'irriguent... Et la distance parcourue pour aller faire ses courses est largement supérieure à la distance à faire pour rejoindre une station de métro. Essayons donc.

Mesdames, Messieurs les conseillers, on pourrait penser que cela est juste une provocation... Sauf qu'il s'agit de 50 millions d'euros !

Deuxièmement, on nous dit aussi "*Initier l'extension du tramway dans un grand axe nord-sud*". Interrogatif, je me tourne vers vous et je demande : vous parlez de mettre en place un RER ?

Les tramways ont une vitesse commerciale trop basse pour répondre à l'idée de grand axe. Nous le savons tous. Si on y ajoute le nombre d'arrêts prévus, éloquent, largement trop important, on aura à cœur de le faire à pied pour aller plus vite.

La Cour des Comptes dans son rapport de 2005 "Les transports publics urbains" précise: "*La diversification de l'offre de transport et son amélioration qualitative qui en ont résulté n'ont de manière générale pas enrayeré la croissance du trafic automobile et pas davantage conduit à une augmentation significative de la fréquentation des transports en*

commun”. Effectivement, en confondant RER et tramway, nous ne proposons pas une alternative à la voiture. Nous ne nous préoccupons pas du problème des déplacements à Marseille.

Enfin, on nous dit : “*Opérer une requalification urbaine rue de Rome*”. Alors là, oui nous y sommes favorables. Mais là encore, quel rapport avec un Tramway... Mettons plutôt des arbres, de l’ombre en été, pavons élégamment, que les gens s’y promènent et vivent autrement le centre-ville de Marseille...

Mais finalement, on peut légitimement se poser la question de qui soutient ce projet. En Commission, il s’en est fallu de très peu pour que le vote contre l’emporte - et il ne s’agissait pas d’un affrontement Gauche-Droite! En Conseil d’arrondissement du 9-10, là le vote contre l’emporte! Et pourtant ce n’est pas par manque de conscience des problèmes rencontrés au quotidien par les habitants de ces quartiers!

Alors oui à une réponse pour les quartiers Sud et Est de Marseille. Nous pourrions prolonger le métro jusqu’à St Loup. Nous pourrions aussi proposer un tramway qui irrigue le boulevard Michelet, Mazargues, le bord de mer et le Prado, et qui parte du rond-point du Prado. Mais un tramway dont les distances entre les stations sont comparables à celles du métro et sur lequel on puisse mettre des vélos! Ce n’est pas en multipliant les arrêts que vous allez permettre aux gens de se déplacer autrement. Les gens continueront à prendre la voiture. Nous parlons de déplacements, nous parlons de proposer une alternative crédible à la voiture.

Mais s’il devait y avoir 50 millions d’euros à dépenser aujourd’hui, ils devraient servir à renforcer les pôles universitaires. La carte de la pollution le montre bien. Les voitures y affluent. Il reste un bout de rail à poser pour enfin joindre la Technopole Château-Gombert au métro. Posons-le! Il en va de l’avenir de la métropole qui doit *s’installer*, tels sont les termes utilisés dans le PADD, *dans l’économie de la connaissance*. Le fameux « Arc de la connaissance » de Luminy à Château Gombert, doit relier deux technopoles, eux vitrines technologiques et deux pôles universitaires.

Alors s’il vous plait, n’engageons pas 50 millions d’euros dans ce projet grandement inutile.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, je voudrais ici, et vous pourrez m’en donner acte y compris vous, Monsieur le Maire, rappeler la position du groupe communiste de la Communauté Urbaine aussi bien dans la mandature actuelle que dans la précédente et celle du groupe communiste de la Ville de Marseille.

Au début de ce projet, nous étions peu nombreux à exprimer des réserves sur sa faisabilité et surtout son efficacité. Aujourd’hui, cette réserve a envahi la Commission Transports et je vois également l’hémicycle, puisque seuls trois élus sur treize présents ont adopté ce rapport.

La raison est très simple à résumer : Si nous mettons en œuvre la décision qui nous est proposée aujourd’hui, la Ville de Marseille pourra se vanter de construire le kilomètre de tramway le plus cher au monde pour une efficacité économique quasiment nulle. Disant cela, nous n’exagérons rien ; nous ne faisons que lire les données chiffrées du rapport et du programme de l’opération annexé.

Ainsi en matière de coûts, l’enveloppe financière est portée à 50 Millions pour l’extension vers Castellane, si on retranche le million d’euros affecté à la réalisation d’une station supplémentaire sur la Canebière. Des travaux qui ne pourront être subventionnés par l’Etat qu’à hauteur de 5 millions d’euros hors taxes, puisque nous dépasserons de deux fois minimum le plafond des dépenses admises pour ce type d’infrastructure.

Mais en plus, une fois mis en service, il y aura non plus deux lignes, mais trois, qui nécessiteront un parc total de 32 rames au lieu des 26 actuellement. Il faut donc rajouter l'achat des rames au coût total des travaux.

Petit calcul :

Les 26 rames actuelles + leur mise aux normes de sécurité et l'allongement de 10 mètres récemment décidés, nous ont coûté au total 140,2 millions d'euros TTC. Soit : 5,39 millions d'euros la rame multipliés par 6 rames nouvelles, cela fait 32 millions d'euros

Total de l'opération estimée : 50 millions d'euros de travaux + 32 millions d'euros de rames = 82 millions d'euros.

En matière d'efficacité, non seulement le goulot d'étranglement de la rue de Rome et le croisement Cours Saint-Louis/Canebière participeront à retarder le cadencement des trois lignes à six minutes minimum en heure de pointe, mais en plus on peut lire ceci en page 45 du programme annexé : *"ce nouveau réseau maillé devient attractif par rapport au métro pour certains déplacements. Les usagers préfèrent emprunter le tramway en centre ville pour des trajets courts, plutôt que de descendre dans le métro"*.

D'où une augmentation espérée de fréquentation du tramway de + 25%.

Mais vous avez bien compris. Cela se fait au détriment du métro et du bus. Donc, comme c'est écrit dans le programme annexé, cela n'amènera qu'une progression de 1% des usagers du Réseau – Métro – Tramway – Bus.

82 millions d'euros pour 1 km et 1% d'usagers en plus des transports en commun !

Et pour finir, une question qui ne trouve pas de réponse dans le projet annexé : Quid du pôle d'échange de Castellane qui va réceptionner tous les bus empruntant aujourd'hui la rue de Rome ?

Comment ne pas être convaincu qu'il y a d'autres priorités d'investissement pour élargir l'offre de Transports en Commun et non la doubler entre le métro et le tramway dans le seul petit périmètre du centre ville ?

Par exemple la prolongation aérienne du Métro jusqu'à Château-Gombert pour desservir directement le technopôle et plus efficacement les quartiers et les communes alentour.

Tout est déjà réservé en matière foncière.

Cela mérite étude sérieuse. Car le redéploiement de ces 82 millions d'euros additionné à l'économie réalisée pour moitié sur le projet de Bus à Haut Niveau de Service entre Château-Gombert – Frais Vallon – Campus de Saint-Jérôme (soit environ 25 millions d'euros d'économie) permettrait de réaliser à la fois l'extension du métro aérien et une requalification plus rapide de la rue de Rome.

Monsieur le Président, que l'on se comprenne bien : si la réalisation de ce kilomètre de tramway entre la Canebière et Castellane était le dernier fil d'une véritable toile d'araignée de transports en commun couvrant le territoire de Marseille Provence Métropole, nous approuverions des deux mains. Et vous savez mon combat « historique » pour que les quartiers Nord et les quartiers Sud soient desservis de ce point de vue. Je crois que ce combat est encore d'actualité.

Mais vu l'état de nos finances et la réalité du maillage des Transports en Commun c'est de l'absurdité. Et le comble de tout, c'est que le centre-ville va se retrouver en plein chantier au moment où il y aura besoin d'être le plus attractif et le plus fluide en matière de déplacement : en 2013 !

Nous voterons donc contre ce rapport. Et je me demande quel serait le résultat si le vote était à bulletin secret.

D'ailleurs pour répondre à M. Zéribi : OK, chiche, pour aller demander tous ensemble à l'Etat des moyens supplémentaires, c'est la position du groupe communiste qui a été permanente. « Elle n'est pas écoutée par la population », j'entends bien Monsieur le Maire, mais avouez aujourd'hui qu'elle est valide et partagée, bien au-delà des rangs communistes. En revanche, M. Zéribi, si c'est pour demander 50 millions d'euros pour réaliser ce tronçon de tramway, je vous dis non, la priorité n'est pas là par rapport au maillage.

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà un débat qui nous rajeunit puisque ce débat, nous l'avons eu en Conseil municipal de Marseille, il y a déjà plusieurs années, lorsque notre ami Renaud Muselier a présenté le plan tramway métro. Nous avons déjà dit à l'époque que le plan tramway métro présenté par Renaud Muselier deviendrait le plus cher de France et je me souviens de mon ami Fouquet qui lui avait dit : « *le plus cher d'Europe* ».

Nous y sommes, Monsieur Muselier. Effectivement, nous récupérons le fruit d'une mauvaise gestion territoriale de l'aménagement tramway métro.

Oui, vous avez eu raison de faire le tramway.

Oui, vous avez eu raison de prolonger le métro dans certains quartiers.

Mais en période de crise, est-ce que ce n'est pas un peu osé que de dire que notre municipalité et la Communauté Urbaine appuient le fait que l'on dépense 50 millions d'euros pour un kilomètre de tramway ?

Rappelons-nous la campagne municipale. Je crois que les différentes têtes de liste et les grandes têtes de liste qu'étaient Jean-Claude Gaudin et Jean-Noël Guérini, avaient parlé de busway sur cet espace-là. Je crois que l'on avait pensé à un aménagement nouveau de cette rue de Rome.

Oui, en effet, dépenser 50 millions d'euros aujourd'hui pour un espace qui possède déjà, notre ami Olivier Agullo l'a dit, le métro... Réaménagez le centre-ville, réaménagez la rue de Rome en y plantant des arbres en y faisant une vraie rue où les gens peuvent se déplacer à pied.

Il y a quelque chose d'horrible en politique et vous savez de quoi je parle ici : c'est d'avoir raison avant les autres... et vous le savez

(Brouhaha)

Quand on a parlé de l'asphyxie de Marseille, des 150 000 voitures qui viennent dans le centre-ville de Marseille, je vous rappelle que l'on riait il y a trois ans lorsque nous disions « attention aux parkings en centre-ville ! ». Nous sommes dans la réalité aujourd'hui. Rappelez-vous quand nous parlions du coût du métro et du tramway... nous sommes dans la réalité aujourd'hui.

Je crois qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire l'affront aux populations qui sont dans la plus grande difficulté aujourd'hui – et M. Zéribi a raison vis-à-vis de l'aménagement des transports dans les quartiers Nord – de dire que nous devons voter 50 millions d'euros pour un kilomètre de tramway.

Oui, M. Zéribi a raison, M. Gaudin a raison : allez en délégation demander à M. Jean-Louis Borloo d'aider la Ville de Marseille.

Je suis effaré.

Monsieur Gaudin, rappelez-vous les demandes que vous aviez faites auprès de M. Raffarin pour aider la Ville de Marseille sur le programme Euroméditerranée. Ayez la même démarche, appuyez de tout votre poids politique, et vous en avez au sein de la majorité, pour demander que la Ville de Marseille dans le cadre du Grenelle 2 soit aidée financièrement. Et là en effet, nous pourrions penser à financer ce kilomètre, et si ce ne

seront pas les habitants de la Communauté Urbaine qui paieront mais ce sera effectivement l'Etat qui investit sur Marseille.

Monsieur TEISSIER.- Lors notre avant-dernier Conseil Communautaire, j'avais eu l'occasion de m'exprimer sur le projet de tramway dit de la rue de Rome et vous vous en souvenez sans doute, avec quelques élus, nous nous étions abstenus.

Cette abstention n'avait pour but que de relayer publiquement depuis cet hémicycle les inquiétudes des habitants et des commerçants de la rue de Rome, commerçants qui d'ailleurs ont été réunis le 23, par M. Mennucci qui souvent varie d'ailleurs, puisqu'il a pu entendre cette fois-ci les réprobations des riverains et des commerçants qui sont très inquiets. Cette abstention n'avait donc pour objectif, non pas de m'opposer à ce projet car si tel avait été le cas, j'aurais tout simplement voté contre, mais bien de dire qu'à mes yeux, cette réalisation dans la hiérarchie des urgences, est loin, très loin, d'être une priorité.

Je refuse à ne penser que par mot d'ordre et je persiste à vouloir penser le réel plutôt que de le camoufler derrière des mots d'ordre.

Alors que nous nous apprêtons à voter l'approbation du programme d'opération de prolongement du tramway dans le cadre du plan quinquennal, je souhaite redire mes doutes, réaffirmer mon scepticisme et, par souci de cohérence, vous indiquer que la Commission, et vous le savez Monsieur le Président, n'a adopté ce rapport que d'une seule main.

Tout d'abord, mes doutes portent sur l'utilité d'un tel aménagement :

Prévoir une ligne de tramway qui n'accomplira pas sa mission première de cabotage du fait de l'étroitesse des voies, qui plus est dans un quartier qui a déjà été desservi, mais cela été dit par d'autres, par deux lignes de métro et par de nombreux bus.

Imaginer que ces travaux puissent être lancés dans seulement quelques mois et se réaliser pendant le Forum Mondial de l'eau ou pendant Marseille Provence Capitale de la Culture 2013, c'est prendre le risque d'affaiblir considérablement l'hyper centre-ville que nous voulons tous dynamique, heureux et plein de vie.

Enfin, consacrer une enveloppe qui avait été initialement chiffrée à 50 millions d'euros et qui aujourd'hui s'envole à plus de 80 millions d'euros (ce n'est qu'un début et nous savons les dérapages) et qui finira par dépasser de plus du double, le prix initial du mètre linéaire.

Mais depuis notre dernier débat, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, des annonces nouvelles ont été faites qui me renforcent dans l'idée que nous sommes en train de commettre une erreur stratégique majeure.

En effet, depuis quelques jours, le projet du grand stade a été dévoilé. Outre la confirmation que le stade Vélodrome se renforçait d'un stade de rugby sur le stade Delorme et qu'ils allaient donc devenir des éléments structurants de la vie sportive mais aussi festive, en plein cœur de ville, le projet qui nous a été présenté avec un grand centre commercial, comprend également 100 000 m² constructibles, soit 3 000 à 4000 nouveaux arrivants dans ce quartier, compris simplement entre le boulevard Michelet et le boulevard Teisseire.

Jusqu'à-là, rien ne me choque. En effet, c'est un choix que nous avons fait et que nous devons assumer. Mais assumer ce choix, cela signifie que l'on ne peut concevoir que cet espace de vie festive, attractive ne soit desservi que par une seule ligne de métro et peut-être un jour, un busway. Sinon, c'est le tout voiture Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Marseille, qui sera privilégié avec les écueils que cela représente pour les quartiers périphériques et pour les communes alentours de Marseille.

Alors, si nous voulons être efficaces, et je me permettrai de refaire l'inventaire et de revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je vais vous faire une proposition. Je vais vous

reparler de la Capelette et de ses milliers de logements dont personne n'a parlé, de ses milliers de logements qui vont apporter des centaines et des centaines et des milliers d'habitants futurs. Je vais vous parler aussi du Palais de la Glisse et de la Glace qui a d'ailleurs changé de nom à cet instant, des logements et de son centre commercial. Je vais vous parler de l'opération de Pont de Vivaux et de Saint Loup avec ses centaines et ses centaines de logements à venir. Je vais vous parler également de ce dont personne ici ne fait cas : du projet de Saint Loup Auchan qui fera implorer ce quartier dans une opération de type Euroméditerranée. Enfin, cerise sur le gâteau, le Vallon de Régnys, ce sont 1000 logements à venir et 3 000 à 4000 habitants qui viendront. Et tout cela, Monsieur le Président, mes chers collègues, tout cela, sans métro, sans métro et sans busway !

Il est des moments où l'on souhaite, me semble-t-il, nous les élus, faire part au réalisme plutôt qu'à une solidarité aveugle et devenir complice de je ne sais quel gâchis.

Monsieur le Président, il ne s'agit pas de supprimer un projet pour être contre quiconque mais nous avons l'avantage mes chers collègues, d'avoir dans cette ville une gare multimodale qui s'appelle la Blancarde. Nous avons la chance, Monsieur le Président d'avoir une voie ferrée qui existe toujours et qui est à l'abandon et qui servait autrefois à apporter les ordures ménagères depuis le boulevard Bonnefoy jusqu'à La Crau. Cela représente déjà la moitié du parcours. Si, Monsieur le Président, avec la même somme, nous faisons une voie de tramway Blancarde / Capelette qui dessert très heureusement à la fois le Palais de la Glisse et ce nouveau quartier, qui traverse ce nouveau quartier pour finir à Dromel et donc au stade Vélodrome, nous aurions fait là œuvre utile avec un investissement de qualité que personne, mes chers collègues, à Droite, à Gauche ou au Centre, ne pourrait nous reprocher.

Monsieur le Président, je vous le demande, au nom du réalisme : retirez ce rapport afin que nous étudions ensemble un tracé qui soit pertinent, utile aux Marseillais et aux Marseillaises mais aussi à toutes les communes périphériques, un tracé qui sera à la fois utile pour les habitants, pour les transports en commun, rentable et qui en tout cas, ne sera pas, comme cela risque de l'être, un investissement à fond perdu. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

(Brouhaha)

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Marseille, mes chers collègues, il faut arrêter de tirer à vue sur ce tramway de la rue de Rome. J'ai lu dans la presse ce matin qu'on le qualifiait de carrosse, c'est une diligence désormais injustement attaquée pour des raisons uniquement politiciennes.

Cette ligne Canebière/Castellane, ce n'est pas une toquade, ce n'est pas un caprice, ce n'est pas une folie. Cette ligne, elle est juste indispensable.

Alors, passe encore pour les Verts, car les Verts sont contre tout ce qui fait grandir Marseille mes chers collègues, contre tout ce que nous avons fait pour cette ville. Ils sont contre le nouveau stade Vélodrome, ils sont contre le palais omnisport, ils sont contre les tunnels pourtant si utiles comme on l'a vu la semaine dernière et ils sont contre ITER que M. Vauzelle et M. Mennucci leur ont bazaré pour quelques voix.

(Applaudissements)

Mais à part les Verts, 83% des Marseillais sont pour la prolongation du réseau de tramway créé par la municipalité Gaudin / Muselier entre 1997 et 2007 et ce projet global que nous avons bâti, prévoyait déjà cette ligne de tramway rue de Rome. Alors pourquoi ? Pour poursuivre la rénovation urbaine du centre-ville. Oui, c'est vrai, pour poursuivre la requalification...

(Brouhaha)

On vous a écouté religieusement et pourtant c'était extrêmement difficile pour nous, compte tenu des énormités que vous avez proférées, alors souffrez de m'écouter quelques secondes !

(Applaudissements)

Alors objectif de requalification urbaine : oui, c'est vrai cela reste absolument indispensable dans le cadre du projet plus global centre-ville / Vieux Port dont nous avons parlé tout à l'heure.

La rue de Rome ne peut pas rester le mouiroir qu'elle est actuellement. Elle ne peut pas rester cette aire de stationnement, de livraison à ciel ouvert qui fait fuir le chaland.

Rénovation urbaine oui, mais rénovation urbaine pas seulement et pas essentiellement.

Aujourd'hui, l'objectif fondamental est celui du maillage de l'ensemble du centre-ville élargi à partir de la tour CMA-CGM au Nord jusqu'à Castellane au Sud. L'idée est de réduire peu à peu dans le centre-ville, sur le Vieux Port, sur la Canebière et au-delà, la place de la voiture dans le centre-ville, de ces 110 000 voitures dont on parle ce matin qui arrivent du Nord ou du Sud. Il faut permettre à ces automobilistes de laisser leur voiture pour ne plus venir polluer le centre-ville de Marseille. Il faut méconnaître totalement la situation pour parler de tramway inutile.

Ou alors on ne sait pas. On peut ne pas savoir !

On peut ne pas savoir par exemple que la gare interurbaine de cars en provenance d'Aubagne, de Cassis, de La Ciotat se situe à la place Castellane. On peut ne pas savoir que Castellane se situe juste à la sortie de l'autoroute Est et que le tramway de la rue de Rome évitera que tous les véhicules qui saturent l'autoroute à la Valentine tous les matins...

(Des voix s'élèvent dans l'hémicycle)

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, le silence a eu lieu durant toutes les interventions, que cela continue jusqu'à la fin.

Monsieur MORAINÉ.- Merci Monsieur le Président.

Cela permettra que tous les véhicules qui saturent l'autoroute à la Valentine, ne viennent pas, eux aussi, polluer notre espace urbain dans le centre-ville.

Il faut totalement méconnaître la réalité pour nous ressortir la chanson éculée du doublon alors qu'aucune ligne de métro ne dessert la rue de Rome entre Canebière et Castellane, aucune ! Ce que vous racontez ce sont des contrevérités et les stations sont trop éloignées pour les piétons qui ont besoin d'un transport urbain de cabotage en centre-ville.

(Applaudissements)

Alors, on nous dit : il y a déjà le bus. C'est vrai et l'argument vaut partout où l'on fera le tramway : il y a déjà le bus !

Sauf qu'il y a des gens qui ne prennent jamais le bus, mais qui prennent le tram ; sauf que le tram ne pollue pas ; sauf que le tram est silencieux ; sauf que le tram est plus fréquent ; sauf que le tram embellit l'espace urbain ; sauf que le tram est accessible à tous ; sauf que le tram est plus rapide etc.

Voilà la raison pour laquelle cette ligne est indispensable.

Et puis enfin, si cette ligne est vitale et c'est là pour le coup que l'on ne comprend plus certaines oppositions, c'est parce qu'elle est le préalable obligatoire aux indispensables prolongements vers la Capelette, que le Maire de Marseille n'oublie pas, vers le rond-point du Prado, que le Maire de Marseille n'oublie pas, vers Mazargues que surtout le Maire de

Marseille n'oublie pas, voire peut-être vers les Catalans ou la Corniche, lorsqu'on aura changé de Maire de Secteur, ce qui finira bien par arriver.

(Applaudissements)

Mes chers collègues, vouloir le tram pour aller jusqu'à Saint Loup par exemple et refuser la ligne de la rue de Rome, c'est comme vouloir le TGV jusqu'à Paris et refuser de faire d'abord le tronçon entre Marseille et Aix.

Comment peut-on dire « *il faut un tramway aux habitants de Mazargues* » et ne pas vouloir la ligne rue de Rome ? A quoi servirait-il de faire partir un tramway de l'Obélisque pour faire descendre les voyageurs à Castellane ou à la Blancarde ? Ce que veulent les habitants des quartiers Sud que nous connaissons un peu, en particulier le Maire de Marseille ou M. Tian qui est favorable à ce projet, ce que veulent les habitants des quartiers Sud en prenant ce tram, c'est aller sans rupture de charge jusque sur le Vieux Port, c'est aller faire ses courses sur les Terrasses du Port, rue de la République, c'est visiter le Mucem, c'est aller jusqu'au Silo.

Voilà la raison pour laquelle on ne peut pas se passer de cette ligne. Voilà la raison pour laquelle on ne peut pas poser une ligne de tramway sur un no man's land. Il faut raisonner en cohérence, il faut raisonner dans le cadre d'un schéma global.

Bref, mes chers collègues, cette ligne est logique, elle est cohérente, elle est aussi indispensable qu'un pont entre deux rives.

Maintenant, comme dernier argument, pour ne rien faire comme toujours...

(Brouhaha)

Si on veut parler, il y a un moyen, on étudie les dossiers, on écrit et on parle, sinon, on se tait !

Mes chers collègues, comme dernier argument, on me dit que les travaux ne seront pas terminés en 2013, qu'il faut repousser le démarrage après l'année de la capitale de la culture.

Mais mes chers collègues, je vous le dis, si les grands événements qui s'annoncent à Marseille doivent devenir des arguties pour la paralysie alors qu'ils devraient être les moteurs de notre développement, il aurait mieux valu ne pas les avoir. 2013 ne doit pas être une deadline effrayante, mais au contraire, elle doit être pour Marseille, un objectif motivant pour grandir encore.

Alors, il ne faudrait pas démarrer en 2013, il ne faudra pas démarrer en 2014, parce qu'il y a des élections, et pas non plus en 2015 parce que l'on va souffler un peu, et pas non plus en 2016 parce qu'il y a l'Euro de football, alors on va commencer en 2017... peut-être... et on finira en 2020... peut-être... et les prolongations vers la Capelette, vers le Sud seront renvoyées aux calendes grecques ! Ce n'est pas ce qu'attendent les Marseillais.

C'est dommage que M. Mennucci prenne aujourd'hui cette position frileuse.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Mennucci prendra la parole après vous.

Monsieur MORAINÉ.- Oui, mais comme il prend l'habitude de parler à la presse avant de parler dans les hémicycles, on peut lui répondre à l'avance.

C'est dommage qu'il prenne cette position frileuse sur le projet centre-ville sur le projet semi-piétonisation ce qui a d'ailleurs appelé la réaction courroucée d'un habitant du Luberon que vous avez désigné pour siéger au sein de la Mission centre-ville. Cela a été dit un peu méchamment et moi, je le dis avec beaucoup plus d'humour, cher Jean Viard.

C'est dommage de prendre cette position sur la semi-piétonisation, c'est dommage de prendre cette position sur le tramway et surtout c'est incompréhensible car M. Mennucci au sein de la Mission centre-ville avait validé la poursuite du tramway, y compris si

les travaux n'étaient pas terminés en 2013, donc on comprend mal qu'aujourd'hui il change. C'est vrai que M. Mennucci varie comme il a été dit tout à l'heure.

Il m'a récemment reproché de ne pas être un vrai homme politique. Et bien ça vaut mieux que d'être un politicien qui court après tous les intérêts catégoriels au mépris de l'intérêt général !

(Applaudissements)

Mes chers collègues, peu importe les humeurs des uns ou des autres, les calculs politiques sur la comète. Ce projet de tram a été décidé par le Maire de Marseille. Ce projet de tram rue de Rome, nous l'avons tous souhaité sauf les Verts et les Communistes, tous les autres, tous l'ont voté au Conseil municipal de Marseille et ici, puisqu'il figurait en toutes lettres dans la délibération ayant créé la Mission centre-ville.

Nos concitoyens en ont assez d'entendre parler de projets qui ne voient jamais le jour. Ils attendent de notre part, du courage, de la volonté et de la constance. Nous avons dit que nous le ferions, nous avons voté pour ce projet alors maintenant cessons de tergiverser et faisons-le.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette intervention n'est pas facile pour moi. Je veux le dire et je le fais sans démagogie mais avec la réalité d'un élu, je ne dirai pas contrairement aux autres, car je travaille avec Yves Moraine et je n'attends pas qu'on soit en cet aréopage pour dire le contraire de ce que l'on se dit quand on travaille ensemble.

Mais j'ai le terrible sentiment Monsieur le Président d'être devant un dossier qui est mal ficelé depuis 10 ans et qui atteint aujourd'hui une espèce de paroxysme dans cette délibération.

Le rapport pose plusieurs questions. J'ai voté pour ce plan, comme cela vient d'être rappelé comme beaucoup d'entre vous, mais j'ai voté sur la base d'éléments qui ne sont pas dans le rapport.

J'ai voté d'abord sur la base d'un élément qui me paraît tout à fait déterminant et je concède à Yves Moraine que l'argument du pont, l'argument du passage est un argument réel. Il faudra à un moment, si l'on veut que le tram aille au-delà de Castellane, qu'il passe quelque part. Nous avons décidé que ce serait la rue de Rome. Très bien. C'était peut-être un peu précipité. Peut-être n'a-t-on pas réfléchi au Cours Lieutaud. C'est une autre question.

Mais sur cette continuité, nous avons eu un débat il y a 3 mois. La question centrale est là. Ce tram qui a été voulu par Renaud Muselier et Jean-Claude Gaudin n'a jamais été accepté par nous, non pas sur la base du fait que c'est un tram, nous n'avons rien d'idéologique contre un tram, bien au contraire, mais sur son départ et son arrivée.

Oui, comme cela a été dit par M. Agullo je crois, la plupart des villes de ce pays, ont commencé le tram de l'extérieur pour aller ensuite vers le centre-ville.

Vous avez un exemple régional qui est extrêmement clair, c'est l'exemple de la ville de Nice. Je suis loin de partager toutes les convictions du Maire de Nice et surtout de son prédécesseur M. Peyrat qui avait dessiné le transport. Mais M. Peyrat a fait partir le tram de l'Ariane pour aller vers la Promenade des Anglais. Ce faisant, il draine la population de Nice pour l'amener là où elle travaille, là où elle étudie et là où elle veut aller se promener ou voir la mer en l'occurrence.

(Brouhaha)

Je crois que ce débat vaut que nous nous écoutions et Renaud Muselier peut bien sûr répondre parfaitement. Mais nous le savons, c'est extrêmement honorable d'avoir cette discussion. Cela fait 10 ans que nous l'avons. C'est pour cela que je dis que j'ai ce

sentiment terrible aujourd'hui à la fois de savoir qu'il faut prolonger le tram si nous voulons lui donner la capacité de transporter 100 000 personnes (je ne sais pas si l'on arrivera aux 140 000 de Nice rapidement) et en même temps, avec ce rapport, nous avons l'impression que ce tram s'arrête à Castellane.

Or, la question est là. Il y aurait une compréhension beaucoup plus grande de tous si l'on comprenait quelle est la suite de ce tram. Est-ce vers Saint Loup ? Est-ce vers le stade comme cela vient d'être dit il y a quelques instants ? Là est la question. Car cette question pose celle d'autres éléments qui sont déterminants.

S'il n'y a pas de prolongation du tram aujourd'hui, il y aura donc une pause. Je le lis dans le rapport. S'il y a une pause, où va-t-on installer la gare d'échanges ? Où sera-t-elle ? Où seront les bus qui vont devoir s'arrêter à Castellane puisqu'ils ne passeront plus dans la rue de Rome ? Ou alors, il faut nous dire que le cours Lieutaud devra être entièrement revu, que tout le stationnement, anarchique qui s'y trouve devra être liquidé et que nous aurons-là des voies de pénétration des bus. Il est indispensable que nous travaillions sur le cours Lieutaud car nous ne ferons pas la semi-piétonisation du Vieux Port, sans que le cours Lieutaud serve à dégager le flux des voitures qui viennent de Castellane et qui n'auront pas pris la L2, le tunnel Prado Sud.

Je veux que l'on réponde à cette question : où met-on les bus une fois que l'on aura construit la ligne de tram ? Y a-t-il un endroit ?

J'ajoute une chose. Dominique Tian n'est pas là, mais François-Noël Bernardi me rappelait il y a quelques instants, la demande de la Mairie du 6/8 d'éliminer les bus de MPM et du Conseil Général qui sont en ce moment stationnés chemin du Rouet...

Madame LOTA.- ...anarchiquement.

Monsieur MENUCCI.- Oui, bien sûr, vous avez raison Madame Lota, ils sont stationnés, ils posent des problèmes à la circulation. Dominique Tian agit en tant que Maire de secteur dans l'intérêt de la population qui habite ce secteur. Nous le comprenons, nous le faisons régulièrement, je le fais moi-même régulièrement. Mais comment peut-on répondre à Dominique Tian : vous avez raison, on va enlever les bus à cet endroit et en même temps dire que l'on va créer une zone d'échanges ? Mais où ? Sous la colonne ? A quel endroit ? Personne n'est capable aujourd'hui de nous le dire.

La question est donc une question extrêmement sérieuse. Ce n'est pas qu'une question d'accord politique, c'est une question de savoir comment les choses vont se passer.

Deuxièmement, on a dit – merci à ceux qui se font mes interprètes – que j'ai reçu 80 commerçants de la rue de Rome (dont certains sont du 6^{ème}). J'ai pris le soin de prévenir Yves Moraine et un représentant de l'équipe municipale était là car je ne voulais pas le faire seul. Je voulais que tout le monde entende, de plus, une grande partie de ces gens sont dans le 6^{ème} et cela ne me concerne pas.

Que disent ces commerçants ? Ils disent que la rue de Rome, ce n'est pas terrible, que c'est difficile, il y a des bus qui passent, qu'ils ont perdu 30% de leur chiffre d'affaires. Mais ils nous disent aussi (petite parenthèse) : qu'attendez-vous pour faire respecter les règles du commerce ? Est-ce que l'on va supporter qu'au bas de la rue de Rome, vers la rue Méolan, vers Noailles, nous ayons des commerces qui se comportent comme à l'avenue Camille Pelletan, c'est-à-dire qu'ils ne respectent pas les règles commerciales édictées par la Ville de Marseille qui consistent à avoir une vitrine ? Aujourd'hui mes chers collègues, si vous allez dans le bas de la rue de Rome, vous voyez des gens qui ouvrent grand leur commerce, chacun peut y entrer et en sortir, on y met des tas de marchandises devant. Il faut bien comprendre que la rue de Rome est en train effectivement de perdre sa valeur commerciale. Et notre responsabilité, c'est aussi de faire respecter les règles. Nous y travaillons avec Mme Biaggi et avec la Chambre de Commerce, mais c'est très long. Qu'attend Monsieur le Sénateur Maire pour créer une DUP renforcée

qui permette à la municipalité de choisir ou en tout cas, de faire aller dans un certain sens les commerces que nous souhaitons installer rue de Rome ?

Car rue de Rome, il n'y a pas que des commerces minables, il y a des grandes marques qui sont là depuis des années et qui font la joie des Marseillais qui vont faire leurs courses.

Les gens m'ont posé la question. 80 commerçants sont venus me voir. En tout il y en a 110. Ils nous disent qu'il y aura 2 ans et demi de travaux. J'avais demandé lors du dernier débat il y a 3 mois qu'il y ait une évaluation financière de ce que va coûter en termes d'indemnisation à ces commerçants, la fermeture de la rue de Rome. On peut dire que l'on s'en fiche, que ce n'est pas grave. Mais nous avons là 110 commerces ! Ce sont des gens qui ont une histoire. Ce sont des salariés et je voudrais quand même savoir ce qu'on a prévu pour eux.

On va me dire qu'il y aura une Commission d'indemnisation ; bien sûr, la commission va fonctionner. J'ai moi-même travaillé avec Martine Vassal ces deux dernières années pour défrayer un certain nombre de commerces dont certains ont touché des sommes conséquentes. Mais là, dans les 50 millions d'euros, plus les 36 millions d'euro de tram, avons-nous intégré cette somme ? Je crois que nous ne l'avons pas intégrée à la hauteur à laquelle elle est aujourd'hui. Car aujourd'hui, elle est intégrée sur la base de rues de type boulevard Chave, rue de République qui ont un espace sur lequel on peut, tout en faisant des travaux, espérer continuer à commercer. Est-ce que quelqu'un pense qu'il sera possible entre le Cours Saint Louis et la place Castellane de continuer à avoir une activité commerciale normale quand nous aurons commencé les travaux ? C'est une question que nous devons poser.

Je ne dis pas que nous ne devons pas le faire, mais je dis une chose : il faut que nous le portions ensemble, car vous n'allez pas laisser le Maire de secteur, tout seul ensuite face...

(Brouhaha, protestations)

Monsieur LE PRESIDENT.- J'ai demandé le silence à gauche, je voudrais qu'il en soit de même à droite.

Monsieur MENNUCCI.- Cela ne s'adresse à personne en particulier, mais à nous tous. Nous allons avoir une situation commerciale dramatique. Il vaut mieux, avant que nous le votions, que nous le sachions. On l'aura partout, mais là c'est autre chose, c'est une rue fermée, étroite, c'est une rue difficile et nous avons 110 commerces qui ont peut-être aujourd'hui une inquiétude réelle sur leur existence.

Quant à la question de 2013, les gens nous disent : « Vous faites 2013 mais vous allez fermer nos commerces ! ». J'ai compris ce que dit Yves Moraine, il a raison, on ne peut pas non plus avoir 2013 et tout arrêter pour 2013. Mais pour ma part, quand j'ai voté, Monsieur le Président, puisque Yves Moraine y faisait référence, il n'y avait pas d'argent en 2014 sur le tramway. Je suis désolé, le tramway était livré en juin 2013, il était essayé pendant deux mois et mis en place en septembre 2013.

Aujourd'hui, lorsque je lis le rapport, je vois : « 20 millions d'euros en 2012, 20 millions en 2013, 7.5 millions d'euros en 2014 ». Cela veut dire que le tram ne sera pas achevé en 2014, sinon on ne paierait pas 7.5 millions d'euros en 2014.

Nous sommes donc dans une affaire où nous avons déjà largement dépassé la ligne.

Voilà, Monsieur le Président, je suis un militant politique et il se trouve que je suis aussi un Maire et un responsable. J'ai un problème avec ce rapport et je sais que mes collègues ont tous, parce que je les entends, un problème.

Ce problème n'est pas un problème politique à l'égard de Jean-Claude Gaudin ou d'Eugène Caselli, à l'égard de la Droite ou de la Gauche, c'est un problème à l'égard de ce que nous considérons les uns et les autres comme l'avenir de cette ville et des actes que nous faisons pour l'avenir de cette ville.

Je ne me sens pas le droit de voter contre, je le dis, parce qu'il y a, bien que le Maire de Marseille dise que ce n'est pas vrai, un accord politique. J'ai été avec d'autres, initiateur de ces discussions donc il y a un accord politique. L'accord politique existe et pour ma part, je suis suffisamment responsable pour ne pas mettre la majorité qui est la mienne, même si l'on peut avoir des désaccords ici ou là, en difficulté.

Mais il y a une proposition, celle de M. Teissier, qui ne met personne réellement en difficulté. Je donne deux éléments qui peuvent vous amener à l'écouter. Si vous ne le faites pas, je voterai avec vous. Je le ferai, c'est mon engagement de militant politique.

La proposition de Guy Teissier a un avantage. Elle a l'avantage de pouvoir réécrire cette délibération. Tout d'abord, après Castellane, où va-t-on ? Comment fait-on pour la gare d'échanges ? Ensuite, comment fait-on pour avoir un minimum de discussions, car je peux vous le dire, je suis le seul à avoir fait une réunion avec les habitants car personne ne les réunit, personne ne leur dit quoi que ce soit et ils sont tous dans une situation très compliqué.

Donc, Eugène, je ne fais aucune pression sur toi, tu auras ma voix.

(Protestations)

Je dis que je ne fais aucune pression car il aura ma voix.

Une voix.- Monsieur le Président !

Monsieur MENNUCCI.- Excusez-moi, c'est aussi un ami et de temps en temps, je peux l'appeler Eugène.

Monsieur le Président Eugène, cher Eugène...

(Rires)

... moi, je ne fais pas de pression, la majorité aura ma voix. Mais il me semble que l'on peut réfléchir pendant un mois et demi ou deux mois, poser la question de la gare de Castellane et se demander si l'on ne peut pas un peu parler aux gens qui habitent là.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, quelles que soient les difficultés de la situation politique relative à ce dossier, la majorité de mon groupe suivra le rapport que vous nous présentez.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président Caselli, je suis respectueux des titres quand on les obtient légitimement.

Monsieur le Président Caselli, nous sommes dans une discussion que nous avons eue de multiples fois au sein du Conseil Municipal et au sein du Conseil de Communauté et je reconnais à mes partenaires de Gauche, leur constance. Depuis le départ, il y a un vrai débat entre la nécessité que nous avons adoptée de traiter le centre-ville et de partir du centre-ville pour rayonner et l'autre choix qui est de partir de l'extérieur pour arriver au centre-ville.

Cette discussion a duré des heures et des heures. Je reconnais bien entendu, la difficulté pour les membres de votre majorité de se retrouver dans un débat où ils sont obligés de poursuivre un engagement municipal qui avait été fait dans le cadre de la mandature précédente sous l'autorité du Maire de Marseille et Président de la Communauté Urbaine.

Ce dossier, sur le Plan de Déplacements Urbains de la Ville de Marseille, n'en déplaie aux chiffres donnés par M. Zéribi ou par les autres interlocuteurs ici présents, a été travaillé longtemps en amont sur une démarche de transports urbains, transports publics, de façon à ce que l'on puisse enlever les voitures du centre-ville en mettant en place un dispositif tram / bus / métro avec des zones d'échanges qui permettraient de faire en sorte qu'à partir du moment où il y a des autoroutes qui viennent de l'extérieur, il y ait des zones pour se poser et avoir une circulation en centre-ville dans lequel on sortait les véhicules.

On faisait par là-même une préfiguration de l'agora du centre-ville de Marseille où l'on avait le tramway qui partait de la Joliette et qui passait par la rue de Rome pour aller jusqu'aux Catalans et cela dégagait les voitures. Ce débat a eu lieu et il a été tranché car nous avons la majorité. Il a été tranché parce que nous avons fait les études. Et d'après les études qui ont été faites, il n'est pas question de passer par le cours Lieutaud ou ailleurs. Les enquêtes d'utilité publique ont été faites, ont été validées.

Aujourd'hui, on peut tout faire. A l'époque, nous avons réalisé 12 kilomètres de tramway et 4 kilomètres de métro dans cette mandature. Aujourd'hui, il faut quand même avancer dans tous les cas de figure, nous en avons l'obligation morale pour nos concitoyens.

Est-ce la bonne ligne ? C'est toujours la discussion. Nous avons travaillé avec M. Dutoit à l'époque pour savoir comment aller vers les quartiers Nord. Avec le tramway, on allait jusqu'à Bougainville et après, que faisait-on ? On ne savait pas par où passer.

Madame GHALI.- Il n'y a que toi qui ne savais pas par où passer !

(Brouhaha, protestations)

Monsieur MUSELIER.- A l'époque, des études ont été faites, vous les avez à la Communauté Urbaine, à la Mission Métro Tramway. Trois études ont été faites. Cela n'a pas été tranché et en tout cas, votre équipe n'a pas tranché.

Il est clair aussi que nous avons la possibilité, comme l'a dit M. Teissier, de passer par la Blancarde, c'est dans le projet.

Il est clair aussi que dans ce que vous avez présenté pendant la campagne électorale avec M. Guérini, cela est intégré.

Il est clair que nous n'avons pas fixé les calendriers car nous n'avons pas les moyens financiers. On le fera à notre rythme.

Je pense fondamentalement que cette ville a une vision d'organisation stratégique structurelle qui nous permet d'avoir une liaison métro / tram / bus / train qui est équilibrée et bien organisée.

Il faut que l'on puisse travailler avec la RTM pour continuer à faire les 10 lignes structurantes qui avaient été programmées à l'époque. Peut-être faut-il les revoir, peut-être faut-il les changer, peut-être que tout cela a été fait, étudié, travaillé et financé par les bureaux d'études, voté dans les hémicycles et que cela mérite d'être travaillé encore. Bien sûr, rien n'est bloqué et il faut avancer, sauf qu'il faut prendre des décisions.

Dans la décision, on doit réaliser une partie de tout cela. Cette partie, le Maire de Marseille demande de la faire. C'est un accord politique, bien sûr, mais ce n'est pas un troc politique. Ce sont deux choses complètement différentes.

Le Maire de Marseille a des besoins sur sa ville. Il a été élu, il est légitime et il demande en tant que Maire que certains de ses projets soient mis en place.

Je comprends naturellement que cela pose des difficultés à la majorité car il y a ce débat du départ qui revient en cours de route et cet accord politique se doit d'être respecté et donc je souhaiterais qu'il soit respecté, mais je confirme bien que ce n'est pas un troc politique ce que je ne pourrais en aucun cas accepter, ni vous, ni moi.

L'autre volet de ce dossier est un volet très différent. Il s'agit du problème des commerçants de la rue de Rome.

Avec le Sénateur Maire Bruno Gilles, nous avons réalisé 12 kilomètres de tramway. Dans notre secteur, les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, il doit y en avoir environ 6 ou 8. C'est considérable. Il y a plus de 250 commerces. Est-ce que vous croyez qu'il y a un seul commerçant qui est susceptible de dire « oui » lorsqu'on lui présente le tramway ? Il sait que de fait, son activité est pénalisée pendant deux ans et demi.

Quand on regarde ce qui se passe à l'extérieur, car on a cité Nice mais je peux citer Lyon, je peux citer Strasbourg, je peux citer Nantes, je peux citer Bordeaux. Toutes ces villes ont fait le même choix stratégique du centre-ville que celui que nous faisons. Donc je voudrais que l'on y revienne.

Les commerçants sont pénalisés dans le centre-ville car bien entendu cela a un impact terrible. Dans tous les centres-villes de France, les travaux du tramway ont un impact. Pour autant, après les travaux, incontestablement, l'espace public est requalifié, la qualité de vie est considérablement améliorée.

Dans le secteur dans lequel nous sommes élus et réélus, et je parle sous le contrôle de M. Bruno Gilles, les commerçants nous remercient tous les jours d'avoir fait le tramway, même si l'on a eu des difficultés en amont.

Donc, avec beaucoup de considération pour ceux qui sont en difficulté dans leur choix, je leur dis qu'il faut voter pour car cela correspond à un Plan de Déplacements Urbains qui est convenable, légitime, qui a été travaillé et qu'il ne faut pas arrêter.

(Brouhaha)

Pour les commerces ? On l'a fait pour les 250 commerçants du 4/5 ! Nous les avons reçus, nous avons fait des réunions de travail, nous les avons indemnisés en fonction de leur chiffre d'affaires et nous avons mis en place une démarche pour lutter contre ce manque de revenus par rapport à leurs chiffres d'affaires de façon à ce que tout à fait officiellement la Chambre de Commerce et la Communauté Urbaine apportent une réponse aux commerçants qui ont été pénalisés.

Donc, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, je pense fondamentalement que ce dossier est bon. Il n'est pas incompatible avec la desserte des quartiers Nord. Il n'est pas incompatible avec le projet que vous avez mis en place avec M. Guérini sur la totalité de l'aire métropolitaine. Il n'est pas incompatible avec la demande légitime de M. Teissier. Mais il faut bien commencer par une partie et cette partie, on l'a votée, on l'a décidée, c'est la décision du Maire de Marseille, donc nous voterons pour.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Ce projet qui va changer ou ne pas changer la vie de certains Marseillais mérite le temps du débat. Depuis tout à l'heure, les débats que j'entends sont portés sur l'autre côté de Marseille sauf que Marseille est une et indivisible.

(Protestations)

Oui, avec les Mairies de secteur... Mais nous avons été élus, que cela plaise ou non, la loi est ainsi faite et il faut en tenir compte et la respecter.

Je crois que M. Muselier nous a confirmé aujourd'hui, qu'il avait condamné Marseille et les Marseillais aux transports en commun. Il l'a signé, il le reconnaît et je le remercie d'ailleurs d'avoir cette franchise parce que tout simplement dans certains secteurs de Marseille, les habitants n'ont pas le transport en commun, ils ont tous les inconvénients que l'on a pu voir ce matin, c'est-à-dire l'asphyxie, les voitures ventouses sur les voies des bus. Ils ont tous les handicaps car ce sont malheureusement aussi des territoires très pauvres, même quand on est dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille.

Qu'aujourd'hui, on puisse prendre le temps de débattre de cette question, c'est un minimum pour les Marseillais qui attendent du transport en commun une vraie délivrance parce qu'ils n'ont pas tous les moyens de pouvoir avoir une voiture pour se rendre à leur travail ou se déplacer. Et quand on voit le prix du transport en commun qui est très cher pour notre Ville de Marseille...

Je prends un exemple. Nous sommes en ce moment en pleine période estivale. C'est la période des plages. Les familles qui se rendent à la plage de Corbière sont obligés de payer le ticket de bus alors qu'auparavant des bus étaient mis en place gratuitement. Non seulement ils n'ont pas de transport en commun, pas de métro, pas de tramway, pas de busway, pas de navette maritime, mais il faut en plus qu'ils paient le bus pour se rendre à la plage dans des conditions parfois inacceptables.

Je suis Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Monsieur Muselier, vous avez dit qu'il y avait trois propositions, mais jamais vous ne les avez soumises à la population.

Les bureaux d'études sont là pour ça, mais jamais vous n'avez présenté cela à la population. Je suis élue dans ce secteur depuis 1995. Je vous avais interpellé au Conseil Municipal de Marseille où vous m'avez dit que vous étiez en discussion, certes avec M. Dutoit à l'époque, mais pas avec la population. C'est là que vous portez votre responsabilité car la population des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements méritait aussi qu'on lui présente ces projets car elle aurait peut-être validé une des trois propositions.

Vous nous avez fait perdre beaucoup de temps, je le dis de la manière la plus simple possible. J'ai été élue par les habitants des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements et je m'abstiendrai sur ce rapport parce que je considère que dans ces quartiers nous n'avons pas assez répondu à la population.

(Applaudissements)

Monsieur MENNUCCI.- Je demande une interruption de séance.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, il n'y a pas d'interruption de séance. Chacun prendra ses responsabilités sur ce dossier. On ne peut pas changer d'attitude le soir et le matin, par rapport à des réunions de groupe.

(Applaudissements)

Je demande de la cohérence. Soit on a de la cohérence, soit l'on n'en a pas.

Monsieur GIBERTI.- Monsieur le Président, une fois de plus, les petits Maires que nous sommes, sont déçus. Déçus que les élus Marseillais utilisent cet hémicycle pour des dossiers municipaux.

(Brouhaha)

Monsieur, je vous ai écouté. Je prends très rarement la parole, si vous me permettez de m'exprimer quelques secondes, je vous en remercie d'avance.

Je pense qu'il n'est pas normal que l'on subisse ce genre de débat pendant tant de temps. Nous aussi, nous avons des projets municipaux tout comme vous. Ils n'ont pas la même valeur, mais on en parle dans nos conseils municipaux et ensuite on les soumet à la Commission et les discussions s'arrêtent là. Je crois que ce genre de comportement doit cesser, sinon, les petits élus que nous sommes ne viendront plus, nous vous laisserons débattre entre vous.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Premièrement, il existe un plan transport 2010-2020. Il a été discuté avec le Maire de Marseille et nous l'avons présenté avec le Président du Conseil Général dans le cadre du plan quinquennal d'investissement. L'axe Nord / Sud y est constitué et aucun quartier n'est oublié.

Maintenant, il faut remettre les choses en perspective. Faisons de cette délibération ce qu'elle est et rien de plus. Il s'agit de voter une autorisation de programme. Cela ne veut pas dire que l'on va engager les dépenses. Il n'y a que les crédits de paiement qui peuvent engager les dépenses et nous n'en sommes pas là. Les études ne sont pas terminées. Notamment, et je réponds à M. Mennucci, sur la gare d'échanges. Le dossier est toujours en cours, on n'a pas de réponse et on les aura quand les études seront terminées, on les paie assez cher pour cela.

Le schéma de circulation, de la même façon, n'est pas réglé, les études ne sont pas terminées donc je n'ai pas de réponse à apporter, Monsieur Madrolle. D'ailleurs, personne n'a de réponse à apporter, les études sont en cours et elles sont financées.

Les coûts que l'on nous annonce aujourd'hui ne sont qu'estimatifs car la nature des travaux définitifs n'est pas terminée non plus.

Le seul financement extérieur connu, c'est celui du Conseil Général dans le cadre du plan quinquennal.

Pour le reste, je crois qu'il faut arrêter les discussions, voire les polémiques, prématurées sur ce dossier. Laissons se terminer les études qui donneront le chiffrage incontestable. Je dis bien incontestable. Laissons terminer les solutions techniques qui apporteront des réponses aux questions posées en termes techniques.

Attendons que la décision soit réglée sur les aides de l'Etat que M. le Maire s'est engagé à réclamer. Le Président du Conseil Général est d'ailleurs d'accord, il est solidaire avec le Maire de Marseille et moi-même. Nous irons demander, Monsieur Zéribi, des financements de l'Etat et nous verrons bien ce que l'on nous répondra à ce moment-là car l'Etat devra prendre ses responsabilités.

Attendons de voir également quelle est l'aide de la l'Europe et sa réponse concernant les fonds FEDER que nous sommes en train de demander. Et à ce moment-là et seulement à ce moment-là, nous examinerons avec le Maire de Marseille et avec le Président du Conseil Général, s'il est opportun de réaliser le projet d'ici la fin de cette mandature ou s'il faut le reporter dans le temps. Nous prendrons la décision. Nous avons décidé de la prendre tous les trois il y a quelques temps et nous la proposerons à l'assemblée, quand nous aurons la totalité des financements sur la table et la totalité des études sur la table. C'est à ce moment-là que nous prendrons la décision.

De cela, nous en avons parlé il y a déjà un moment car c'est vrai qu'il y a beaucoup de conseillers qui se prennent pour des ingénieurs ou des Présidents de la Chambre de Commerce. Nous avons pris par anticipation, la décision de voter les crédits de paiement pour lancer l'opération, uniquement si nous disposons de tous les éléments sur la table. Ces éléments, nous les examinerons. Si le projet n'est pas faisable ou beaucoup trop onéreux pour cette mandature, nous aurons l'intelligence de le reporter.

Mais ce que l'on vous demande de voter aujourd'hui, c'est une autorisation de programme. Cela nous permet de continuer ce que nous sommes en train de faire et nous verrons le résultat des courses lorsque tout sera terminé, c'est là que la vraie décision sera prise. Voilà pourquoi je demande la cohérence et que l'on vote pour ce projet.

Je mets aux voix le rapport n°80.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Molino s'abstenant.

Votes contre de Mmes Nespoulous, Boulay et de MM. Agullo, Fouquet et
Sémériva.

Abstention du groupe Ensemble pour l'Avenir

Abstentions de Mmes Ghali, Mattéï et de MM. Espinosa, Amiraty, Teissier, Royer-Perreaut, Garnier, Ounanian, Piccirillo, Tomor et Léotard.

81.DTUP 007-28/06/10 CC - Prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges - Procédure de déclaration d'utilité publique - Demande d'ouverture d'enquête conjointe des enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et mise en compatibilité du PLU

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82.DTUP 008-28/06/10 CC - Réorganisation et harmonisation de la gamme tarifaire des réseaux de transport collectif Transmétropole dans le cadre de la mise en service de la nouvelle billettique

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83.DTUP 009-28/06/10 CC - Approbation de l'avenant n°3 à la convention du 30 janvier 2003 relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée train plus réseau des transports de Marseille

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84.DTUP 010-28/06/10 CC - Approbation d'une convention relative aux conditions d'utilisation du réseau de transport ferroviaire régional sur les communes de Marseille et Septèmes-les-Vallons par les titulaires d'abonnements de transports urbains RTM

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85.DTUP 011-28/06/10 CC - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER - Axe 5 - (Programme 2007-2013) et approbation du plan de financement pour l'aménagement d'un parking et d'une passerelle piétonne à la gare de Sausset-les-Pins

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86.DTUP 012-28/06/10 CC - Approbation du Schéma Directeur pour l'Accessibilité des Transports de Marseille Provence Métropole

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est un rapport très important car Marseille Provence Métropole s'engage à attribuer 10 millions d'euros par an pendant 10 ans pour l'accès des transports de surface à toutes les personnes à mobilité réduite.

Monsieur GARNIER.- Je vous remercie Monsieur le Président et je pense qu'il serait souhaitable que mes collègues écoutent aussi car il s'agit d'une somme très conséquente qui va être engagée par notre collectivité.

Nous arrivons au terme de 30 mois de travail sur le sujet de l'accessibilité des transports interurbains, démarche qui avait été initiée par le Président Gaudin, que vous avez accompagnée depuis votre élection avec une présence au quotidien, et je vous en remercie.

Je voudrais également remercier les associations représentatives qui nous ont accompagnés et sont allées dans le détail avec nous, le cabinet d'études qui a été remarquable, les Directeurs Généraux Adjointes de votre administration ainsi que leurs équipes et plus particulièrement Mme Claire Saltet et M. Jean-François Richon qui accompagnent ce projet au quotidien avec moi.

Ce schéma proposé inscrit donc une programmation des aménagements des lignes de transports sur 10 ans, correspondant à une dépense de 83 millions d'euros, une somme très importante, qui concerne les arrêts voyageurs, matériels roulant et naviguant et les pôles d'échange. C'est un effort important, mais un effort nécessaire.

Les études seront toutes réalisées afin de répondre à l'échéance légale de 2015. Nous avons défini avec des associations, au-delà de la réglementation, ce que nous souhaitons être une métropole conviviale avec une qualité d'usage des espaces publics pour tous et par tous.

Monsieur le Président, il s'agit maintenant de mettre en place la structure administrative et technique permettant de suivre et d'organiser l'exécution de ce schéma. Je sais pouvoir compter sur votre appui ainsi que sur celui de tous mes collègues afin de permettre à tous de se déplacer en totale liberté et de faire en sorte que cette carte Transpass quitte son statut, pour certains, de bout de plastique au design certes sympathique, pour devenir, y compris pour les citoyens handicapés, un sésame vers une vie sociale.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Garnier, je vous remercie tout particulièrement pour la part que vous avez prise à la concertation avec toutes les associations et les personnes à mobilité réduite.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Masse, la commission s'est déroulée le 8 juin.

Monsieur MASSE.- Monsieur le Président, les cinq rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur HABRANT.- Concernant le rapport sur le plan quinquennal « engagement communautaire pour le plan centre-ville », nous allons voter 10 millions d'euros pour des études. Je voudrais avoir des précisions sur ces 10 millions d'euros. Il est évident que notre groupe votera pour mais nous souhaiterions avoir une précision par rapport à cette somme.

Monsieur MASSE.- Nous avons déjà voté lors d'un précédent rapport une autorisation de programme à hauteur de 1.5 million d'euros pour les études préalables et l'indemnisation des architectes non retenus. Là nous sommes dans un second temps. Ces 10 millions d'euros d'autorisation de programme constituent le gros de la maîtrise d'œuvre. C'est l'engagement financier, qui va nous permettre d'avoir un droit de tirage à hauteur de 10 000 euros pour commencer toutes les rémunérations. On aurait pu d'ailleurs, tout aussi légalement, engager toute la ligne budgétaire à hauteur de 35 millions d'euros, mais les techniciens ont souhaité engagé 10 millions d'euros pour le marché de maîtrise d'œuvre pure.

38. VOI 001-28/06/10 CC - Approbation de l'affectation des autorisations de programme concernant l'aménagement, l'entretien et la gestion des voies de l'espace public communautaire

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. VOI 002-28/06/10 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation de la Voie U430 à Marseille (10ème arrondissement) - Liaison entre la traverse Chanteperrix et le boulevard de Saint Loup.

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. VOI 003-28/06/10 CC - Plan Quinquennal d'Investissement - Engagement communautaire pour le Centre-ville - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la maîtrise d'œuvre et aux missions d'assistance pour la semi-piétonisation du Centre-ville et du Vieux-Port à Marseille

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41.VOI 004-28/06/10 CC - Réalisation des travaux d'élargissement du boulevard Provençal à Marseille 15ème arrondissement. Demande d'ouverture conjointe de l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de l'enquête parcellaire

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42.VOI 005-28/06/10 CC - Approbation de l'avenant n° 5 au procès-verbal initial N° 02/1274 relatif au transfert en pleine propriété des voies de Marignane à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION UNE AGGLOMERATION ECO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Tous les rapports ont été approuvés à l'unanimité de la Commission.

43.AGER 001-28/06/10 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Monsieur CHENOZ.- Ce rapport a interpellé notre groupe. On peut dire que l'année 2009 qui était la première année de gestion complète de la nouvelle gouvernance a été riche en rebondissements et riche d'enseignements concernant la gestion des déchets.

Je ne souhaite pas, pour faire court, aborder les promesses qui avaient été entendues pendant la dernière campagne municipale, non sans humour d'ailleurs, selon lesquelles tout devait être propre en 6 mois et le fini parti arrêté.

Aujourd'hui, on peut dire simplement que l'on a fini de rire et que rien ne s'est vraiment amélioré.

Ensuite, lorsqu'on se penche sur ce rapport, sur la gestion 2009, on ne peut pas faire l'impasse sur l'incinérateur. En effet, la solution que l'on avait proposée avec l'usine multifilière de Fos, suite aux nombreuses manifestations que nous avons eues sous l'hôtel de Ville de Marseille et qui nous avaient dit que cela ne pouvait pas marcher, un audit a été fait, il a coûté cher et aujourd'hui, on se rend compte que les promesses de méthanisation n'ont toujours pas été votées et validées par le Conseil de Communauté.

Le dossier du surcoût aussi est un peu opaque pour nous et notre groupe souhaiterait qu'une information régulière, même de façon très informelle, auprès des élus et de la population, puisse être exigée sur ce dossier.

Le volet fiscal sur la question de la propreté nous interpelle car la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été augmentée de plus de 20%.

20%, ce n'est pas rien, surtout pour ceux qui la paient et il est vrai qu'il est très difficile de trouver des arguments auprès de la population pour expliquer cette mesure car elle ne la retrouve pas dans le principe du rapport qualité / prix. Elle trouve que les rues ne sont pas plus propres qu'avant et que cela coûte beaucoup plus cher.

Personnellement, je ferai complètement l'impasse sur le volet judiciaire puisque la justice suit son cours, mais cela aussi nous a beaucoup secoués.

Enfin, sur ce rapport annuel, lorsqu'on regarde la partie dépenses, on s'aperçoit que ce qui a le plus augmenté, ce sont les charges salariales : + 5.6%. En revanche, les dépenses d'investissement (engins de collecte inclus) ont fortement diminué. Donc, si le montant global reste stable, on s'aperçoit quand même que l'investissement est sacrifié au profit de l'augmentation de la masse salariale et donc cela donne une image quelque peu erronée de ce service public.

Au vu de tout cela, notre groupe s'abstiendra sur le vote de ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Orgeas et Boré votant pour

44. AGER 002-28/06/10 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour 2009 - Rapports Annuels des Délégués

Madame BOULAY.- Je suis désolée d'intervenir en fin de séance, mais la séance n'est pas finie et il y a eu une inversion de l'ordre du jour dont je ne suis pas maître.

L'approbation du rapport 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement nous amène à reposer la question de la gestion de l'eau dans la métropole marseillaise, sachant que la seule ville de Marseille concentre 80% des abonnements.

En France, 77% de la fourniture d'eau aux particuliers est assurée par des entreprises privées et le tarif pour le consommateur est supérieur de 20 à 27% en moyenne à celui pratiqué par des régies municipales. Il faut savoir que 90% de la distribution d'eau dans le monde est en régie publique. La France, en confisquant ce service public, et en le transformant en service industriel et commercial, est devenue championne de l'eau privatisée.

Si l'opacité règne sur la réalité des coûts, et donc sur le prix de revient de l'eau potable, on constate que de plus en plus de collectivités et de consommateurs veulent savoir si le service est à la hauteur de son prix.

La Société des Eaux de Marseille est depuis 1962 le concessionnaire responsable de l'exploitation intégrale des services publics de production et de distribution d'eau à Marseille. La SEM gère également, à travers une de ses filiales, la SERAM, les réseaux d'assainissement de la ville. Ces contrats qui arriveront à expiration le 31 décembre 2012 pour l'assainissement et le 31 décembre 2013 pour l'eau, n'ont subi au cours des cinquante années passées que d'infimes modifications, alors que tous les 5 ans les termes du contrat et en particulier le mécanisme d'indexation auraient pu être renégociés...

De la même manière, à la lecture du rapport annuel, qui nous a été remis en commission sans que nous ayons pu en prendre connaissance préalablement, se posent

certaines questions relatives aux types d'analyses effectuées, pourquoi les métaux lourds, et les pesticides ne sont-ils pas mesurés, pourquoi n'avons-nous pas les chiffres de sortie de traitement ?

Enfin, pourquoi l'eau est-elle chère à Marseille, 3,15 euros le m³ au 1^{er} janvier 2010, alors qu'il est de 2,93 euros/m³ à Paris et 2,18 euros/m³ à Grenoble ? Le mode de gestion semble bien faire la différence. Grenoble, puis Paris ont choisi de revenir à une régie publique. Ce qui s'est traduit par une baisse sensible du prix de l'eau, une plus grande transparence dans la gestion de ce service public, et une augmentation très significative des investissements, pour augmenter la qualité du service et du réseau.

Avant le terme de ces DSP et pour préparer l'avenir, les élus Verts demandent qu'avant la fin 2010, deux mesures soient mises en œuvre à l'échelle communautaire.

Premièrement, nous demandons la réalisation d'un audit du délégataire par un cabinet indépendant afin d'obtenir une vision plus claire de la gestion interne de la SEM.

Deuxièmement, nous demandons la mise en place d'une commission ad hoc (avec création d'une ligne budgétaire qui lui serait affectée) afin d'étudier la faisabilité et les coûts d'un retour en régie publique. L'objectif de cette commission serait une aide à la décision pour un retour en régie publique ou pour une nouvelle économie mixte de la gestion de l'eau avec la reprise du personnel de la SEM bien entendu.

Par ailleurs, nous souhaitons faire évoluer socialement et solidairement la tarification de l'eau aux ménages. En décembre 2006, la France se dotait d'une loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) dont l'article premier proclamait « *le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous* », en écho aux recommandations énoncées en mars 2006 lors du Forum mondial de l'eau à Mexico. Quelles sont ces « *conditions économiquement acceptables* » ? L'OCDE place à 3% le seuil tolérable au-delà duquel la part consacrée à l'eau par un ménage devient une charge excessive. Partant de ce chiffre, le droit à l'eau qui n'est pas une marchandise, désormais inscrit dans la loi française, n'est pas effectif pour de nombreux ménages en France.

Les élus Verts proposent une tarification progressive de l'eau, avec, une première tranche gratuite (qui couvrirait le minimum vital, entre 20 et 40 litres d'eau par personne et par jour), une seconde tranche dite raisonnable (dont le prix serait calculé de façon à amortir le coût réel du service) et une troisième tranche dite dissuasive (qui correspondrait à une surfacturation pour des usages qui ne sont pas fondamentaux). Nous proposons également un retour à un accès à l'eau potable sur la voie publique, l'eau étant un élément indispensable à la vie, comme cela était le cas en France avant la captation du marché de l'eau par les entreprises. Ces propositions ont le mérite de mettre tout le monde sur un pied d'égalité et de faire peser le poids de l'eau sur ceux qui en consomment le plus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Boulay, on ne vous a pas attendue car la DSP de l'eau fait l'objet d'une analyse de fin de contrat que nous faisons sur une période de deux ans maintenant. C'est fait par un cabinet indépendant qui est déjà missionné depuis quelques mois par la Communauté Urbaine. La Commission AGER est saisie des études sur la future gestion de l'eau et je dois dire que tous les scénarii sont sur la table.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, je suis désolé, mais Mme Boulay a déclenché le débat donc je suis obligé de le poursuivre

Ce rapport annuel de l'eau et de l'assainissement nous rapproche de l'échéance de 2013 où nous aurons un choix à faire concernant ces services publics.

Nous avons bien enregistré la convocation d'une réunion ad hoc de la Commission AGER le 12 juillet 2010. Mais soyons clairs : nous parlons bien de choix. En

effet, si tout devait être écrit à l'avance, il n'y aurait pas grand intérêt à solliciter le travail des élus que nous sommes. Mais j'enregistre votre réponse.

Et ce choix, c'est deux possibles :

Soit reconduire en négociant au mieux et en harmonisant une logique de délégation à un groupe privé, dont le niveau de compétence et la haute technicité sont mondialement reconnus ; mais tout autant reconnus que la rentabilité pour ses actionnaires.

Soit construire une logique de réappropriation publique à partir du savoir-faire et de la qualité de l'outil technique d'aujourd'hui, pour restituer l'eau comme une ressource qui ne doit plus être une marchandise comme d'autres. Cela peut se faire en régie, mais cela peut se faire aussi sous la forme d'une Société Publique Locale, comme vient de le décider la Communauté Urbaine de Brest Métropole Océane.

D'une année sur l'autre, il n'y a pas d'inflexion majeure des données techniques et financières. Pourtant ce rapport 2009 a quelque chose de troublant.

Alors que les années précédentes et en particulier en 2008 le prix facturé à l'utilisateur augmentait en moyenne de 3% pour les réseaux gérés par le privé et restait quasiment inchangé pour les deux régies, cette année on n'enregistre aucune augmentation en dessus de 1% et surtout six baisses de tarifs pouvant aller jusqu'à -7,86% à Ceyreste, pour la gestion privée

C'est comme si les délégataires voulaient nous démontrer qu'il y a du grain à moudre. Et effectivement c'est le cas, avec un chiffre d'affaires autour de 291 millions d'euros et un résultat net après impôts de 11,3 millions d'euros pour les 15 périmètres en DSP pour l'eau et de 1,5 million d'euros pour l'assainissement.

Deuxième constat : deux périmètres sont en régie et malgré une augmentation du prix facturé à l'utilisateur en 2009, l'écart est à minima de 30% en moins sur les tarifs des gestionnaires privés.

Une chose est donc sûre : la lecture du rapport annuel, nous oblige, d'une manière pragmatique, à nous poser la question de quelle gestion.

Domestiquer l'eau a un coût. Mais parce que c'est une ressource vitale et universelle, il n'y a pas de raison d'y ajouter la rémunération d'un quelconque actionnaire.

Voilà pourquoi nous faisons la proposition de mettre tous les atouts de notre côté pour construire une nouvelle synergie publique entre gestion et pérennité de savoir-faire des équipements et de l'outil technique fonctionnant depuis plusieurs décennies sur notre territoire.

La Région vient de créer une "Maison publique de l'Eau", qui sera opérationnelle dès le mois de septembre. Nous demandons à ce qu'on fasse appel à ce nouvel outil pour nous aider dans ce travail.

Dans cette attente de ce travail nous voterons pour ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

45.AGER 003-28/06/10 CC - Mise en place d'une zone de compostage individuel à Septèmes-les-Vallons - Approbation d'un cautionnement pour la mise à disposition de composteurs

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46.AGER 004-28/06/10 CC - Approbation de demandes de subvention relative à la fourniture et la livraison de bacs de collecte sélective et travaux d'aménagement de points de regroupement à Allauch

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47.AGER 005-28/06/10 CC - Approbation de la méthode de calcul pour les dégrèvements sur factures d'eau consécutifs à des fuites sur les installations privées à Gémenos

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48.AGER 006-28/06/10 CC - Approbation d'un dégrèvement sur une facture d'eau consécutif à une fuite sur une installation privée à Gémenos

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49.AGER 007-28/06/10 CC - Dégrèvement sur factures d'eau 2009 suite à des fuites sur les installations privées à Plan-de-Cuques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50.AGER 008-28/06/10 CC - Approbation de l'avenant n° 5 au contrat d'affermage du service d'assainissement de Marseille et d'Allauch

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51.AGER 009-28/06/10 CC - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de fourniture d'eau réciproque Canal de Provence, Canal de Marseille et de réalisation et d'exploitation de la réserve du Vallon Dol

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

52.AGER 010-28/06/10 CC - Convention de gestion du service des eaux pluviales n°04/1237 confiée par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine

Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant n°4 relatif au renouvellement de la convention de gestion et à diverses dispositions administratives et financières

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. AGER 011-28/06/10 CC - Desserte sanitaire du boulevard Henri Michel à Marseille - 16ème arrondissement. Demande de prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du projet

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

54. AGER 012-28/06/10 CC - Renouvellement de l'adhésion de Marseille Provence Métropole à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et paiement de la cotisation annuelle

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. AGER 013-28/06/10 CC - Organisation du sixième Forum Mondial de l'eau à Marseille en 2012 - Adhésion de Marseille Provence Métropole au Groupement d'intérêt Public et désignation d'un représentant - Participation Financière de Marseille Provence Métropole

Madame BOULAY.- Monsieur le Président, cher collègues, je vais faire court et je compatis car nous avons nous aussi des choses qui nous attendent après.

Les écologistes s'interrogent sur l'opportunité de financer un forum international de professionnels de l'eau pour un montant total de 38 millions d'euros dont 50% sera supporté par des financements publics !

Après l'or noir, nous parlons aujourd'hui d'or bleu. Nous subissons les conséquences de la gestion privée des ressources fossiles, marées noires, guerres, épuisement de la ressource... Entre la recherche de profits maximums et une ressource naturelle vitale comme l'eau, les faits nous montrent qu'il y a incompatibilité. Ce modèle de développement craque sous nos yeux. Il est temps de prendre nos responsabilités et d'organiser un accès à l'eau écologiquement et socialement responsable.

Les écologistes souhaitent une organisation mondiale de l'eau sous l'égide de l'ONU, indépendante des lobbies de l'eau.

Comme tel n'est pas le cas de ce forum mondial de l'eau, nous voterons contre ce rapport et nous appelons l'ensemble des élus et l'ensemble des citoyens à se mobiliser en vue d'organiser un forum alternatif, un forum social de l'eau, à l'instar de celui qui s'est tenu à Istanbul en 2009.

Monsieur LE PRESIDENT.- Très bien mais je vous signale Madame Boulay qu'au forum mondial de l'eau, il y a énormément d'ONG également.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet et Sémériva.

56. AGER 014-28/06/10 CC - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de corbeilles à papier et pièces détachées

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. AGER 015-28/06/10 CC - Approbation du principe de conventionnement avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets

Monsieur VIARD.- Je voulais faire une remarque sur les rapports 56 et 57.

Le rapport n°57 concerne les corbeilles à papier. C'est très secondaire mais lorsqu'on a travaillé sur toutes ces questions, il y a une réflexion à avoir sur les politiques de tri de papier. Je voulais le dire car cela entre dans les réflexions que l'on a eues avec l'ADEME, notamment sur le tri sélectif.

Je voudrais intervenir maintenant sur le rapport n°57. On vous propose l'approbation d'un principe de cautionnement avec l'ADEME. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est une des propositions faites par la Commission sur le tri sélectif.

On a travaillé dans une bonne ambiance, M. Lapeyre vous le dira. Notre stratégie a été d'auditionner les grandes villes de France : Nantes, Bordeaux, Paris. Quel était le but ? Le but était de reposer la question des déchets qui est un sujet particulièrement délicat ici et d'essayer de l'envisager sous un autre angle.

Le tri sélectif et la réduction des déchets à la source sont des enjeux importants. C'est dans cette perspective, pour essayer de prendre le débat autrement, que nous vous proposons aujourd'hui de conventionner avec l'ADEME. Pourquoi ? Parce que la convention avec l'ADEME signifie que pendant 5 ans, on s'engage à diminuer de 7% les déchets que l'on produit, selon un certain nombre de modalités. Tous les ans, l'ADEME évalue nos résultats et tous les ans, elle peut dénoncer le contrat.

Donc, d'une certaine façon, c'est un engagement à faire de la réduction des déchets et du tri sélectif. On s'impose en quelque sorte un contrôle pour essayer d'atteindre nos objectifs.

Nous sommes toutefois loin des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Je vous rappelle simplement que l'on est à 34 kilos de tri dans l'ensemble de la métropole alors que la moyenne nationale est autour de 44 kilos et que l'on arrive à 80 kilos dans une ville comme Bruxelles, dont nous avons des représentants dans la commission.

L'idée est qu'il nous faut avoir une position extrêmement lisible, simple c'est pour cela que l'on est sur un système très binaire : le « trié + non trié » + le « verre », pour que tout le monde ait le même discours et la même vision.

Vu le temps, je ne serai pas plus long mais nous y reviendrons certainement. Dans la clé USB que l'on vous a remise à l'entrée, figurent le rapport qui a été remis à tous les groupes sur cette question, l'ensemble des débats et l'ensemble de nos propositions.

Les services techniques et un cabinet de consultation privé vont évaluer l'ensemble des propositions, vont proposer un budget en septembre. Le Président fera ses

choix et nous aurons un vote en septembre ou au début de l'année suivante sur une politique de tri sélectif sur l'ensemble de la métropole.

Avec l'ADEME, c'est un premier pas dans cette politique, le but étant premièrement de prendre la main sur un sujet essentiel pour les gens aujourd'hui et deuxièmement d'essayer de recréer de la confiance dans la question des déchets, ce qui, dans notre métropole est quand même un enjeu tout à fait majeur.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, Chers Collègues, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui concerne l'approbation du principe de conventionnement avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets au sein de la Communauté Urbaine.

L'Etat a confié à l'ADEME une mission d'opérateur public qui apporte un soutien technique et financier aux collectivités locales qui mettront en œuvre des programmes locaux de prévention des déchets.

Il est bon de savoir que sur le plan national, l'enveloppe budgétaire allouée à l'ADEME et consacrée à l'opération d'aide aux collectivités passera de 55 millions d'euros en 2008 à 259 millions d'euros en 2011.

Le programme concernant notre collectivité ne fait que reprendre et surtout vise à mettre en œuvre les engagements du Grenelle de l'Environnement mis en place par le gouvernement.

Ce programme local qui est la déclinaison du plan d'action gouvernemental pour améliorer la gestion des déchets a été inspiré du rapport qui vous a été remis Monsieur le Président, par la commission « réduction des déchets à la source - tri sélectif ».

Cette commission, présidée par Monsieur Jean Viard et composée de membres représentant les différents groupes politiques de notre assemblée ainsi que des personnalités qualifiées, a bien travaillé.

La commission a défini deux axes stratégiques majeurs qui sont repris dans le plan local des déchets négocié avec l'ADEME.

- le premier consiste à réduire de 7% par habitant la production des déchets ménagers et assimilés sur 5 ans.

Pour bien avoir conscience de l'importance et de l'ampleur de la tâche qui nous attend pour atteindre cet objectif ambitieux, je vous rappelle que la production des déchets sur notre territoire n'a diminué que de 0,12% pour la période 2008-2009.

- le second vise à augmenter le recyclage matière et organique en pratiquant le tri sélectif pour atteindre une valorisation de 35% en 2012 puis de 45% en 2015 des déchets.

Pour atteindre ces objectifs, la sensibilisation, l'information, la communication, la prise de conscience doivent être mises en évidence auprès de la population de notre territoire.

Mais cela ne suffira pas, il faut aussi accompagner, motiver et inciter nos concitoyens à adopter des comportements plus vertueux en matière de réduction des déchets à la source et en matière de tri sélectif.

Il ne faut surtout pas les décourager et les éloigner de la pratique du tri sélectif qui est le fer de lance de notre nouveau rapport à l'environnement.

Non seulement la collecte sélective se rapporte directement à la question du traitement des déchets et de leur avenir, mais elle influence indirectement notre conception de la propreté.

Malheureusement et au vu du rapport annuel de 2009 sur la qualité du service public d'élimination des déchets, force est de constater que les moyens mis à la disposition de nos concitoyens ne répondent pas à leur volonté de participer activement à la gestion des déchets.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et il est important de les communiquer pour illustrer mes propos.

- En matière de collecte en porte à porte, notre collectivité a collecté en 2009, 12 249 tonnes de déchets et en 2008, 12 953 tonnes, soit une diminution de plus de 5%.

- En matière de collecte sélective par les colonnes d'apport volontaire, MPM est équipée au total de 4 161 colonnes et ces équipements indispensables au bon tri ne progressent que très légèrement.

- Les chiffres sont encore plus mauvais lorsqu'on aborde la collecte des emballages ou du papier en points d'apports volontaires. On constate des diminutions de tonnes collectées de 28% pour les emballages et de 8% pour le papier.

Pourtant avec la collecte sélective, c'est la qualité de vie du quotidien des habitants qui est privilégiée, c'est notre environnement qui est préservé et ce sont les exigences de santé publique qui sont respectées.

Lors de la séance plénière du 19 février 2009, je vous demandais à l'époque si vous étiez décidé à augmenter de façon significative les colonnes d'apport volontaire sur notre territoire et quels moyens vous souhaitiez consacrer au développement de la collecte en porte à porte qui récupère une sélection de produits recyclables au premier rang desquels les emballages.

A ces questions concrètes nous n'avons pas eu de réponses et permettez-moi donc Monsieur le Président, de renouveler les mêmes questions concernant le Programme Local de Prévention des Déchets négocié avec l'ADEME.

Vous le savez, Monsieur le Président, ce programme local induira un besoin conséquent en termes de financement de la part de la collectivité car nous avons une obligation de résultat vis-à-vis de l'ADEME pour obtenir son soutien de 800 000 euros par an. Et si nous n'atteignons pas les objectifs fixés dans le programme, nous ne bénéficierons pas de ce soutien financier.

Dès lors, Monsieur le Président, quels seront les moyens budgétaires que vous comptez mettre en œuvre et notamment en matière de collecte sélective pour atteindre les objectifs fixés par l'ADEME?

Notre groupe soutiendra toute initiative qui permettra à notre collectivité de mener une politique de gestion des déchets modernisée s'appuyant sur la réduction du volume des déchets, le développement du tri sélectif, du recyclage et de la valorisation.

Et c'est dans cet esprit, et en attendant des réponses à nos différentes questions, que notre groupe votera le rapport présenté.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. AGER 016-28/06/10 CC - Règlementation de la redevance spéciale pour enlèvement et élimination des déchets non ménagers

Monsieur GIBERTI.- Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme on vous l'a indiqué dans différentes réunions, la commune de Gémenos n'est pas favorable à la réglementation et à la généralisation de la redevance spéciale pour enlèvement et élimination des déchets non ménagers.

En effet, nous pensons que cette nouvelle taxe pénalise les petits commerces de nos centres-villes, qui ont déjà, comme vous le savez, beaucoup de difficultés à survivre face aux grandes surfaces.

De plus, nous pensons que cette redevance spéciale est injuste et inéquitable. Comment expliquer que l'on passe d'une redevance basée sur un taux et une valeur locative à une surtaxe basée sur un volume ?

Est-il juste et équitable de taxer le deuxième conteneur de 120 litres dont la fréquence de ramassage de ces déchets est de deux rotations par semaine par rapport à d'autres qui en ont deux ou trois par jour ?

Le principe « pollueur payeur », que vos services utilisent pour expliquer cette surtaxe, ne peut pas être appliqué devant ce manque d'harmonisation.

Monsieur le Président, les élus de Gémenos vous demandent modestement de prendre le temps avant d'appliquer cette nouvelle taxe. Ne soyez pas pressé de taxer nos commerçants et nos artisans. Prenons le temps d'harmoniser le service de collecte des ordures ménagères rendu dans chacune de nos communes. Prenons le temps d'harmoniser des taux par rapport aux services rendus. Et enfin prenons le temps de réfléchir pour trouver de nouvelles solutions qui permettront de développer le tri sélectif dans nos communes et de réduire les déchets à la source.

Lorsque ceci sera fait, les élus de Gémenos sont convaincus qu'il ne sera pas nécessaire de créer cette taxe qui sert à équilibrer le budget des ordures ménagères de Marseille Provence Métropole.

Pour toutes ces raisons, les élus de Gémenos voteront contre cette délibération.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Maire, je ferai une réponse rapide car nous en avons déjà discuté lors de la réunion des Maires. Tout d'abord, ce n'est pas une taxe, c'est un abonnement. A Marseille, il y a je ne sais combien de milliers de commerçants, mais à ce jour, seuls 3000 sont abonnés. Donc ce n'est pas une taxe qui est forfaitaire et que tout le monde doit payer sur injonction. Ce n'est pas le cas, donc ce n'est pas une taxe.

Par ailleurs, nous ne faisons qu'appliquer la loi. La loi nous dit que ce qui se fait à Marseille doit se faire dans les autres communes car la loi qui nous oblige à avoir ce type de prestations. Tout cela a déjà été discuté. Il n'y a rien d'obligatoire en matière de taxe, les choses se feront en marchant.

Monsieur BERTRAND.- Au sein du groupe Ensemble pour l'Avenir, les élus de Plan-de-Cuques voteront pour, les élus de Marignane voteront contre. Mmes Arzano et Gamerre s'abstiendront.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe EPA à l'exception de Mme Gamerre s'abstenant et de Mme Karboviac et MM. Bertrand, Campioni et Sorge votant pour.

Abstention de Mme Arzano et de M. Molino

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Giberti, Olivieri, Camillieri, Habrant, Simonpieri votant contre
et de Mmes Milon, Balocco, et de MM. Boré et Orgeas votant pour.

COMMISSION RELATIONS EXTÉRIEURES

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Franceschi, la Commission Relations Extérieures s'est réunie le 9 juin.

Monsieur FRANCESCHI.- Avis favorable unanime de la Commission sur le rapport.

59.REX 001-28/06/10 CC - Approbation de la participation de MPM à l'organisation de la Semaine Economique de la Méditerranée du 29 novembre 2010 au 4 décembre 2010 à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – INNOVATIONS – PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Orgeas délègue à M. Sémériva le soin de donner les avis de la Commission en raison de son absence ce jour-là.

60.DDIP 001-28/06/10 CC - Participation de Marseille Provence Métropole au Groupement d'Intérêt Public des Calanques pour l'année 2010

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61.DDIP 002-28/06/10 CC - Versement de la cotisation 2010 à l'association pour la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône (AIRFOBEP)

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62.DDIP 003-28/06/10 CC - Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté urbaine MPM

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63.DDIP 004-28/06/10 CC - Approbation de la création d'une Agence locale de l'énergie (ALE) sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Ce rapport est très important pour nous car enfin, une Agence locale de l'énergie va voir le jour. Donc c'était important pour moi de le préciser.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Communautaire, la première action concrète qui voit le jour est la création d'une agence locale de l'énergie, première du genre en Paca (mais déjà 22 en France). Je suis heureux de la création de ce nouvel outil de maîtrise de l'énergie, dont l'objectif est de répondre aux engagements pris par la France au niveau européen, avec le Paquet Energie Climat les 3 x 20 pour 2020, c'est-à-dire augmenter de 20% l'efficacité énergétique, augmenter de 20% les énergies renouvelables et réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre.

La concrétisation de cette ALE repose sur les démarches multi partenariales qui ont été initiées, pendant une année dans le cadre de l'étude de préfiguration, par les services de la Direction de l'Environnement et des Equipements Communautaires, dont je salue le travail. Les services de MPM ont ainsi convoqué la mobilisation et la participation des communes membres de MPM (que je remercie pour leur accueil et leurs disponibilités), des collectivités territoriales, des organismes publics, des bailleurs sociaux, des syndicats, des entreprises privées, les invitant aux processus de décision, qui a pris le pas sur le simple échange d'informations.

Ils ont tous exprimé des besoins et des attentes forts sur la problématique énergie (comme par exemple l'aide au montage de projets).

L'ALE viendra répondre aux demandes de maîtrise de l'énergie, conseillera sur le choix des énergies renouvelables, enfin elle sensibilisera et informera l'ensemble de ses publics.

L'ALE permettra de disposer d'experts dans les différents domaines de l'énergie et se dotera ainsi d'un outil permettant de développer des actions concrètes à l'échelle du territoire mais aussi des communes. Celle-ci, pourra dès lors prétendre à bénéficier de certaines subventions (ADEME, Région, Département, Europe...). Ce dispositif impulsera alors un travail qui devra s'étendre aux bailleurs, aux syndicats et aux entreprises...

Je souhaite un vrai succès à cette Agence Locale de l'Energie qui fonctionnera grâce au partenariat et à la coopération de tous les acteurs locaux.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64.DDIP 005-28/06/10 CC - Pôles de compétitivité – Approbation de la convention cadre globale pour le financement des projets de recherche et développement des pôles de compétitivité du territoire Communautaire

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65.DDIP 006-28/06/10 CC - Pôle de compétitivité Pegase - Attribution de subventions aux entreprises Aeromecanic et Opera Ergonomie - Approbation des conventions cadre

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66.DDIP 007-28/06/10 CC - Pôles de compétitivité - Attribution de subventions aux entreprises PMA et Expiris - Approbation des conventions cadre

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67.DDIP 008-28/06/10 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Salon Artemisia les 22, 23 et 24 octobre 2010 à Marseille

Monsieur SEMERIVA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur ALLOUCH.- Les rapports ont tous été adoptés à l'unanimité.

68.DEV 003-28/06/10 CC - Abondement de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) en faveur de la société Business & Décision Paca - Approbation d'une convention cadre de partenariat entre Marseille Provence Métropole, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

69.DEV 002-28/06/10 CC - Approbation de la Participation de Marseille Provence Métropole au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes du 8 au 11 mars 2011

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

70.DEV 001-28/06/10 CC - Zone d'Aménagement Concerté des Florides à Marignane - Approbation du protocole foncier conclu avec le Conservatoire du Littoral et le syndicat intercommunal du Bolmon et du Jai dans le cadre des mesures compensatoires

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 71 est retiré.

Monsieur PICCIRILLO.- Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président, j'aurais aimé que l'ordre du jour soit respecté. Je ne savais pas que je passais pratiquement en dernier.

Cela a été enrichissant de découvrir les débats du Conseil Municipal de Marseille, mais j'aimerais, les prochaines fois, passer un peu plus tôt car moi aussi j'ai d'autres occupations. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Maire, il est vrai que tout le monde voulait passer en premier dans cet ordre du jour.

71.POR 001-28/06/10 CC - Approbation des redevances d'occupation du domaine public maritime des ports de la Communauté Urbaine et prestations annexes pour l'année 2010

Le rapport est retiré

72.POR 002-28/06/10 CC - Approbation du Procès Verbal d'ajustement de la limite du Domaine Public Maritime sur le Vieux Port de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73.POR 003-28/06/10 CC - Approbation du Procès Verbal d'ajustement de la limite du Domaine Public Maritime sur le Port du Frioul

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

74.POR 004-28/06/10 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à l'édition 2010 de la régata "La Route des Iles".

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

**COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE -
PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES
COMMUNAUTAIRES**

104. EPPS 001-28/06/10 CC - Délégation de service public de la gestion et de l'exploitation de la piscine communautaire des Gorguettes à Cassis – Approbation du choix du délégataire et du contrat

Monsieur CROCE.- Monsieur le Président, chers collègues, je serai bref.

Inutile que je développe à nouveau ce que j'ai eu l'occasion de faire le 18 décembre dernier au nom de notre Groupe CRC sur le principe de cette DSP concernant la piscine communautaire des Gorguettes à Cassis.

Même s'il vaut mieux se répéter que se contredire, je veux préciser que nous n'avons absolument rien à l'encontre du délégataire proposé, la société Carilis, qui va créer une société dédiée à l'exploitation du service, filiale à 100%, mais nous ne sommes toujours pas persuadés qu'il fallait mettre en concurrence l'exploitation d'un tel équipement que la Communauté Urbaine finance à 100% sur fonds public en faisant appel au privé.

La réponse qui nous a été faite quant aux qualifications ou aux compétences nécessaires ne tient pas la route. Ce n'est pas le recours au privé qui l'assurera, nous en avons tous les jours la preuve dans nos localités.

Les critères de rentabilité financière prévaudront à ceux du service public.

Il faudra bien se poser véritablement la question de la réversibilité quand l'heure de l'évaluation viendra au bout des trois années de DSP.

Nous confirmons donc notre vote et voterons contre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen
à l'exception de M. Molino s'abstenant

105. EPPS 002-28/06/10 CC - Approbation de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Centre d'Information pour la prévention des Risques Majeurs, Cyrès

Madame NESPOULOUS.- Monsieur le Président, mesdames, messieurs les conseillers, les élus Verts approuvent l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'association Cyrès qui assure une mission d'information pour la prévention des risques majeurs. Vous le savez, toutes les communes de notre territoire sont exposées à plusieurs risques naturels comme les incendies, inondations, mouvements de terrains ou séismes et à des risques technologiques pour Marseille, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins. La

Communauté Urbaine souhaite développer son expertise de diagnostic, de prévention et de soutien logistique pour la sécurisation des périmètres routiers.

Avec la mise en place progressive des plans de prévention de risques technologiques, l'association Cyprès est un soutien indispensable pour nous permettre de comprendre les risques industriels associés à des installations classées en site à risque « SEVESO »

Dans le cas de l'usine Arkéma La Millière, il s'agit de dispersion accidentelle de gaz toxiques dans l'air : dichlore, ammoniac et surtout dibrome. Le document associé au PPRT explique que le dibrome est très dangereux : brûlures, lésions irréversibles et mortelles. Pendant le passage du nuage toxique, le PPRT préconise comme seule protection efficace la mise à l'abri dans un local étanche à l'air selon l'indice n50 du brome. Mais c'est aux particuliers et riverains propriétaires que la loi Bachelot 2003 impose la prise en charge financière des études et travaux de réalisation de cette pièce de confinement. Voilà qui est très injuste et qui explique l'avis défavorable du Conseil Municipal de Fos sur Mer au projet d'arrêté préfectoral prescrivant un PPRT sur son secteur.

Monsieur le Président, les élus écologistes seront toujours présents pour demander que le principe « pollueur payeur » soit appliqué. Ceci dit, il convient de ne pas rejeter le PPRT en bloc.

Dans le cas de l'usine Arkéma la Millière, le PPRT a le mérite de poser un diagnostic nouveau : le dibrome se distingue des autres gaz toxiques par sa grande dangerosité. Il est, par ailleurs, essentiel de constater que la production de cette usine évolue. Le rilsan haute température produit par Arkéma est de plus en plus utilisé. Il est improbable que la production de rilsan reste limitée à 25 000 tonnes par an comme exigée par la DREAL à l'usine de Saint-Menet.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Nespoulous, si vous continuez, il n'y aura bientôt plus personne dans la salle, je vous demande de conclure s'il vous plait. Faites-moi passer votre discours, ce sera plus simple.

Madame NESPOULOUS.- Je pense que c'est important, j'ai entendu le Maire de secteur demander le moratoire de ce PPRT. Donc, je vais conclure rapidement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Donc, vous avez conclu Madame Nespoulous.

Madame NESPOULOUS.- Monsieur le Président, je ne voudrais pas faire constater que le quorum n'est plus atteint, cela m'ennuierait vraiment donc je vous demande s'il vous plait de me laisser conclure.

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Concluez Madame Nespoulous. Le quorum, c'est en début de séance.

Madame NESPOULOUS.- Je parlais donc de l'usine de Saint Menet.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que chaque responsable politique prenne le temps de réfléchir. Le développement de l'usine Arkéma est-il compatible avec l'environnement urbain existant ? Le PADD évoque d'ailleurs l'éventualité de transférer des établissements dangereux hors des zones urbaines.

Président, la question de l'emploi est essentielle dans la Vallée de l'Huveaune. Il est donc difficile de dire qu'une entreprise performante comme Arkéma ne peut pas coexister avec ce tissu urbain dense. Les fermetures successives d'usines ont suffisamment traumatisé les habitants.

Mais au-delà des problèmes de santé publique, la présence d'une usine classée en site à risque « SEVESO » n'est-elle pas un frein au développement économique et résidentiel de la vallée de l'Huveaune, territoire de projet clairement identifié dans le futur SCOT?

J'invite les élus et les personnes concernées à se renseigner auprès des organismes compétents et à participer à l'enquête publique associée à tous les PPRT qui concernent notre territoire.

Merci pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner au sein de l'association CYPRES, M. Burroni qui est Vice-président de la Communauté Urbaine, délégué aux risques majeurs.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

106. EPPS 003-28/06/10 CC - Approbation de l'adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

107. EPPS 004-28/06/10 CC - Exercice du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Allauch

Monsieur ESSAYAN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Molino souhaite prendre la parole. Nous clôturerons ensuite la séance.

Monsieur MOLINO.- On peut comprendre qu'on ait changé l'ordre du jour des dossiers car il y a peut-être des parlementaires ou des sénateurs qui doivent partir.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est aussi à la demande votre Président de groupe.

Monsieur MOLINO.- En revanche, je crois que tous les dossiers sont importants et il faudrait que les conseillers communautaires puissent assister aux débats jusqu'à la fin. Regardez combien nous sommes dans l'hémicycle !

Cela pose de gros problèmes. Donc je demande, si vous le permettez Monsieur le Président, que l'on puisse commencer ensemble et terminer ensemble.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je souscris tout à fait, Monsieur Molino, à la pertinence de votre intervention.

Madame MILON.- Monsieur le Président, j'ai un Conseil Municipal ce soir. Comme tout le monde, je suis un peu pressée, j'ai d'autres choses à faire. J'interviens en conclusion, pour vous demander ce que je viens de demander à mon Président de groupe. Il doit se rapprocher de vous pour voir comment faire pour limiter le temps de parole par groupe, afin que l'on termine dans des temps corrects et que les gens ne prennent pas la parole pour s'écouter parler pendant des heures.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à 15 heures 40)